



Réseau Wassila/AVIFE

Aide aux Femmes et Enfants victimes de violence

**ACTES DES ANNEES
2009 à 2015**

1^{er} VOLUME

**ENGAGEMENT et PLAIDOYERS
pour l'Égalité et la Citoyenneté**

Ouvrage collectif

2016

Les actes présentés dans ce document ont pour objectif de rendre compte de nos activités durant les années 2009 à 2015. Il s'agit de communications présentées à l'occasion de journées organisées par l'association Réseau Wassila / AVIFE ou en collaboration avec d'autres associations et institutions, et de comptes rendus des actions menées durant cette période. Ces actes font suite à une publication précédente qui relatait l'ensemble de nos travaux sur 8 années : 2000-2008.

Ce document est organisé de la façon suivante

Volume 1 : Engagement et plaidoyer pour l'égalité et la citoyenneté
Volume 2 : Pour la reconnaissance de la victime et de la Victimologie
Volume 3 : Expérience et Actions du Réseau Wassila/Avife (à paraître)

SOMMAIRE

Volume 1

Préambule	7
<u>1^{ère} partie :</u>	
<u>Les luttes des femmes algériennes sont des luttes politiques</u>	9
1- Aux fondements de nos luttes	11
1.1- Un texte fondateur : la déclaration du 1 ^{er} novembre 1954	12
1.2- Un héritage de combat, celui des moudjahidate	16
1.2.1- Des témoignages :	21
a. Prof. Jeanine Belkhodja	
b. Madame Kheira Tazi	
c. Madame Salima Sahraoui	
1.2.2- Zoulikha Oudaï, « Une femme sans sépulture, un récit littéraire de Assia Djebar	52
1.2.3- Comment nous approprier cet héritage : Hommage aux Moudjahidate à l'occasion du 50 ^e anniversaire de l'Indépendance	63
2- Des luttes féministes pour l'égalité et la citoyenneté	69
3- Les violences terroristes	88

4 -Les luttes féministes à l'épreuve des mutations sociales	91	2- Plaidoyer pour une loi cadre sanctionnant les violences à l'égard des femmes	144
4.1 La violence et l'accès des femmes à la citoyenneté et au développement	94	3- Pour la criminalisation de la violence conjugale	152
a . définition de la violence		4- Pour la suppression de la clause du pardon dans la proposition de loi relative aux violences conjugales (2014)	162
b. définition du développement		5- Plaidoyer contre le harcèlement sexuel	170
c. un autre discours sur le développement : le genre		6- Contre l'ouverture de maisons de prostitution « en guise de mesure de protection des enfants » !!	174
d . droits réels et conditions faites aux femmes pour l'accès aux droits sociaux		7- Pour le changement de l'image des femmes dans les médias	178
4.2 La famille à l'épreuve de la violence	108	7.1 Image des violences contre les femmes et éthique des journalistes	178
a. les cas de violences reçus au Réseau Wassila/ Avife		7.2 Chroniques dans TSA et chroniques d'Afrique	184
b. les facteurs générateurs de violence		8 - Pour l'abolition de la peine de mort car les luttes féministes s'inscrivent dans la défense des droits humains	200
c. les transformations de l'image de la famille			
d. les facteurs essentiels du changement			
e. les conséquences de ces mutations			
f. les conséquences pour les femmes dans leurs familles			
5- Pour un autre regard sur la sexualité	121		
- analyse du sens social de l'impératif de la virginité et de l'interruption de grossesse			
- le droit à l'interruption volontaire de grossesse			
<u>2^{ème} partie :</u>			
<u>Les actions de plaidoyer</u>	133		
Introduction	135		
1- Contre la violence conjugale, une grave atteinte à l'intégrité, à la dignité, à la citoyenneté des femmes	137		

PREAMBULE

L'année 2016 a vu l'adoption par le Parlement et le Conseil de la Nation des amendements au Code Pénal portant sur les violences faites aux femmes avec notamment cette avancée : la violence conjugale devient un délit.

C'est une victoire à mettre à l'actif de la lutte des femmes, particulièrement des associations dont le Réseau Wassila/AVIFE, qui depuis des années dénoncent cette atteinte à leurs droits de citoyennes, à leur sécurité, à leur dignité. Nous ne devons pas occulter un autre facteur qui y a contribué : la dramatique conjoncture du terrorisme islamiste qui a mis à nu la violence sociale contre les femmes et a permis d'en parler. Malgré ces circonstances, les opposants à ce texte, en revendiquant la liberté de violence pour les hommes, sous-couvert de protection de la vie privée et de défense de la famille, ne se sont pas trompés en décelant dans cette loi pénale le début d'une quête d'égalité et d'une remise en cause de l'autorité masculine. Celle-ci est pourtant encore assurée par le code de la famille, texte anticonstitutionnel et qui entre en contradiction avec les transformations de la société, et les nouvelles positions acquises par les femmes.

Toutefois, la clause du « pardon » - que notre association avait dénoncée dès la présentation en août 2014 de l'avant projet de loi – est comme un ver dans le fruit, freinant la portée du principe de criminalisation de la violence conjugale.

Nous savons bien que la route est encore longue pour voir ces textes appliqués par les juges et voir advenir des conditions sociales moins hostiles aux femmes afin que, se sentant réellement protégées, elles s'approprient cette loi et

y aient recours. Le combat pour la citoyenneté et l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est loin d'être terminé et la proclamation d'Assia Djebbar reste d'actualité : « Je suis féministe parce que je suis algérienne. En Algérie même une pierre devient féministe devant l'oppression ».

1^{ère} partie

LES LUTTES DES FEMMES ALGERIENNES SONT DES LUTTES POLITIQUES

1– Aux fondements de nos luttes

Notre association considère, comme nous l'avons affirmé publiquement à plusieurs occasions, que les violences contre les femmes et les enfants renseignent sur un état de la société. Elles sont l'expression d'un patriarcat dont les formes éclairent sur la nature politique des alliances qui les portent. Les membres de l'Association, fières de revendiquer l'héritage de la lutte de libération qui a vu s'exprimer l'engagement de nombreuses femmes au nom d'un idéal de liberté et d'égalité, situent leur combat comme un prolongement des sacrifices de leurs aînées.

Penser en termes d'héritage c'est tenter de répondre à la question « qu'est-ce qu'une femme algérienne engagée dans ce combat ? Cette lutte est-elle légitime politiquement ? Quelles en sont les implications politiques ? ». La plupart des membres Réseau Wassila/AVIFE se sont investies dans des luttes en faveur des femmes depuis de nombreuses années, parfois même dès l'adolescence. Et nous avons vécu cet engagement en Algérie. Ce sont les mutations, l'histoire de tous les algériens et de toutes les algériennes au cours du 20^e siècle, qui nourrissent nos combats et nous permettent, aujourd'hui, de nous revendiquer comme militantes. Il s'agit pour nous de nous mobiliser pour :

la défense des intérêts des femmes dans la société, l'amélioration et l'extension de leurs discriminations dont les femmes sont victimes au quotidien

A la lumière de leurs expériences et de leurs luttes, partout, des femmes sont parvenues à la production d'une doctrine, le féminisme, ou d'une attitude politique, philosophique et sociale, fondée sur l'égalité des sexes. Car, partout, ces mouvements cherchent l'amélioration du statut des femmes dans les sociétés ayant une tradition bâtie sur l'inégalité

des sexes. Ces femmes ont donc rencontré l'inégalité et l'oppression. En Algérie quelle est la légitimité d'une telle position ?

Nous considérons que notre combat, aujourd'hui, est légitime d'un double point de vue : historique, certes, mais aussi au regard des conditions sociales et politiques que nous vivons dans notre pays. D'un point de vue historique, nous définissons notre héritage ainsi: Les luttes politiques des Algériennes ont une histoire et des ancêtres « fondatrices ». Ces militantes, dont nous avons tant reçu, ont œuvré dans un contexte marqué par des textes fondamentaux, comme la déclaration du 1^o Novembre 1954.

1-1- Un texte fondateur :

la proclamation du 1^{er} novembre 1954

« A vous qui êtes appelés à nous juger ».

C'est ainsi que débute la proclamation du Premier Novembre 1954. Elle débute par un rappel du recours au jugement populaire, c'est pourquoi nous exerçons ce droit d'inventaire en parfaite cohérence avec l'esprit du texte.

Comment répondre à cette injonction? Il nous faut dire que, plus de cinquante ans après l'indépendance de l'Algérie, les Algériennes doivent encore se déclarer héritières de ce texte fondateur. Et pourtant, il ne contient aucune référence aux femmes.

Nous avons ignoré ce fait tant l'existence des grandes héroïnes de cette lutte fondatrice nous suffisait. Elles incarnaient cette filiation. Aujourd'hui elles nous quittent une à une dans un quasi anonymat. C'est ainsi que sont parties Mamia Chentouf, Baya Hocine, Zhor Zerrari, Nassima Hablal, Jeanine-Nadjia Belkhodja... et plus nombreuses, bien sûr, sont les vraies anonymes. Longtemps, ces figures tutélaires furent

au fondement de nos combats de femmes. Nous murmurions: « A elles, ils n'oseront pas faire cela... ». Et pourtant, ils l'ont fait, malgré leurs protestations, leurs révoltes jamais éteintes. C'est de leur vivant que toutes ont eu à subir le sceau humiliant du Code de la Famille.

« A vous qui êtes appelés à nous juger ».

Précisément, nous voulons revenir à ce qui avait convaincu ces jeunes filles de rejoindre les maquis, poser des bombes, subir des tortures infâmes, s'identifiant, dès l'arrivée de l'occupant, au devoir de résistance. Avoir le Premier Novembre en héritage, c'est d'abord avoir le devoir de se battre pour le droit au respect et à la dignité.

Lorsque les Algériennes s'identifièrent à ce texte, ce qu'elles entendirent, ce fut l'écho de cette phrase : « *le but d'un mouvement révolutionnaire étant de créer toutes les conditions d'une action libératrice* ». Cette action libératrice, porteuses de tant de promesses, si elle nous a libérées du colonialisme, si elle a permis à un grand nombre d'entre nous d'être scolarisées, ne saurait s'achever ici. Elle est pour nous encore à l'ordre du jour, considérant les violences matérielles, symboliques, politiques que nous continuons de subir dans notre pays libéré.

Mais, plus avant, quelles étaient les grandes lignes du programme politique contenu dans cet appel :

Pas une seule fois, les Algériennes ne seront citées dans ce texte et pourtant elles se sont senties appelées par lui, elles se sont senties incarnées par la référence au « *peuple uni* » comme par « *le respect des libertés fondamentales* ». Ces termes étaient et restent encore un horizon. Car ces revendications étaient de fait déjà au féminin dès 1948, du fait de la création de la première organisation de femmes algériennes présidée par Mamia Chentouf.

Les Algériennes sont pour la première fois citées dans la Plateforme de la Soummam dans les conditions d'un Cessez Le Feu : « *Libération de tous les Algériens et Algériennes emprisonnés* ».

Car elles l'étaient, emprisonnées, mortes sous les balles de l'ennemi, enrôlées dans les maquis et les réseaux urbains. Les dirigeants sont, par cette phrase, confrontés à une réalité qu'ils sont contraints de prendre en compte. D'abord en saluant l'implication des femmes et en en reconnaissant l'ampleur :

« *Nous saluons avec émotion, avec admiration, l'exaltant courage révolutionnaire des jeunes filles et des jeunes femmes, des épouses et des mères ; de toutes nos sœurs « moudjahidate » qui participent activement, et parfois les armes à la main, à la lutte sacrée pour la libération de la Patrie.* »

Ensuite, le texte reconnaît le caractère ancien des luttes des femmes contre l'occupant : « *Les explosions principales de 1864 des Ouled Sidi Cheikh du Sud Oranais, de 1871 en Kabylie, de 1916 dans les Aurès et la région de Mascara ont illustré à jamais l'ardent patriotisme, allant jusqu'au sacrifice suprême, de la femme algérienne.* »

Mais la faille est déjà là, lorsque pour illustrer l'engagement actuel des femmes, il n'est fait référence qu'au seul exemple suivant : « *L'exemple récent de la jeune fille kabyle qui repousse une demande en mariage, parce que n'émanant pas d'un maquisard, illustre d'une façon magnifique le moral sublime qui anime les Algériennes.* ». Rien sur les autres formes d'engagement des Algériennes.

Et enfin, alors que ces femmes sont déjà dans les maquis, dans les prisons et qu'elles sont nombreuses à avoir péri sous les balles ennemies, la Plateforme de la Soummam leur offre un programme d'action restrictif, « fondé sur l'état des

mœurs » dans un mouvement qui se voulait, lui, fondé sur une dynamique libératrice :

« *Il est donc possible d'organiser dans ce domaine (du mouvement des femmes), avec des méthodes originales propres aux mœurs du pays, un redoutable et efficace moyen de combat.*

- *Soutien moral des combattants et des résistants ;*
- *Renseignements, liaisons, ravitaillement, refuges ;*
- *Aide aux familles et enfants de maquisards, de prisonniers ou d'internés.*

Et pourtant nos aînées, conscientes que seul un peuple uni pouvait venir à bout du joug colonial, se sont engagées dans cette action. Si, aujourd'hui, nous nous autorisons à revisiter ces textes, c'est à la lumière de cinquante ans d'histoire de femmes algériennes maintenues dans des rapports inégalitaires. Nous exerçons notre droit d'inventaire dans une démarche fidèle à la recommandation de nos aînés :

« *Notre désir aussi est de vous éviter la confusion que pourraient entretenir l'impérialisme et ses agents administratifs et autres « politicailleurs véreux.* »

« A vous qui êtes appelés à nous juger »...

Aujourd'hui, nous tenons à saluer l'abnégation de nos aînées qui nous a permis d'être ces femmes scolarisées, disposant d'un salaire, prenant la parole dans un pays indépendant. Nous tenons à les remercier pour la fierté qu'elles nous ont léguée à travers leurs luttes. Nous restons attachées aux idéaux de justice, d'égalité et de liberté qu'elles ont défendus. Mais ces acquis n'auront de sens que lorsque « l'action libératrice » à laquelle appelait la proclamation du Premier Novembre nous aura concernées, que lorsque notre droit à la

dignité sera reconnu, que lorsque le Code de la Famille sera aboli. Ce combat concerne toutes les femmes Nord Africaines car l'aspiration à une fédération nord africaine figurait déjà dans la Plateforme de la Soummam. Elle a disparu. A ce projet furent substitués de faux horizons identitaires.

1-2- Un héritage de combat, celui des moudjahidate

Nous ne devrions plus aborder le thème de la participation des femmes à la lutte de libération du pays, et nous avons parfois honte d'y faire encore référence en 2012, tant la participation des femmes à l'édification d'une Nation algérienne est grande. C'est pourquoi il faut l'entendre d'abord, et surtout, comme un hommage rendu à ces jeunes filles, à ces jeunes femmes qui, bravant à la fois les forces coloniales et un ordre patriarcal qui les maintenait dans le silence de l'espace privé, se sont exprimées politiquement, faisant résonner leurs cris et leurs armes dans l'espace politique.

Ces femmes, elles étaient présentes dès la pénétration française, nous dirons Lla Fadhma n'Soumer mais pour dire aussi les noms de celles que l'Histoire n'a pas retenus. Nous dirons les Djamila, Baya Hocine, Zahia Kharfallah mais pour dire aussi Z'hor Zerrari, Patachou, Sabah, Fatiha, Baya, Kheira, Evelyne, Danielle-Djamila, Annie, Claudine, toutes celles encore dont l'histoire n'a pas retenu les noms. Nous devons dire combien El Moudjahid de la Guerre était fier de montrer leurs photos pour montrer au monde que c'était « le peuple tout entier » qui s'était engagé dans le combat pour la liberté. Nous devons rappeler Mamia Chentouf défilant le 14 juillet 1950, place de la Bastille, le drapeau algérien flottant aux quatre vents, avec son mari Abderezak, ses amies Aldjia Nouredine Benallègue et Nefissa Hamoud. Mamia prit part aux manifestations du 1er Mai 1945. Après la répression sauvage qui s'abattit sur ces révoltés pacifiques, Mamia, mais aussi

Kheira Bouayed, Mimi Belahouel, étaient chargées de soigner clandestinement les nombreux blessés réfugiés dans leurs familles ou chez des amis sûrs. Après avoir vécu intensément ce début du mois de mai, l'engagement de Mamia dans les AML prit fin avec la dissolution de ces derniers. Elle s'est retrouvée tout naturellement engagée dans le PPA et elle militait toujours au sein de l'Association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord, dont elle deviendra vice-présidente en 1947. Elle est chargée de créer les cellules féminines du PPA. Une des premières militantes de cette époque est Nefissa Hafiz, dont le domicile servait de lieu de réunion, et qui perdra l'un de ses fils tombé martyr au champ d'honneur. Une autre militante, Nefissa Hamoud (Mme Laliem,) est fille d'un muphti, pour qui l'Islam est religion de progrès et qui avait tenu à ce que sa fille fasse des études de médecine, décision révolutionnaire à l'époque.

Nous devons citer d'autres noms et nous en oublierons certainement beaucoup: Fatima Zekal, Salima Belhaffaf, Malika Mefti, Z'hor Reguimi, Nassima Hablal. L'action de ces femmes s'élargit avec la création de l'Association des femmes musulmanes algériennes AFMA, dont Mamia était la présidente et Nefissa Hamoud la secrétaire générale. « C'est à titre individuel, dit-elle, que la plupart des militantes de l'organisation rejoignirent les rangs du FLN. Personnellement, je fus expulsée du territoire national en novembre 1955. A la dissolution de l'Assemblée nationale française, quelques mois plus tard, la loi sur l'état d'urgence prit fin. Je pus regagner l'Algérie et militer au sein d'une cellule FLN avec Nefissa Hamoud et Baya Larab. »

Nous devons à l'histoire de rappeler que ces femmes, au lendemain de l'indépendance, si elles ont accepté d'organiser l'UNFA en 1966, n'ont jamais laissé passer un Code de la Famille. Leurs interlocuteurs masculins, confrontés à elles, reculaient sous le sceau de la honte. Pourtant, un regret

transparaît quand Mamia Chentouf dit dans une interview en date de 2008: « Deux points nous tenaient à cœur : le planning familial et le code de la famille. Sur le premier point, nous avons abouti à un succès, puisque le premier centre de planning familial a été ouvert par Nefissa Hamoud à la maternité de l'hôpital Mustapha en juin 1967. Pour le code de la famille nous demandions la fin de toute discrimination à l'égard des femmes et l'application du principe d'égalité contenu dans la Constitution. A ce sujet, ce fut une véritable guerre d'usure entre l'UNFA et Kaïd Ahmed, qui était contre l'abolition de la polygamie. Et pour cause, lui-même était bigame ! Le bras de fer se termina sans nous, puisque nous avons démissionné du secrétariat national. ». La journaliste écrit : « Les moues et les gestes de cette femme singulière, cette battante en disent long sur les attitudes ingrates de ses pairs... Sa marginalisation depuis des années a dû lui faire mal. « Ils nous a mis de côté. Nous avons estimé qu'il ne fallait pas forcer les choses. Nous avons accepté notre sort », résume-t-elle amère. En fait, cette femme, dont l'engagement politique est le prolongement de son combat personnel en faveur de l'émancipation et de l'égalité, a dû savoir depuis que la politique est souvent incompatible avec la morale. A l'indépendance déjà, lors de la mise en place de l'Assemblée constituante, son nom est rayé de la liste ! Ça aussi elle s'en est souvenue... »

C'est ici que notre combat trouve sa première source de légitimité. Nous voulons rester fières, nous souhaitons demeurer dignes de l'héritage à la fois patriotique mais aussi militant de ces aînées. Pour cela aussi nous avons le devoir de le défendre. Nous devons accepter, dans cet héritage, la lutte pour l'abolition du Code de la Famille !

Pour cela aussi, nous devons à l'histoire de rappeler le sort du grand nombre d'entre elles qui ne furent ni sénatrices, ni députés, ni ministres et qui, abandonnées par les compagnons de lutte qui les avaient épousées pendant la guerre, furent

ignorées par leurs familles et par la société. Qui n'a pas rencontré ces anonymes femmes de chahid ou ancienne maquisardes que le système patriarcal n'a pas réintégré en son sein, car elles s'étaient éloignées de lui pour répondre à l'appel d'El Djebha. Un front sur lequel elles n'ont pu s'appuyer après l'indépendance. C'est faire injure à notre génération que de penser que nous avons oublié, que nous pouvons pardonner l'injure d'un Yacef Saadi, formulée à l'égard de Mme Ighril Ahriz. Nous sommes comme Giap, nous retenons les leçons de l'histoire, c'est pour cela qu'aujourd'hui nous nous mobilisons. Nous nous mobilisons pour que nos combats quittent les valises dans les greniers, quittent les seuls récits à voix basse dans les familles.

C'est pourquoi, pour honorer nos aînées nous avons organisé un hommage à Madame Mamia Chentouf, à l'occasion de son décès, et aux Moudjahidate qui nous ont fait l'honneur d'être nombreuses au Palais de la Culture, le 12 décembre 2012.

Nous voulions commémorer à notre manière le cinquantenaire de l'indépendance de notre pays. Nous voulions le commémorer avec vous, pour vous dire combien nous avons conscience que notre présence, notre engagement aujourd'hui, était le fruit des ruptures auxquelles vous aviez consenti dès votre jeune âge. Mme la directrice du Palais de la Culture nous a entendues car elle partage avec nous le fait d'appartenir à une génération de femmes conscientes de leur dette à votre égard. Association de femmes algériennes nous voulions aussi inscrire notre action dans les pas de celles qui avaient fondé la première association de femmes algériennes dès 1947, gravant d'emblée leur action dans la lutte pour la libération du peuple et la conquête de droits nouveaux pour les femmes algériennes.

Le nom de Mamia Chentouf est honoré, ici, pour son caractère fondateur donc, mais aussi pour son caractère emblématique. S'agissant d'elle, il s'agit de vous toutes. Beaucoup ont tenté de restreindre votre combat à une « aide » à vos « frères », à des fonctions « subalternes » telles qu'infirmières ou cuisinières, essayant de réduire l'impact politique de votre action vitale pour la révolution. C'est ce message de lutte politique que nous avons compris de l'engagement et du parcours de Mamia Chentouf qui, pour nous, représente des millions d'autres algériennes connues ou inconnues, ces milliers d'anonymes, dont ni le nom, ni les souffrances, ni les actes de bravoure et de résistance n'ont été ni ne seront inscrits dans la pierre.

Vous avez connu les geôles, les maquis, la peur, l'humiliation, la faim, les tortures et nous voudrions, aujourd'hui, vous dire combien ces souffrances sont devenues un legs pour nous. Jamais nous n'avons considéré nos actions et nos revendications autrement que comme l'expression de notre désir de rester à hauteur de vie humaine, à hauteur de votre engagement. Nous savons combien chacune d'entre vous a contribué à nous permettre d'être des algériennes autorisées à être et revendiquer dans l'espace public.

Nous avons tardé à rendre cet hommage à nos aînées; nombre d'entre elles ne sont plus là, certaines sont usées, fatiguées mais nous voudrions dire que, malgré le prix qu'elles ont payé, ce ne fut pas simple pour nous aussi. Nous avons dû conquérir un droit à la parole, nous avons même dû conquérir le droit de nous réclamer de vous. Nous avons rencontré beaucoup d'entre ces héroïnes au cours de nos luttes après l'indépendance, elles ont toujours été présentes, les ont soutenues et toutes nous savions ce que nous leur devons sans même connaître leurs noms et leurs visages, tant l'Algérie indépendante a effacé de votre combat.

Ce que nous voulons retenir à travers Mamia Chentouf, ce que nous retenons de l'histoire de ces femmes et de leur lutte, peut être silencieuse, qui n'a pas encore été mise en lumière, c'est cette revendication d'être des acteurs de leur histoire, de leur vie, de leur société, de leur temps. C'est ce message que nous avons compris, nous filles de l'indépendance, et c'est ce message que nous avons fait nôtre dans le mouvement des femmes auquel nous croyons et que nous revendiquons.

Nous leur demandons d'accepter qu'aujourd'hui, nous puissions, collectivement, les remercier d'avoir fait en sorte que nous soyons en mesure de leur rendre cet hommage. Merci. »

1-2-1 Des témoignages

Nous avons, à l'occasion de cet hommage, eu l'honneur d'entendre des interventions de femmes glorieuses :

a- Professeure Jeanine Belkhodja-Kessous.

Merci beaucoup Pr Fadila Chitour pour tout ce que tu as dit mais je me sens gênée car je n'ai pas l'impression d'avoir fait autant de choses ; mais tu es une sœur pour moi, nous avons travaillé ensemble pendant tant d'années, et j'en suis vraiment très touchée. Comme je suis touchée de l'accueil qui m'a été réservé aujourd'hui de la part du Réseau Wassila/AVIFE, l'association d'aide aux femmes et enfants victimes de violences, la fondation Neumann, et tous ceux qui nous accueillent aujourd'hui.

Je vais m'efforcer de rappeler mon parcours, en ce qu'il peut aider à transmettre quelques étapes de la Révolution algérienne, de la guerre de libération et aussi quelques étapes de la participation des femmes à l'édification du pays après l'indépendance.

Je suis née à Alger en avril 1928, avenue de la Marne, actuellement avenue Colonel Lotfi, et par coïncidence, tout près de la clinique de gynécologie obstétrique du CHU Bab el-Oued, c'est-à-dire la clinique Gharafa où j'ai exercé jusqu'à ma retraite. Je suis issue d'un mariage mixte. Mon père est originaire de Draa el Mizan et ma mère, du Sud-Ouest français, d'une petite ville qui s'appelait par prémonition, Castel Sarraasin. Nous avons séjourné jusqu'en 1939 à Sour el Ghozlane qui s'appelait à l'époque Aumale, une petite ville au passé remontant à l'époque romaine et, fait exceptionnel, le racisme y était très peu présent à cette période et les trois communautés, musulmane, chrétienne et juive, vivaient en bonne entente. J'ai un souvenir de cette période, c'est d'avoir connu Madame Malika Amrani, veuve de Ali Boumendjel, chahid que tout le monde connaît et avec qui nous avons forcé les portes de l'école française. Nous avons été parmi les trois ou quatre qui avaient commencé déjà à se battre ou plutôt, ceux dont les parents se sont battus et évité ainsi l'école indigène.

A Alger, j'ai poursuivi mes études, mais j'avais déjà rencontré le racisme. Une anecdote. Ma mère cherchait un appartement et on la recevait très bien jusqu'au moment où elle donnait son nom pour qu'on l'a rappelle. On lui répondait : « On regrette madame, on ne loue pas aux Arabes ». Finalement, après mon bac en sciences expérimentales, j'ai entamé des études de médecine. J'ai été reçue au concours d'externat en 1950, mais je n'ai jamais dépassé l'admissibilité à l'internat. Il y avait ce qu'on appelle une sorte de plafond de verre, un numerus clausus par concours et sur dix ou douze reçus à l'internat, il y avait un ou deux juifs d'origine, une femme et zéro musulman, c'était connu à l'avance.

Durant mes études, j'ai été confrontée donc à l'oppression politique, à l'injustice sociale, en voyant autour de nous

déjà les premiers bidonvilles. Je me suis engagée dans la lutte, au niveau des étudiants communistes et au niveau du Comité des intellectuels qui était sous la responsabilité du regretté professeur Mandouze, et qui regroupait beaucoup d'enseignants et d'étudiants. Je ferai une petite parenthèse pour être honnête : notre première femme médecin algérienne et professeur de médecine, Madame Benallegue Aldjia Noureddine, a été interne des hôpitaux, parce qu'elle avait eu la chance de passer ce concours dans la période 39-45, où on avait oublié un peu le racisme pour penser à tous les Algériens qui s'étaient engagés dans l'armée d'Afrique. Elle est donc l'exception et l'est restée longtemps. Pendant que j'étais étudiante, j'ai également fréquenté, compte tenu de ma double appartenance familiale, d'une part à l'Association des Etudiants musulmans d'Afrique du Nord, l'AEMAN, section d'Alger, qui avait, à ses débuts, un tout petit siège à la place de la Lyre pour ceux qui connaissent, et qui était à la fois un lieu de militantisme, mais aussi de rencontres tout à fait fraternelles. J'ai fréquenté aussi l'Association des étudiants catholiques, animée par des pères jésuites extrêmement accueillants et compréhensifs, et également une association que tout le monde ne connaît pas, l'Association pour la Jeunesse algérienne de l'action sociale AJAAS, issue de divers mouvements scouts et qui attirait un grand nombre d'étudiants.

Durant cette période, un acquis a été obtenu sur le plan social, celui de l'accès des étudiants à la sécurité sociale, auquel ils n'avaient pas droit auparavant. Ce fut le résultat d'une revendication de la plupart des organisations estudiantines, catholiques, musulmanes, mais aussi juives, protestantes et autres.

Nous avons obtenu cette sécurité sociale gérée par une section locale mutualiste, la Mutuelle nationale des

étudiants de France. Le comité directeur était en majorité composé d'étudiants engagés dans cette revendication et pour la lutte pour l'indépendance nationale. J'ai été pendant un certain temps présidente de section et ce qu'on appelait l'administrateur national, puis j'ai été remplacée par Ali Oubouzar à ce poste, que certains connaissent, mais il n'est pas resté longtemps, il est parti tout de suite au maquis. Notre action de gestion et d'activité complémentaire mutualiste n'a jamais été prise en défaut, malgré certaines tentatives, et ni l'administration, ni les étudiants pieds-noirs, majoritaires à l'association générale des étudiants, n'ont pu trouver une erreur de gestion, ce qui était quand même remarquable pour des étudiants n'ayant pas beaucoup d'expérience.

Mais la MNEF fut aussi le siège d'une activité politique, clandestine celle-là, et nous y avons rédigé des tracts, elle a servi de boîte à lettres, autant pour le FLN que pour le Parti communiste algérien. Parallèlement, nous envoyions des médicaments, notamment en wilaya III, à la demande d'Ali Oubouzar, par l'intermédiaire des Huileries Tamzali. Les étudiants n'étaient pas seuls, un certain nombre d'assistantes sociales participaient activement à ces réseaux.

J'ai soutenu ma thèse de doctorat de médecine en juillet 1955 et, tout en poursuivant mes activités dans le milieu étudiant, j'ai pris un poste de médecin scolaire en octobre. L'été 1956 la première zone autonome d'Alger venait d'être créée par le congrès de la Soummam et les activités étaient intenses. J'ai été contactée par Jacques Salors, responsable du Parti communiste algérien chargé des relations avec le FLN, pour la région Alger Ouest/Blida. Ils se réunissaient régulièrement chez un chirurgien-dentiste du quartier de Belcourt et nous y rencontrions également le docteur Hassan Boucharef que certains d'entre vous connaissent, un enseignant avec nous en stomatologie. J'ai fréquemment

transporté ces responsables dans ma voiture et transmis du courrier, mais une série d'arrestations a désorganisé nos réseaux. Le docteur Marie Moati, était souvent chargée d'annoncer les mauvaises nouvelles. Elle est venue me dire de partir de chez moi et d'entrer dans la clandestinité, ce que je fis en octobre 1956. De cette période date mon entrée officielle dans le FLN auquel j'étais et je suis restée fidèle pour longtemps.

J'ai été hébergée par plusieurs familles européennes et algériennes en restant en relation avec les responsables Boucharef et Salors, mais de plus en plus difficilement et, à partir de la Bataille d'Alger, nous avons été vraiment mis en difficulté. J'ai été arrêtée dans la nuit du 13 au 14 mars 1957, par les éléments du premier régiment étranger de parachutistes, d'ailleurs par accident : ils recherchaient Benyoucef Benkhedda, devenu par la suite notre deuxième président du GPRA. Ils se sont rendus dans une cachette où il n'y était pas, mais où se trouvait une autre militante qui, ne sachant trop quoi leur dire, leur a révélé qu'elle m'avait rencontrée chez une autre personne. Ils s'y sont rendus immédiatement, parce qu'ils avaient pour habitude dès l'obtention d'un renseignement, de remonter les filières très vite et dans la même nuit. Ils sont donc venus m'arrêter, après avoir obtenu mon adresse par la dernière personne qui m'avait hébergée et qui a été torturée à cet effet. J'ai été également amenée comme elle à la villa Sésini que tout le monde connaît, menacée de mort dès l'arrivée et les parachutistes heureusement sont partis sur une fausse piste. Encore une petite coïncidence, ils avaient trouvé un recueil de poèmes réalisés en langue tamazigh par un militant du Parti Communiste, Sadek Hadjeres, et ils ont supposé que j'étais en relation avec lui. Ils m'ont interrogée, c'était leur recherche essentielle, mais comme je ne savais pas, il était facile de nier. Finalement, j'ai été torturée à l'électricité et à

l'eau. J'ai fini par ne reconnaître que ce que savaient les autres puisque j'ai été étonnée de retrouver dans cette Villa Sésini pas mal de militants catholiques et, en particulier, deux que je connaissais. Ensuite j'ai été transférée au Commissariat central, et à la prison de Serkadji.

Il faut souligner la grande solidarité qui existait entre les femmes détenues dans la prison. A mon arrivée j'avais une bronchite et j'ai été soignée par l'ensemble des sœurs et particulièrement par les deux plus jeunes : Baya Hocine qui avait 16 ans et Djoher Akrou, 17 ans. Par la suite, j'ai fait pour elles tout ce que je pouvais dans le domaine médical, en insistant parfois, quand c'était nécessaire, auprès des surveillantes. J'ai établi notamment un constat pour Djamila Bouhired, transmis à ses avocats, et attestant de la véracité de la blessure par balles et des traces de torture, faits que les médecins européens qui l'avaient examinée à l'époque n'avaient, en attribuant toutes ces lésions à une tuberculose évolutive. Je rappellerai brièvement peut-être le nom de certaines que j'ai rencontrées là-bas, et si j'en oublie je m'en excuse, parce qu'il est difficile de se souvenir de tout. Je voudrais citer les trois infirmières qui avaient été arrêtées au maquis : Meriem Belmihoub, Fadhila Mesli, Safia Bazi. Il y avait également Annie Steiner, Jacqueline Guerroudj que l'on connaît, une petite jeune fille beaucoup moins connue, une dame qui avait été arrêtée avec son mari, des gens très simples et très engagés Zahia Ourif, la poétesse Anna Grecki, Colette Grégoire de son vrai nom, malheureusement décédée en 1966, Claudine Lacascade, Fatima Benosmane, Eliette Loup, Djamila Bouazza et d'autres. Celles qui m'avaient précédée dans cette prison avaient obtenu le statut de détenues politiques et n'étaient plus mélangées avec les droits communs. Une autre marque de solidarité, celle des familles. Quand c'était autorisé par l'administration, ce qui effaçait toutes les différences sociales entre ces détenues, une caisse commune

était organisée avec les paniers apportés par les familles. Les détenues faisaient chacune leur tour la cuisine et les repas étaient confectionnés au presbytère de l'église Sainte-Croix, en face de la prison grâce à l'apport réuni des familles. Ce presbytère était sous la responsabilité d'un prêtre, que Dieu ait son âme, et où d'ailleurs nous avons rencontré pas mal de numéros clandestins. Des souvenirs tragiques aussi de cette période de détention, les exécutions capitales. Lorsque cela se produisait, nous étions réveillées au petit matin par des cris de Allah Akbar, d'ailleurs poussés par les hommes et les femmes, à ce moment-là, prenaient le relais avec des youyous, l'ensemble du quartier de la Casbah. C'était toute une partie d'Alger qui manifestait sa solidarité avec ceux qui allaient mourir ; ce fut le cas pour l'exécution de Zabana.

J'ai été présentée au Tribunal militaire le 21 juin 1957, en même temps qu'un étudiant en médecine, Ali Boudarba, arrêté dans la région algéroise. On a retenu contre moi peu de faits : la fabrication des tracts et l'envoi de médicaments, puisque le reste n'était pas connu. Par ailleurs, mon oncle maternel, officier de l'armée française, avait veillé à la légalité de la procédure. J'ai donc été condamnée à 5 années de prison avec sursis et à 5 ans d'interdiction de séjour. Je n'avais pas médiatisé la question des tortures au tribunal, pour ménager ma famille, mais, néanmoins, j'avais déposé une plainte suivie d'effet puisqu'elle a été reprise par les dossiers de l'éphémère Commission des sauvegardes qui a travaillé durant la fin de l'année 1957 ; elle a d'ailleurs été citée dans France Observateur. A ma sortie de prison, on a essayé de m'enlever pour m'interner dans un camp, mais ma mère s'en est aperçue et a alerté les avocats. J'ai finalement été libérée et expulsée en France.

Je suis partie à Marseille dès le 23 juin avec mon père, que Dieu ait son âme, et ensuite à Lyon où j'ai obtenu un poste d'interne dans une clinique, grâce aux pères jésuites. Je ne

pus y rester car l'interdiction de séjour comportait vingt et un départements dont le Rhône où je souhaitais reprendre des activités. J'ai alors pensé à contacter l'UGEMA, l'Union Générale des Etudiants Musulmans Algériens, en me présentant en tant qu'ancienne étudiante. Ils m'ont reçue d'abord prudemment, parce qu'ils étaient officiellement apolitiques, ils avaient encore l'autorisation d'exister à ce moment-là, mais, peu de temps après, j'ai été convoquée par un responsable de journal, Kamel Bouchouata qui m'a dirigée sur Paris où j'ai transité dans une famille algérienne où tout le monde militait : le père était responsable, la mère recevait les gens, la jeune fille était agent de liaison. Puis je suis redescendue sur Annemasse, avec un ordre de mission de la Fédération de France et j'ai passé la frontière suisse, dans la voiture d'un père dominicain stationné à Lausanne.

A Lausanne, le responsable du FLN était Tayeb Boulahrouf. J'ai été hébergée pendant à peu près un mois dans des familles suisses puis j'ai finalement passé la frontière italienne en début avril 1958.

J'ai rejoint Tunis après deux ou trois jours à Rome, environ le 7 avril, et je me suis présentée à la base A de l'ALN-FLN. Le Gouvernement provisoire n'était pas encore en place. La base était dirigée par le commandant Kaci, le capitaine Ali Mechiche et le frère Salah Laouedj, tous des aînés, que Dieu ait leur âme. J'ai été affectée au service de chirurgie de l'hôpital Sadiki, dirigé par le docteur Tedjini Haddam, où exerçaient les docteurs Abbas Boudraa, qui est en retraite à Oran, et d'autres qui ne sont plus de ce monde et Bachir Mentouri. Nous avions une salle à l'hôpital, réservée à l'ALN. Nous pratiquions également des missions aux frontières. A Tunis, on peut partir très tôt le matin, atteindre la frontière et rentrer dans la nuit. Avec des collègues d'autres disciplines, notamment le docteur Abdelwahab, de l'ORL, avec le regretté

Pierre Chaulet que nous avons perdu il y a peu de temps, Alice Cherki, Charles Geronimi, Driss Mammeri, Rachid Maiza, Saïd Chibane et j'en oublie. Nous consultions dans les infirmeries existantes à la frontière, les combattants, malades ou blessés, pour les traiter sur place, ou pour les évacuer vers les services spécialisés de Tunis. L'ensemble des hôpitaux tunisiens nous étaient ouverts, même si nous n'avions pas une salle dans chacun d'eux. Nous évacuions les blessés également pour des soins spécialisés à l'étranger, particulièrement dans les pays socialistes et en URSS, surtout pour les prothèses pour les amputés et leur rééducation.

Lors de ces visites aux frontières, nous procédions aussi à réformer des combattants pour inaptitude et à l'opposé, à l'incorporation de jeunes réfugiés, à partir de l'âge de 18 ans. Le service de santé était dirigé par le docteur Haddam. Il avait remplacé à son poste, le docteur Muhammad Seghir Nekkache. En 1959, le GPRA décida l'édification d'une maison destinée aux femmes qui venaient des maquis mais qui n'avaient pas d'affectation précise. Elles avaient besoin d'une mise à niveau et d'une orientation ultérieure, ce qui a été fait. Nous avons été plusieurs femmes responsables de cette action, Claudine Chaulet, Madame X, Madame Nekkache, Madame Lakhdari et moi-même. Ces Moudjahidate s'étaient engagées parfois très jeunes, elles ont pour la plupart acquis une formation et se sont trouvées une place dans la société et ont fondé une famille. Parmi elles je citerai peut-être deux ou trois cas : celui de Malika Zerrouki qui était d'une santé extrêmement fragile, elle avait traversé toute la wilaya IV et les frontières pour aller à Tunis, et malgré une santé déficiente a terminé des études d'assistante sociale. La toute jeune Fatima Ayachi avait 15 ans lorsqu'elle s'est engagée. C'était d'ailleurs un gros problème de la changer de wilaya pour trouver une wilaya qui avait une femme, une infirmière Baya el Khala de son vrai nom Toumia Laribi, qui avait eu une

action très courageuse au sein d'un commando de la wilaya 4. En 1960, j'ai été nommée responsable du service médical de ce qu'on appelait le Ministère d'Etat qui correspondait à l'actuel Ministère des Moudjahidines et qui était chargé des combattants démobilisés. Nous nous efforcions de les réinsérer dans plusieurs camps. Certains pouvaient d'ailleurs aller en famille étant donné l'importance de la population des réfugiés. On les réorientait vers une activité quand c'était possible. On prenait en charge des malades, ceux qui avaient besoin d'une rééducation ou autre. Et tous avaient droit à des cours d'arabe et à des cours de français.

Après le cessez-le-feu du 19 mars et devant les assassinats de l'OAS, le GPRA a fait appel aux médecins de l'organisation, pour soigner sur place, justement, ces victimes de l'OAS fréquemment achevées sur leur lit d'hôpital. Des volontaires sont rentrés et nous sommes allés dans un avion militaire français de Tunis à Rocher Noir, siège de l'Exécutif provisoire, actuellement Boumerdes. Il y avait Alice Cherki, le docteur Mammeri, le docteur Chabane, le docteur Maïza. J'ai été affectée au poste de commandement de la Zone autonome. Après sa disparition en 57, la Zone autonome a été réorganisée à partir de 1961 sous la responsabilité du commandant Azeddine, avec le capitaine Ali Lounissi, responsable sanitaire, Mokhtar Bouchafa responsable de la sécurité, et Omar Oussedik comme responsable. Le capitaine Ali Lounissi décida de prendre le contrôle d'une clinique chirurgicale qui se trouvait à la limite du quartier, dans la zone contrôlée par le FLN et, pour cela, il en récupéra les clés de force auprès du directeur qui craignait l'OAS.

Nous avons opéré à partir de mai, début juin, sous la protection de fidaï armés et cela, jusqu'à l'accord définitif de fin juin entre le FLN et l'OAS qui a mis fin aux dernières hostilités à Alger. Nous sommes restés dans cette clinique

jusqu'au 5 juillet. Je vais passer rapidement sur la période de l'Indépendance. Nous avons pris des postes hospitaliers de médecine, de santé publique. Sur le plan universitaire, certains ont été nommés moniteurs ou d'autres, assistants, selon des critères quelques fois subjectifs. J'ai entamé ma spécialité de gynéco obstétrique avec le docteur Marie Moati et nous avons été rejoints par la suite par Nefissa Hamoud qui après son passage au maquis et son arrestation est allée terminer ses études en Suisse. Nous étions trois femmes à entamer ces études et un homme X qui nous a quittés aussi récemment.

Après la crise de l'été 1962, je me suis un peu éloignée de l'activité politique parce que la situation était vraiment attristante, mais je suis demeurée adhérente à l'Union Générale des travailleurs algériens, l'UGTA, et d'ailleurs j'ai fait partie, quelques années plus tard de la première commission féminine de l'UGTA, ce qui n'était pas évident à mettre en place, parce que même quand les hommes sont des militants aguerris, ils ne tiennent pas tellement à offrir une place aux femmes. Ça a très bien marché.

Il faut souligner que les trois premières femmes gynécologues obstétriciennes, professeurs et chefs de service, ont été trois femmes militantes, engagées depuis les débuts de la guerre de libération nationale. En 1969, j'ai rejoint l'UNFA et le FLN et j'ai été membre de l'APC, de l'Assemblée Populaire Communale du grand-Alger d'Alger et celle de Sidi Mhammed. A l'UNFA nous avons eu à étudier le projet de Code de la famille, mais nous avons souligné les aspects négatifs qui nous étaient présentés, notamment avec la secrétaire générale de l'époque Safia Benmahdi et Fatima Saïdani.

Le président Boumedienne nous avait promis qu'aucun texte ne passerait sans l'accord de l'UNFA. Malheureusement,

la mort l'a empêché de tenir sa promesse. Durant cette période, un important projet a été réalisé : la création du premier centre qu'on a appelé de « régulation des naissances », en 1967, au CHU Mustapha. Après des démarches justement de Madame Laliem et de Madame Chentouf auprès du président Boumédiène qui donna son plein accord. Les premières prestations furent immédiatement données par Madame Laliem, Mademoiselle Moati et moi-même, aidées par les sages-femmes et les assistantes sociales. Par la suite, nos formations au niveau national ont été menées avec la collaboration du FNUAP, pour fournir des sages-femmes compétentes en contraception sur l'ensemble du territoire. Entre 1974 et 1978, nous avons couvert 47 wilayas sur 48. Par la suite, avec Mademoiselle Moati, nous avons été reçues toutes les deux au concours de l'agrégation en 1970, et j'ai été chef de service dans deux CHU successifs Birtraria puis Bab el-Oued où je suis restée le plus longtemps, de 1976 à 1996.

J'ai prêté une attention particulière aux mères célibataires, que j'avais rencontrées dès 1962 à l'hôpital Mustapha. Je les ai accueillies dans mon service en agissant pour que leurs droits soient reconnus, pour les aider à garder leur enfant quand c'était possible et même chercher à responsabiliser le père, l'ADN n'existant pas encore à l'époque. Le regretté Monsieur Tidafi que certains connaissent, a mené une très grande action en faveur des enfants abandonnés. Nous essayions, à défaut, de faciliter le recueil de ces enfants en tutelle par des familles, ce qu'on appelle kafala. Malheureusement, peu de mes collègues ont poursuivi dans cette voie et, à ce jour, la surcharge des maternités, suite à l'importante natalité qui revient, ne permettait plus du tout l'accueil de ces mères célibataires. Enfin, j'ai veillé à appliquer la législation en cours autorisant l'interruption thérapeutique de grossesse, trop souvent oubliée encore, par certains collègues.

J'ai fait partie de l'ONDH, Organisation Nationale des Droits de l'Homme, qui a précédé la Commission Consultative pour les Défense des Droits de l'Homme. Durant la décennie 90, nous avons été confrontés aux malheurs des victimes du terrorisme, mais aussi confrontés au problème de la persistance éventuelle de la peine de mort, lors des visites fréquentes dans les prisons où j'expliquais aux condamnés à mort que, avec l'aide de Dieu, elle n'existerait plus. Je n'étais pas tout à fait sûre que ce soit vrai. Finalement, heureusement, nous avons toujours ce moratoire. Nous nous sommes heurtés, à l'ONDH, au difficile problème des Disparus qui n'est toujours pas solutionné.

J'ai fait partie, depuis 1994 à ce jour, du Conseil National Economique et Social, l'équivalent des CES européens. J'ai été, un moment, responsable de la Commission des affaires sociales et depuis les dernières années, le CNES est engagé dans la rédaction du Rapport national sur le développement humain. Ce rapport fait partie des activités de l'ensemble de la planète. Depuis deux ans le CNES a entamé des contacts avec la base, sous forme d'Etats généraux de la société civile, d'une part avec les responsables administratifs et d'autre part avec le mouvement associatif et les citoyens, ceci devant servir de base aux programmes du gouvernement.

J'ai pris ma retraite en 1996, en même temps que plusieurs autres professeurs, tous moudjahidine. Curieusement, nous avons été mis à la retraite pour raison d'âge par décision du gouvernement de l'époque mais depuis, cette mesure n'a plus jamais été reconduite ; nous nous sommes toujours demandés si quelqu'un, pour des raisons mystérieuses, n'en voulait pas aux moudjahidines.

Je participe actuellement, avec les militantes qui sont là, aux activités du Réseau Wassila/AVIFE, dans les médias, dans les domaines de l'histoire, des droits des femmes, et

de la santé. Je souhaite vivement, pour conclure, que les historiens et chercheurs s'intéressent davantage au rôle des femmes durant la guerre. J'ai lu des textes, je sais que certains travaillent sur le sujet, mais cela me paraît tout à fait insuffisant. Je souhaite qu'un travail en profondeur se fasse, un travail de recoupement et de synthèse, parce que la mémoire des témoins s'affaiblit avec les années et il faut toujours confronter les témoignages avec les documents que l'on peut retrouver. Je souhaite que toute cette recherche soit faite et je voudrais, vraiment pour conclure, dire que beaucoup de chemin a été parcouru, mais il reste encore beaucoup à faire, non seulement pour consolider les acquis qui sont constamment menacés d'un côté ou de l'autre, mais aussi pour avancer et donner à la femme algérienne toute sa place dans la société.

b- Madame Kheira Tazi

« Que la paix soit sur vous, Dieu tout puissant est Paix, nous voulons la paix pour le monde entier, pour tous les peuples qui souffrent, et nous demandons la paix, parce que nous aimons la paix et que nous sommes gens de paix.

Mon parcours a été celui de toutes les femmes dans le monde, du Vietnam et de la Chine, et de tous les peuples, qui ont souffert et ont résisté au colonialisme. Pour cette raison je dis que mon combat a commencé lorsque j'avais 5 ans. A cette époque, mon père était exilé avec tonton Abbes à Béchar. A 5 ans j'ai connu la misère et le mépris. Petite fille de 5 ans j'ai été renvoyée de l'école parce que j'avais des verrues. Je devenais une ennemie des dirigeants, des colons, parce que je pouvais contaminer leurs enfants. J'ai été exclue durant 5 ans. C'est tonton Abbes qui m'a prénommée Kheira. Mon père, lui, avait dormi trois jours à ma naissance. Il se lamentait de la naissance d'une fille. Comme dit le verset du Coran « Si l'un d'eux est informé de la naissance d'une fille, son visage

s'assombrit » et il a dormi trois jours avec des somnifères. Les trois tontons : Abbes, Ahmed Boumendjel, Ahmed Francis, que Dieu leur accorde miséricorde, lui disaient « Arrête, c'est trop ! Allez, fais nous une tammina et appelle-la Kheira.. ». Voila, chacun a une idole, moi ce sont ces quatre Ahmed, qui sont miennes!!

Puis éclata la 2^e guerre mondiale, Hitler est arrivé et a occupé Paris. A leur tour les juifs ont été exclus. Très intellectuels et généreux, ils ont ouvert les synagogues aux enfants dans le quartier où nous habitons côte à côte, et en ont fait des écoles. Il y avait les petits des voisins, nous et les juifs. J'allais donc à la synagogue où des cours de français et d'hébreu étaient donnés et je me suis mise à parler hébreu. Ma grand-mère dit alors à mon père : « Ta fille parle la langue juive ! ». Il lui répondit : « Celui qui apprend la langue d'un peuple n'en sera pas rejeté » Cela signifiait-il : celui qui apprend une langue peut être interprète ? Je risquais de devenir interprète en Israël ? Voila pour l'anecdote.

Puis est arrivé le débarquement, et tout le monde a été renvoyé à nouveau pour loger les soldats américains. Après cela j'avais dépassé l'âge de scolarisation. Nous sommes restés dans cette situation : le père exilé, la misère nous consumait, des zones étaient « interdites aux chiens et aux Arabes », cette discrimination est restée vive dans les mémoires. Les colons ont un moment oublié les Juifs mais la discrimination était appliquée aux enfants, sur une fille de 6 ou 8 ans, mes frères et moi. Voila le déclic d'où est partie ma vie de militante. Aujourd'hui, le Réseau Wassila/AVIFE me fait l'honneur de rendre hommage à mon militantisme, un hommage que je considère non pour moi, en tant que personne, mais pour mon militantisme. Le drapeau de l'Algérie me suffit, la jeunesse algérienne me suffit. On m'a dit « fait l'attestation communale », j'ai dit « non, je ne la ferai pas. J'ai l'université de Bab Ezzouar, les écoles, c'est mon

attestation communale ». C'est ça mon témoignage. Je n'ai pas à vous raconter l'histoire, elle est déjà écrite.

Tout les pays colonisés souffraient, comme l'Algérie. Nous avons tous souffert de la torture et de toutes les oppressions. Ils ont brûlé la maison de mon arrière-grand-père parce qu'il n'avait pas payé une taxe. Il a construit une hutte de terre et nous avons vécu là. Je suis une descendante des Ouled Sidi Cheikh, de Bouamama, ma grand-mère et ma mère sont d'El Guetna, descendantes de l'Emir Abdelkader. Nous avons tous milité dans la famille. Une partie des membres était à Cayenne, une autre en Nouvelle-Calédonie, et toute la grande famille était dispersée. Voilà d'où je viens. Je suis née le 16 février 1934 à Chlef, qui à cette époque faisait partie du département d'Alger, et nous avons un pied à Alger, à la Casbah, et un pied à Chlef.

La directrice de l'école où j'étais élève était une descendante d'un grand personnage présent au débarquement de Sidi Ferruch, j'ai oublié son nom, et elle était femme d'un militant du parti communiste. Voyez cette complexité ! Le jour de mon renvoi, c'était la veille de Noël, elle a appelé mon père en lui disant « Elle va contaminer les petits enfants ». Elle m'a donné un père Noël et un paquet de chocolats, pensant sans doute que cela allait me consoler... Je les ai jetés. Ma grand-mère disait, quand elle sarclait la terre, ou moissonnait le blé, « Voilà ce que nous a fait Bugeaud, Clauzel, voilà ce qu'ils nous ont fait ». J'ai connu Clauzel et Bugeaud à l'âge de 6 ans. Alors comment voulez vous qu'un enfant grandissant dans ce milieu ne devienne pas nationaliste ? Qu'il n'aime pas sa patrie ? Tout est là. Nous sommes restés dans cette situation de misère totale, sans école, seulement la synagogue où j'ai appris l'hébreu, et aussi le français.

En 1945 l'Association des Ulémas a ouvert des écoles et nous y avons été inscrits. Heureusement nous avons appris

l'arabe. J'ai appris à lire correctement le français avec mes enfants, parce que pour moi, cette langue ... bien sûr je connaissais Baudelaire et d'autres écrivains français, mais les français nous avaient tellement méprisés, et ils avaient arraché le « cœur » de la langue arabe. Nous étions des ânes pour eux. Une autre anecdote. En 45, à mon entrée à l'école de l'association des Ulémas, mon père disait : « Nous allons réfléchir, peut faudra-t-il te trouver une place à Tunis ? » (Pour continuer les études à la Zitouna ?). Grand-mère disait « Non, non, pas à Tunis, ici, nous resterons ici ! ».

J'ai poursuivi mes études jusqu'en 1952 à la médersa, où tous les enseignants connaissaient mon père, puisque ma famille était nationaliste et proche des ulémas. Mon père était militant de l'UDMA. J'ai vendu les journaux, entre autres Alger Républicain, et rempli diverses tâches pour le parti ; j'ai ensuite rallié la Jeunesse de l'UDMA, Chabibat el Bayane, la Jeunesse du Manifeste, en 1952. La première conférence à laquelle j'ai assisté, était donnée par Ahmed Boumendjel : Il nous avait parlé de la nationalisation du pétrole en Iran par Mossadegh. Nous avions 20 ans. Nous avons été des milliers, on nous expliquait les événements, ce qu'est la politique, comment lutter. Je citerai pour les femmes : Djamilia Boupacha, Malika Gaid, Fadila Saadane, et d'autres militantes. Nous ne savions pas ce qu'était la nationalisation. Nous apprécions sa manière de nous l'exposer. Il nous disait : « La lutte est économique et avec les hommes... » En Algérie, aujourd'hui, nous manquons d'hommes. Il y a beaucoup de femmes mais il n'y pas beaucoup d'hommes, de vrais. La 2^e conférence avait été faite par Ahmed Hadj Ali. Il avait une belle plume, et savait manier les nuances de la langue française. Nous étions peut être une trentaine de jeunes à cette conférence où il avait parlé du Grand Maghreb, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc. A l'époque les français avaient exilé le roi Mohamed V et s'était produit l'attentat de Allal ben

Abdellah contre Ben Arafat. A l'époque, certains militants se demandaient comment commencer la lutte. Le conférencier suivant nous a parlé de la mort de Ferhat Hached. C'est dans ce cadre que nous avons acquis le goût du savoir. Chaque jour nous avions une conférence, et parfois pendant trois jours, matin et soir. Nous faisons également des visites à la Casbah, à Sidi Abderahmane, pour accompagner des jeunes filles de Constantine, d'Oran, de Tiaret qui venaient assister à ces conférences. C'était la première section féminine de la JUDMA. On ne parle pas suffisamment de ces personnages et ils vont sans doute partir dans l'anonymat. Un autre conférencier est tonton Francis. Il nous a initiés à la médecine gratuite, comment aider la population de « seconde classe », dans le système qu'avait institué la France avec l'hôpital indigène, et l'emploi des sœurs religieuses pour les soins. Il avait donné une conférence en terminant par la médecine gratuite, rêve auquel il tenait beaucoup et qui se réalisera avec l'Algérie indépendante.

Tonton Ahmed Boumendjel est enterré à côté d'Ali Hammami, un autre grand homme qui a lutté pour l'Algérie. Je voudrais parler de toutes ces personnes, ces militants oubliés. En fait en parlant de moi je parle de ma société, en racontant ce que j'ai vu dans ma vie, pendant ces cinquante dernières années, mais je ne souhaiterai à personne ma souffrance car j'ai vu des choses terribles qu'on ne peut imaginer.

Tonton Abbes avait fait une conférence pour rendre hommage aux femmes algériennes, de Lalla Fadma N'Soumer à la Kahina, à toutes ces femmes qui ont lutté pour que l'Algérie reste libre. La seule chose qu'il souhaitait, disait-il, c'est que toutes les femmes soient les égales des hommes, partout, à l'école, l'université, et qu'on les respecte. Ce sont tous ces discours qui m'ont marquée, je les répète constamment à mes enfants pour leur dire qu'il ne faut jamais oublier ces hommes.

Et un jour, le parti UDMA a déçu tonton Abbes. Il réunit les militants à Belcourt, dans le cinéma situé en face de Sidi M'hamed et leur dit : « Si vous êtes des hommes prenez le maquis, il n'y a plus de parti ». C'était en 1955.

Lors d'une session de l'Assemblée nationale de l'époque, le président lui dit: « M. Ferhat Abbes, vous avez cinq minutes ». Il est venu, a ouvert son cartable, il a pris ses feuilles, a mis ses lunettes, après... rien : « Je regrette, je ne peux pas présenter la misère d'un peuple pendant un siècle et trente deux ans. Cinq minutes ce n'est pas assez. ... » Et il est descendu de la tribune. Tonton Ahmed Francis qui était en face de lui l'a applaudit. Le président lui dit : « Sortez ». Il lui répondit : « Je sors et je reviendrai, vous sortirez et vous ne reviendrez pas. L'Algérie sera indépendante ».

Nous avons chaque semaine une conférence sur l'agriculture, sur la médecine, nous lisons des articles du Monde, du Figaro, et quand quelqu'un venait, il nous expliquait. Nous avons aussi écouté Malek Bennabi au sujet du conflit des civilisations. Il y avait des jeunes qui ne savaient ni lire ni écrire mais ils participaient à ces formations quotidiennes. Puis, il y eut les cours d'alphabétisation. C'était ça la section de la JUDMA, au sein du parti UDMA. C'est comme ça que nous avons été formés. On discutait de tout, on discutait de l'état du monde ! Tous ces hommes nous ont aidés à nous former et je leur rends aujourd'hui hommage et demande à Dieu sa miséricorde. Voilà mon itinéraire avant le 1^{er} novembre 1954. Des militants du FLN nous ont contactés, nous, filles de la JUDMA, parce que nous n'étions pas connues de la police. De plus, nous avions une formation politique. Tous les jours, nous parlions de Cuba, de la lutte des ces grands hommes partout dans le monde, ce qui nous a formées sur ce qu'était la Révolution, comment faire une révolution. Nous n'avions pas eu la chance de déclencher la révolution mais des hommes l'avaient fait, et nous avons suivi.

Nous avons adhéré au 1^{er} novembre. Celui qui était recherché prenait le maquis. Une anecdote. Lors d'un accrochage, j'avais 30kg sur le dos, mes camarades m'avaient abandonnée en me disant, « vous voulez l'égalité, eh bien voilà l'égalité ! ». J'ai marché presque 50 km à travers la montagne, jusqu'au sommet de l'Ouarsenis avec des godasses déchirées, en miettes, pratiquement pieds nus. Je suis arrivée dans un lieu isolé, et je rends ici hommage au peuple, où j'ai rencontré une famille avec une vieille femme qui me dit, quand je lui racontais ma mésaventure « Pourquoi es-tu venue avec ces gens de peu ? » Pourquoi m'avaient ils abandonnée ?

Je suis restée presque un mois sans contact avec les gens du maquis. Il faisait froid, il y avait de la neige. Au bout d'un mois, quelqu'un de passage, un commissaire politique comme on les appelait, est arrivé et j'ai discuté avec lui. Je lui ai dit de quel parti j'étais, et j'avais peur que ce soit des gens de Messali, le MNA. J'avais peur pour mon sort. Avant de prendre le maquis, on nous avait bien dit de ne pas trop donner notre couleur politique, ni aux français ni aux autres. Les autres, c'était le MNA. Je ne savais trop qui ils étaient. Les messalistes disaient « C'est nous qui avons fait la révolution, vous n'êtes rien du tout, vous êtes des ulémas, des imbéciles » etc. J'ai commencé à lui parler et il me dit « Peut être es-tu communiste ? » « Non, je ne suis pas communiste, je suis une vraie musulmane et je ne suis pas communiste ». Je ne devais rien dire avant de voir comment la situation évoluait. Et puis après quelques temps, je rencontre un gars de la JUDMA, originaire de Tlemcen, du côté de Bourbaki dans l'Ouarsenis. Nous avons discuté et j'ai senti une grande affinité entre nous. Je me suis dit, ce gars va peut être m'aider à tracer une route vers quelque part ! C'était en fait l'ami du colonel Lotfi Boudghene, un militant de la JUDMA, étudiant à Constantine. Après bien des jours, nous nous sommes retrouvés avec mes camarades et je suis repartie avec eux.

J'avais appris à donner des soins avec le docteur Kamoun, un Juif. Pour moi c'était un algérien et je l'appelais 'Ammi'. D'ailleurs dans notre voisinage, je les appelais 'Ammi Moshé ou 'Ammi un tel, ou Khalti Messaouda. Il n'y avait pas le sectarisme que l'on voit aujourd'hui. Cela me fait mal au cœur de voir l'état de notre société.

Puis je suis montée jusqu'à la wilaya 5, où j'ai été blessée, puis à la frontière où j'ai rencontré Tonton Abbes. Là, j'ai vu d'autres choses. Quelqu'un me dit : « Chut, ne dis rien ». Je suis allée voir Tonton Abbes au Mechouar, à Rabat, et il me dit : « Ne restes pas ici » De là je suis allée aux Etats Unis avec une délégation FLN, puis de là à Cuba. C'était en plein boum à Cuba. J'avais un passeport cubain, et j'y suis restée. J'ai travaillé avec les militants, j'ai connu Che Guevara, et beaucoup d'autres qui m'ont hébergée et traitée, car j'avais une broche après ma blessure dans la Wilaya 5b. Je raconterai d'autres faits et certaines vérités dans le livre que j'écris actuellement.

Vers les années 56, je fais un retour en arrière, je faisais le messenger entre Abane Ramdane et Aissat Idir.

A l'indépendance je suis rentrée en Algérie. En 1963 j'étais militante syndicaliste à l'UGTA, membre de la Commission exécutive, à l'époque de Ben Bella. Puis dans la 2^e commission exécutive où j'ai lutté avec... Il y avait le Dr Belkhodja et nous étions ensemble pour le 8 mars 1966. J'avais réclamé à Boumediene le planning familial. Il me répondit « Laisse ce cheval de bataille à l'UNFA ». J'ai dit d'accord, je laisse, mais peut être pour le côté médical il faut impliquer le ministère de la Santé, et là on peut le prendre en charge. Le représentant du ministère des Habous m'a traitée de tous les noms.

Je suis allée aussi voir Taleb Ibrahim pour les enfants exclus des écoles, car arrivés au brevet, ils ne trouvaient plus de débouchés.

Après j'ai subi le martyre, les intimidations, les arrestations. J'ai été arrêtée quatre ou cinq fois, et on me demandait des explications : pourquoi vous avez dit ça ? J'ai dit certaines choses sur la Révolution agraire, le lendemain j'ai été arrêtée. Voilà comment était ma vie politique. Merci de m'avoir écoutée, cela m'a permis de me soulager.

c- Madame Salima Sahraoui.

Je n'ai pas préparé mon intervention, je la ferai donc d'une manière spontanée, en espérant ne pas trop abuser de votre patience. Je remercie d'abord le Pr Fadhila Chitour qui a été un exemple pour moi et je veux souligner tout le mérite et le dévouement exemplaire des deux intervenantes qui m'ont précédée. C'est vrai, j'ai milité durant la guerre de libération, mais depuis, ma foi, je « sursaute » de temps en temps : je réagis en m'associant à des actions citoyennes. Ce sont des mouvements de passion. Je n'ai pas un cheminement linéaire pour la défense d'une cause, en dehors de la période de la guerre et en dehors de ma courte carrière sportive.

Je remercie le Réseau Wassila/AVIFE et tous les organisateurs qui nous honorent ce soir, cinquante ans après l'indépendance. Ils n'ont pas oublié les « anciens ». Merci. Et nous, nous vous passons le flambeau : ce que nous avons fait n'est qu'une étape, car l'Algérie doit vivre éternellement. Nous sommes tels des points dans un tissage, chacune de nous est un point, il est indispensable, mais ce n'est pas lui qui fait le tapis.

Pendant notre guerre de libération les femmes ont vécu une expérience unique, en ce sens que la lutte nous a placées à égalité avec nos frères, même si ce n'était pas vraiment à égalité si on y regarde de plus près, mais nous l'avons vécu comme cela. Pendant quelques années et dans ces circonstances,

associés femmes et hommes dans la lutte, nous avons vécu ce qui n'avait jamais existé auparavant pour nous, et qui n'a plus existé hélas par la suite. Nous en gardons une incurable frustration jusqu'à ce jour. A l'analyse et avec la distance, on constate une évidence : on ne nous a pas vraiment fait appel en novembre 1954, nous avons simplement, spontanément, plongé dans la lutte. Je pense que celles qui y étaient m'approuveront. On ne nous a pas dit : venez les femmes... en dehors des infirmières et du personnel soignant, ce qui semble évident. Les autres, les lycéennes minoritaires, les jeunes filles et les femmes de la campagne et de la ville, ont plongé dans la guerre, dans un monde nouveau, chargé de promesses qui s'ouvrait à nous. Nous étions convaincues que la guerre nous mènerait à notre indépendance.

Le colonialisme est un régime qui se nourrit de l'exploitation d'une population par une autre, c'est sa nature, on ne pouvait ni l'améliorer, ni l'amender. Les horreurs du colonialisme, l'oppression, la spoliation, l'humiliation, nous les connaissions toutes, inutile d'en citer des exemples.

Je suis la troisième d'une famille de douze enfants dont neuf filles...Je ne commenterai pas. Dans mon enfance, à Blida, nous avons d'abord vécu dans un quartier algérien. En ce temps-là les populations ne se mélangeaient pas. Nous avions un niveau de vie un peu plus élevé que la moyenne des Algériens, parce que mon père, autodidacte, avait tenu à faire des études et à acquérir une position sociale et professionnelle lui procurant une certaine aisance ; d'autre part ma mère était une fée du logis qui savait faire tant de choses. Nous avons donc pu être bien logés et bien scolarisés. Mais nous résidions quand même dans les quartiers où le voisin était un musulman, un Arabe, on disait le plus souvent un indigène. Nous étions « entre nous ». Avec les autres, les « Européens », entre « eux » et « nous », il y avait des frontières physiques.

Je suis née dans cette famille nombreuse, et je voue une grande admiration à mes parents. Je m'en veux de ne pas les avoir mieux connus, de ne pas avoir essayé de mieux les connaître. Mon père et ma mère ont tout fait pour que nous soyons scolarisés et leurs douze enfants sont allés à l'école. Les uns sont allés au moins au collège, ceux qui ont pu poursuivre des études universitaires l'ont fait grâce à leur soutien, malgré les difficultés financières. Mon père était nationaliste, patriote, de même que ma mère, « femme au foyer » et il faisait de la politique. Nous, les enfants, étions nationalistes puisque nous avons été éduqués dans la conscience de l'injustice coloniale. Pour nous, ce n'était pas normal qu'un pauvre côtoie le riche. La spoliation, la « hogra » comme on dit, l'humiliation, ce n'était pas normal. Il fallait respecter les gens, chaque personne a le droit de vivre dans la dignité, et en tous cas, personne n'a le droit de plonger l'autre dans l'indignité. Mon père était « Défenseur de justice », on appelait cela « Oukil Judiciaire », expression typiquement coloniale, qui a disparu dans l'Algérie indépendante. C'était un défenseur de justice, titulaire de la « capacité en Droit », mais qui ne plaidait pas dans les affaires pénales. De par son activité professionnelle, il était très perturbé par tous les drames de familles et de femmes surtout qu'il avait à défendre : les répudiées, les déshéritées, les « indigentes » qui ne pouvaient pas se soigner dans les structures spécialisées et s'adressaient aux « dispensaires », les filles-mères, chassées par leur famille, les enfants naturels qu'on abandonnait parce qu'ils n'avaient pas d'état civil, on disait les « SNP » (sans nom patronymique), ils n'ont pas les mêmes droits que les autres ... Ma mère, elle, était fille de gendarme, mais un gendarme « indigène », dans un corps appelé « les auxiliaires de gendarmerie ». Ils étaient vêtus de la tenue traditionnelle algérienne, ils portaient burnous et montaient à cheval. Ils étaient interprètes lors des descentes, en général punitives dans les douars, et traduisaient pour les agents de l'administration coloniale. Bien sûr, ils avaient une

solde inférieure à celle des gendarmes « européens ». Mais ils logeaient dans les gendarmeries.

La famille de ma mère a habité dans des gendarmeries où ils étaient les seuls Algériens. Elle et ses frères et sœurs ont eu le privilège d'être scolarisés dans les mêmes établissements que les enfants des Européens. Ma mère a eu le certificat d'études. Elle était très bonne élève. Mes deux parents s'entendaient parfaitement sur l'importance de l'instruction des enfants. J'ai accompli ma scolarité dans un établissement prestigieux, payant, le « Lycée Duveyrier », dans des classes où nous étions à peu près 1 à 2% d'élèves « indigènes ». Ce lycée avait reçu avant nous des célébrités nationales telles que : Benyoucef Benkhedda, Abbane Ramdane, M'Hamed Yazid...

Nous avons été témoins de situations dramatiques comme la famine de 1943. Il y eut le typhus puis la famine qui a fait se déplacer les populations du sud vers les villes. Ils étaient dans un état de détresse innommable. Je me souviens qu'ils étaient pieds nus, en haillons, affamés. Les enfants, les femmes, à moitié nus allaient de maison en maison avec un âne qui portait leurs maigres affaires, en quête de nourriture, de vêtements ou d'une aumône. Ils avaient quitté leur douar où il y avait plus rien. Et c'était l'hiver. J'ai été témoin de cette misère.

J'ai vu aussi comment certains Européens, des fermiers, traitaient leurs femmes de ménage et leurs ouvriers agricoles. Je les ai vus les fouetter, les enfermer sans nourriture. Ces travailleurs n'avaient ni horaires de travail, ni jours de repos, ni vacances. Ils n'avaient pas de salaire fixe ni bien sûr la Sécurité Sociale. Ils étaient embauchés ou renvoyés sans préavis ni indemnités, dans l'impunité absolue du patron. J'en ai été témoin et révoltée, malgré mon jeune âge. On en parlait à la maison avec mes parents. Mais je vais sauter tout de suite à 1954...

Quand le premier tract est sorti, c'était la proclamation du 1^{er} novembre, je me suis aussitôt sentie FLN. Je me suis sentie « prête » pour la lutte et j'ai attendu qu'on m'appelle... J'avais 18 ans. A moi s'est imposée l'évidence : nous allions prendre les armes et nous battre. Quelle naïveté ! Ce n'est pas si facile, je l'ai compris par la suite. J'étais en terminale au lycée Pasteur. Nous étions deux « musulmanes » sur une trentaine d'élèves, Chafika Meslem, que dieu ait son âme, et moi. En première il y avait la future maquisarde Meriem Belmihoub, une des premières infirmières de la wilaya 4. Nous parlions tous les jours de la révolution, des combats, des arrestations ou des actions héroïques de nos djounouds. Nous nous sentions entièrement engagées, en attente... Personne ne m'a contactée pour aller au maquis...

Je saute encore au mois de mai 1956 et à la décision du FLN ordonnant la grève des études universitaires pour les Algériens. Non seulement nous les étudiants, avons immédiatement fait la grève, mais les lycéens et les élèves du primaire à qui on n'avait rien demandé ont déserté les écoles. A la maison, frères et sœurs, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, tout le monde a fait la grève. J'étais à ce moment-là à la cité universitaire de Ben Aknoun. Les étudiants de la cité universitaire étaient répartis en quatre communautés : il y avait nous, les FLN, les Européens libéraux à majorité chrétiens, parmi eux certains s'étaient résolument et courageusement engagés à nos côtés, les autres, sans s'engager, nous manifestaient de la sympathie, et les Européens « Ultras », futurs OAS. Puis il y en avait d'autres, Algériens et Européens qui semblaient indifférents, non concernés. Dans la cité et à la fac les bagarres étaient très violentes entre les ultras et les FLN, menées avec toutes sortes d'armes, bâtons, lames et quelques fois des armes à feu.

Il n'était plus question d'assister aux cours. Nous attendions de monter au maquis. Nous squattions à trois ou

quatre, filles et garçons, les chambres que nous avions réquisitionnées. Nous vivions en autogestion en partageant tout. Nous apprenions à taper à la machine, à faire les piqûres, les vaccins, les soins, grâce à l'infirmière Messaouda Bedj (chahida) qui a rejoint très vite le maquis en wilaya 4, et au futur pharmacien Kohil. Nous nous informions de la situation et de temps en temps une voiture venait et emmenait une personne au maquis, souvent avec la petite « 4 chevaux », conduite par Mme Malika Khène. J'ai attendu longtemps mon tour, jusqu'à la fin du mois de juin et la fermeture de la cité. On ne m'a pas convoyée pour le maquis, et je n'ai jamais su pourquoi. J'en étais mortifiée. Je suis rentrée à la maison à Blida.

Au déclenchement de la grève, mon père est venu me chercher à la cité en me disant : « Maintenant qu'il y a la grève, tu rentres à la maison, tu n'as plus rien à faire ici ». Je lui ai répondu : « Non papa, moi je vais au maquis ». « Hé, t'es folle ou quoi ? Tu sais ce que c'est le maquis ? Ce n'est pas pour les femmes. Mais tu ne te rends pas compte ! ». Lui qui avait fait de la politique me dit : « Ecoute, je vais à la voiture. Prépare tes affaires. Si dans cinq minutes tu n'es pas descendue, je ne suis plus ton père » Je lui ai répondu : « Tu peux partir, tu n'es plus mon père ». Et il est parti.

Malheureusement, après cela, j'ai dû regagner les pénates tête basse, quand la cité a fermé ses portes à la fin de l'année universitaire. Et là j'ai découvert que mon père ne travaillait plus, parce que le FLN avait ordonné aux Algériens de ne plus avoir recours à la justice coloniale. Défenseur de justice, il s'est retrouvé sans revenu du jour au lendemain mais, heureusement, nous pouvions nous approvisionner en légumes dans une petite ferme lui appartenant, et ma mère s'est lancée dans un élevage de poussins !!! Mais c'est tout, et il y avait peu d'argent pour le lait, le pain, l'huile, et plein d'autres produits qu'il fallait acheter, sans compter l'électricité, les

médicaments, les vêtements etc. Je me suis dit, il faut que je travaille, et c'est ainsi que je me suis retrouvée à un poste d'institutrice à l'aérium de la Croix Rouge à Chréa, où étaient pensionnaires des enfants, indigents, handicapés physiques ou mentaux. C'était un aérium dirigé par un directeur chrétien, M. Ladsous. L'établissement était complètement isolé dans Chréa, décrétée « zone opérationnelle » par l'armée française. Il n'y avait plus de civils, seulement des militaires. Tous les jours j'ai vu les canons installés au Ski Club tirer des obus en face, vers Hammam Melouane et Yemma Hlima. En voyant cela je me disais : « Mais quand ils bombardent, ils ne voient pas où atterrissent les obus ? Mais ce sont des villages qui sont là ! ». Les populations d'en face recevaient des obus aveugles venant de Chréa et ils ne pouvaient guère se défendre. Ils étaient complètement exposés sur le flanc de la montagne, face aux canons !

Puis j'ai fait la grève des huit jours de janvier-février 1957. J'aimais beaucoup ma classe je dois dire que j'ai toujours aimé l'enseignement. J'avais la classe de CP et mes petits élèves étaient très affectueux. Ils étaient tous plus ou moins handicapés. Cela m'a beaucoup plu de faire cette classe bien que je n'étais pas préparée à m'occuper de ces enfants, mais bon, je me sentais utile. Et j'ai fait la grève des huit jours quand même. Lorsque j'ai informé le Directeur que je ne travaillerai pas la semaine, sur ordre du FLN, (textuellement !), il me dit : « Bon, vous faites grève, mais qui le sait ? Et qui va savoir que vous faites la grève dans ce coin perdu ? Faites la grève « perlée » !! Vous travaillez, mais vous vous considérez en grève ». « Moi je le saurai, Monsieur, je suis FLN, le FLN a dit de faire la grève, je fais la grève », très sûre de moi. « Mais les enfants... » J'ai dit : « c'est comme ça, je vous préviens pour que vous preniez vos dispositions ». Ma collègue et amie, Josiane Nakache qui était juive n'a pas hésité, elle me dit : « Ne t'inquiètes pas pour tes enfants, je les

prends ». Et elle a doublé ses élèves par table pendant les huit jours. D'ailleurs, j'ai jeûné le Youm Kippour avec elle, et elle a jeûné le 27^{ème} jour du Ramadan avec moi. Nous étions très œcuméniques. Ensuite, la grève universitaire a été levée en septembre 57, levée pour les études hors d'Algérie mais maintenue en Algérie. Une de mes sœurs m'écrit de Paris : « Tu peux venir si tu veux continuer tes études ». En septembre 57, je vais à Paris, j'entre à l'UGEMA, et je m'inscris pour le professorat d'EPS, à l'Institut de la Porte de Versailles. J'étais très bien et je fus contactée pour entrer dans l'organisation FLN, pour être une « permanente » dans la Fédération de France du FLN. Le frère qui m'a contactée m'a donné 200 francs et me dit : « Tu apprends à taper à la machine et tu passes le permis de conduire ; quand tu auras fait ça, tu nous recontacteras ». C'est ce que j'ai fait. J'ai recontacté les « frères » tout en poursuivant mes cours. Le jour j'allais aux cours, la nuit je militais, parce que le militantisme se fait surtout la nuit et le dimanche, quand les travailleurs sont disponibles. Et je continuais mes entraînements et compétitions dans l'équipe de France d'athlétisme, sous la direction de Robert Bobin, entraîneur national. Je me disais : il n'y a pas meilleure couverture, personne ne peut se douter que je suis militante FLN... Jusqu'au jour de mai 1958, au lendemain d'un meeting d'athlétisme à Londres où ma photo est parue dans un journal qui n'existe plus, le « Paris jour », et mon vrai nom apparaissait en première page. Je faisais jusque là des compétitions sous un faux nom pour que mon père ne le sache pas mais là ce n'était plus de mon père que j'avais peur, mais de mes responsables FLN. Je me dis : ce n'est plus possible ! Ils vont savoir que je suis dans l'équipe de France, à faire des compétitions en Angleterre, mes photos dans la presse, alors que je suis permanente dans l'action clandestine, assistante du responsable de l'Action armée et du renseignement !!! J'étais bouleversée ! De ce jour, je ne suis plus

retournée ni dans ma chambre à la cité d'Anthony ni à l'Institut des sports. J'ai laissé mes affaires dans mon casier avec regret parce que j'avais un beau survêtement, des pointes, un vrai sac de sport, ma petite fortune ! Terminé !... J'ai plongé dans l'ombre de la clandestinité totale, jusqu'au cessez-le-feu au printemps 1962 !

Durant ces cinq années j'ai été permanente de la Fédération de France, assistante du responsable de l'Organisation spéciale (action armée et renseignement). On l'appelait « Saïd » ou « Claude » ou « Le Blond », je n'ai su son nom véritable qu'à la fin de la guerre... Vers les années 60-61, j'ai été chargée d'organiser la Section des Femmes. C'était en réponse à une forte revendication, longtemps ignorée, des femmes. Les militants étaient depuis toujours structurés en cellules, en sections, en wilayas, en comités, alors que les femmes militantes qui travaillaient, transportaient, cachaient, ou veillaient, étaient hors structure. Les responsables de la Fédération ont fini par entendre cette revendication et m'ont chargée de créer avec les filles et les femmes qui militaient déjà en France, et qui avaient de l'expérience, les premiers noyaux d'une Section des Femmes. Et ça, à mon avis, c'était révolutionnaire. C'est la seule section des femmes qui a existé, même tardivement pendant la Guerre de Libération, en territoire ennemi de surcroît ! Nous avons commencé à activer et organiser quelques manifestations importantes. Nous avons participé à la mobilisation pour le 17 octobre 1961 à Paris, aux manifestations massives des femmes du 20 octobre, devant la prison de la Santé à Paris, les mairies, les commissariats, la préfecture de police, et le 9 novembre devant les prisons de France où étaient détenus des militants. Le 20 octobre, nous demandions la libération des personnes arrêtées le 17 octobre ; le 9 novembre également, en soutien aux détenus qui faisaient une grève de la faim, pour reconquérir leur statut de détenus politiques qu'on leur avait grignoté petit à

petit. Dernière action aussi importante, ce fut l'organisation des élections du référendum d'autodétermination : la section des femmes a été mobilisée pour tenir les bureaux de vote, pour expliquer aux électrices le sens du référendum et le sens du vote. C'était avec cœur et efficacité que les militantes ont tenu les bureaux.

Le 5 juillet 1962, la Section des Femmes de la Fédération de France a organisé une grande réception dans les salons du célèbre Hôtel Lutétia, en plein centre de Paris rue de Rennes, pour toutes les françaises qui avaient soutenu notre combat. Et aujourd'hui, je dois dire justement à cette occasion, devant vous, que nous n'avons jamais été contre les Français et les Françaises, nous étions dans une guerre anticoloniale, notre seul ennemi était le pouvoir colonial. Dans cette lutte, des ordres stricts étaient donnés aux commandos FLN en France, depuis le premier jour, de ne jamais toucher aux civils. Et c'est pour ça aussi que nous avons réussi à avoir la sympathie et même la participation de Français qui avaient le même idéal que nous, le même idéal de droits de l'homme. Que dire ? Beaucoup d'épouses d'Algériens étaient Françaises, elles avaient milité avec nous, et à l'indépendance beaucoup de ces amis des réseaux étrangers sont venus travailler à reconstruire l'Algérie. Et nous-mêmes, nous avons été préparés pendant toute la lutte à notre retour dans notre pays dévasté par la guerre et que nous devons reconstruire. Nous savions qu'après toutes les destructions que l'Algérie avait subies et le départ massif des pieds-noirs qui tenaient tous les postes-clés de l'administration et les secteurs vitaux pratiquement, il fallait assurer la relève. Le FLN a veillé à cette préparation de cadres en parallèle de la lutte, même dans les camps et les prisons. A l'indépendance j'ai donc pensé à participer au relèvement de mon pays avec les autres femmes et hommes de bonne volonté. Nous avons une énergie incommensurable, un espoir sans limite. Et puis flop, le soufflet est retombé. Le

petit espace de temps où nous avions voulu l'égalité, où nous avions eu le sentiment d'égalité entre tous était terminé. La récréation était terminée. Je suis entrée un moment dans le mouvement associatif, jusqu'au jour où on a nommé un homme, feu Mohamed Cherif Messaadia pour « coiffer », l'Union des Femmes Algériennes. Je me suis dis : « ça va !... » Je voulais faire du sport, travailler à la promotion du sport féminin, mais finalement à la réflexion, mon pays avait plus besoin de médecins. J'avais mon bac, il fallait pousser ma formation au maximum. De plus mon père avait tellement souhaité que je sois médecin, plutôt que prof de gym !

Alors je me suis dit, je vais faire plaisir à mon père et je serai plus utile à mon pays qu'un prof de sport. Quelqu'un qui n'a pas le bac peut faire prof de sport, moi je vais faire médecine. J'ai fais médecine, spécialité de neurologie, et j'ai toujours suivi de près la vie de la société algérienne, m'impliquant dans les actions citoyennes. J'ai continué à « sursauter » : à chaque fois que vous m'appellez, par exemple, quand il y a eu 1988, quand il y a eu les tortures, les assassinats de la décennie noire, quand il y a des détentions arbitraires, quand il y a des violences faites aux femmes, je sursaute..... Je vous remercie. »

1-2-2 Zoulikha Oudaï, « Une femme sans sépulture », un récit littéraire de Assia Djébar.

Si nous avons choisi une telle thématique, c'est parce que nous avons trouvé dans les textes d'Assia Djébar ce qui nous a toujours habités : la parole des femmes, si longtemps tue, une quête de la mémoire individuelle et collective, une inscription de l'individu dans une société qui ne lui laisse pas d'espace et particulièrement lorsqu'il s'agit d'une femme. Nous avons découvert une remise en question du discours à la fois orthodoxe et langue de bois qui nous a toujours gênés. Par ailleurs, le texte d'Assia Djébar assoie le sens du respect

et de l'écoute de la parole de l'autre. C'est dans l'exercice de la multiplication des points de vue qu'avance son argumentaire qui nous interpelle.

En disant très tôt 'je', Assia Djébar se livre à la véritable gageure qui couronne sa pensée. Se lançant ainsi dans ce difficile défi, elle s'engage dans la lignée de la transgression à l'ordre patriarcal. Sa sensibilité d'historienne dans ses romans nous passionne, et particulièrement tout ce qui a trait à la guerre de libération, la lutte pour l'indépendance, la justice et la dignité des Algériennes et des Algériens. Elle nous inscrit ipso facto comme héritières de toutes ces moudjahidate – connues ou anonymes. Et c'est l'exemple de Zoulikha Oudaï qu'Assia Djébar se proposera de faire renaître à travers l'un de ses écrits.

L'importance des langues parlées (le français, l'arabe algérien, le berbère) est également dans les écrits de l'écrivaine, une question primordiale. Dans plusieurs de ses textes tels que « *Vaste est la prison* » ou « *La femme sans sépulture* », les femmes s'expriment, militent, échangent dans le parler du Chenoua. Assia Djébar habille ces femmes d'une consistance allant jusqu'à la reconnaissance – enfin - de la culture orale des femmes du Mont Dahra.

On devient féministe lorsqu'on vit l'injustice, la répression et l'inégalité dans sa chair. On comprend et on est solidaire des marginaux et des exclus. Le féminisme, la quête de vérité historique, la reconnaissance des langues marginalisées et interdites de territoire ont en commun une détermination pour une reconnaissance sociale et politique, et tout cela, nous pouvons le découvrir dans les œuvres d'Assia Djébar. A l'annonce du décès de l'écrivaine algérienne Assia Djébar, le Réseau Wassila/AVIFE a spontanément réagi en adressant un message de condoléances à sa famille, mais aussi à toutes les citoyennes algériennes. En voici un extrait :

« Assia Djébar, l'intransigeante dotée d'empathie est décédée... Nous présentons aussi nos condoléances à toutes les femmes algériennes à qui, par un travail acharné et quotidien, elle aura restitué une archéologie des savoirs au féminin en déterrando notre histoire, en faisant entendre nos voix. » (*El Watan*, 10 Février 2015).

C'est donc cette reconnaissance que nous lui devons et dont il s'agit. Pourtant, et de son vivant, elle était persona non grata dans son propre pays parce que intransigeante, indépendante, et productrice d'une œuvre dérangeante. A l'annonce de son décès, elle a continué à mettre dans la gêne les bien-pensants et l'institution qui ne savaient que faire de sa dépouille. Fallait-il organiser une cérémonie officielle ? Où emmener la dépouille ? A Alger d'abord ? A Cherchell, directement après l'aéroport ? Et voilà qu'encore une fois, Assia Djébar était « nulle part dans la maison de (son) père » mais dans un monde étrange et absurde. Elle allait subir le même sort que Zoulikha Oudai : « La femme sans sépulture ». Finalement, l'hommage le plus émouvant qu'elle ait eu est celui de toutes ces femmes de sa ville et d'ailleurs qui se sont déplacées au cimetière de Cherchell le jour de son enterrement, transgressant, encore une fois, les normes sociales. Fiction, Histoire et Réalité se sont rattrapées. Le personnage de Zoulikha Oudai qui a tant fasciné l'écrivaine et qui était tant dans la transgression, était vivante ce jour du 13 février 2015.

Lier ces deux femmes nous donne l'opportunité de vous entretenir sur ce magnifique récit écrit par Assia Djébar, *La femme sans sépulture*.

C'est un récit documentaire qui retrace la vie d'une moudjahida connue dans la région de Cherchell, Zoulikha Oudai. Comme le dit Assia Djébar dans le préluce : « 'Histoire de Zoulikha, l'inscrire enfin, ou plutôt la réinscrire »'. L'auteure réinscrit donc l'histoire de Zoulikha à travers les témoignages

de femmes : ceux de ses deux filles, Hania et Mina, ainsi que ceux de Lla Lbia, Dame Lionne, la cartomancienne et Zohra Oudai, la belle sœur de Zoulikha. Zoulikha est un personnage qui a marqué la mémoire de la communauté de Cherchell par son courage, sa fierté et son sens de la liberté. Cette femme exceptionnelle, qui s'est mariée trois fois, a dû laisser ses enfants pour rejoindre le maquis en 1957. Son engagement sans faille contre l'injustice et pour l'indépendance du pays vient à la suite de deux événements tragiques : la mort de son mari El Hadj tué par l'armée française et l'enterrement 'discret' des trois frères Sadoun, tués le même jour par l'armée coloniale. Dans les maquis elle devient responsable d'un groupe de jeunes Moudjahidines. Elle est traquée par l'armée coloniale et par le commissaire Costa. Après deux années dans le maquis, Zoulikha est arrêtée et subit les pires affres de la torture. Elle est précipitée dans le vide à partir d'un hélicoptère et meurt. Son corps n'a jamais été retrouvé et elle n'aura donc pas droit à une sépulture. Ses enfants ne pourront jamais faire leur deuil. Hania dit : « ...ô amie, et toi (elle se tourne avec abandon vers Mina), ma toute petite, je n'ai même pas une tombe où aller m'incliner le vendredi... Une tombe de ma mère, comme tant de femmes de mon âge ».

Ce que nous trouvons intéressant dans ce récit c'est la manière dont Assia Djébar rend la parole aux femmes et comment le souvenir de Zoulikha renaît. Pour l'auteure, la guerre de libération n'appartient pas qu'aux seuls hommes mais c'est une lutte de femmes aussi, et nous avons donc l'histoire d'une moudjahida oubliée par l'histoire officielle, déterrée et racontée par des femmes, en l'occurrence tous ces personnages féminins qui témoignent, ainsi que l'intervieweuse qui écoute et enregistre. Ainsi, Assia Djébar laisse les femmes s'emparer de la parole comme elle l'écrivait déjà dans *Les femmes d'Alger dans leur appartement* : « je ne vois pour les femmes arabes qu'un seul moyen de tout débloquent : parler, parler sans cesse

d'hier et d'aujourd'hui, parler entre nous, dans tous les gynécées, les traditionnels et ceux des HLM. Parler entre nous et regarder, regarder hors des murs et des prisons !... ».

C'est donc à travers la parole et les témoignages des femmes et à travers les monologues du personnage principal que Zoulikha Oudai est ressuscitée dans l'histoire. Zoulikha est admirée et respectée par ses filles Hania et Mina, ainsi que Lla Lbia, cette femme superbement digne, refusant tout compromis, et Zohra Oudai.

Zoulikha est décrite comme une femme déterminée, audacieuse et libre, une femme qui a courageusement transgressé les normes sociales patriarcales. C'est une femme qui, dans les années 50, s'est mariée trois fois. C'est elle qui a choisi son premier mari : « c'est ainsi qu'elle m'apprit que son premier mari, c'était elle qui avait tenu à l'épouser, et cela, malgré les conseils défavorables de son père ».

Elle a fait le choix de quitter son deuxième époux parce que, politiquement, elle n'était pas d'accord avec lui : « le père d'El Habib, je l'ai quitté, parce que, après cinq ou six ans de vie conjugale, je n'étais pas d'accord. Et tu vas peut être rire, c'est pourtant la vérité : je n'étais pas d'accord politiquement ».

Quant au troisième mari, il était plus jeune qu'elle et n'appartenait pas au même milieu : « Quand elle rencontre El Hadj, si différent de ses deux précédents maris et un peu plus jeune qu'elle, lui qui parlait arabe et berbère et seulement quelques mots de français, elle se remaria ».

Mina conclut : « Ma mère a aimé chacun de ses trois maris et chacun, sans doute, différemment ».

Zoulikha sortait de l'ordinaire ; elle circulait dehors sans voile. Voici ce que dit Hania en évoquant la jeunesse de Zoulikha : « faisant exception parmi les femmes de sa société, Zoulikha circulait alors au village comme une européenne : sans voile, ni le moindre fichu ». Plus tard, lorsqu'elle épouse

son troisième mari, El Hadj qui l'admirait et qui l'appelait 'Lalla', elle dit : « Ma fille aînée se mariait ; mon fils El Habib grandissait dans les casernes de son père. Mariée à El Hadj, je reprenais moi-même et tout naturellement le voile ancestral, sans même me dire une fois, une seule, qu'il était linceul. Non ». (pp190-91). Ce voile qu'elle ne percevait plus comme un linceul prenait une autre signification lorsqu'elle était dans les couloirs du commissariat convoquée par Costa pour de multiples interrogatoires après que son mari ait été tué par l'armée française :

« Je relevais mon voile qui avait glissé sur mes épaules ; je le remettais sur ma tête, j'emprisonnais à nouveau mes cheveux ! Je serrais même les pans du tissu entre mes dents. Je gardais la voilette de gaze à la main. Puis je sortais, le visage découvert, le voile de soie et de laine m'enveloppant le corps entier. Je m'en allais dans les longs couloirs gris où les policiers me dévisageaient, hostiles souvent, alors qu'ils traînaient sans ménagement des adolescents suspects ou des paysans d'âge mûr vers les cellules. J'arpentais, unique silhouette de femme voilée et droite, ces artères de la peur. J'émergeais dans la rue. Je masquais alors mon visage presque entièrement : seul, mon œil libre, en triangle ouvert. Ainsi voilée à la façon paysanne, et non comme une citadine, moi, pourtant, la veuve du maquignon El Hadj, que chacun, dans mon quartier reconnaîtrait... El Hadj, tué au maquis, quelques semaines auparavant ».

Zoulikha, pétrie dans la culture arabo berbère, parlait français et avait obtenu son certificat d'études. Dans son troisième monologue, elle rapporte l'immense fierté de son père lorsqu'elle obtint son diplôme : « A la ferme, chez mon père, le jour où je quittai l'école (l'école française, bien sûr !), mon père donc était si fier de répéter partout : « La première Arabe, ma fille, à avoir eu son certificat d'études dans la région,

peut être même dans tout le département ! » Zoulikha défie l'ordre social ; elle divorce de son premier mari et va vivre seule et travailler à la poste de Blida. Elle rapporte cet épisode tumultueux de sa vie dans son troisième monologue :

« Je résolu d'aller travailler à la poste et de vivre seule, mon père exigeant de moi que je revienne chaque fin de semaine par le car jusqu'à Hadjout, puis à la ferme.

Même quand je descendais du car et qu'il m'attendait avec sa calèche, pour retrouver la famille, je ne pensai pas une seule fois à me « voiler » Au centre du village, le samedi matin, il y avait foule au café des Européens Encore une fois, sous leurs regards, je paraissais « déguisée » : en postière pseudo-européenne, malgré mes cheveux roux que je m'étais mise à teindre dans l'écarlate du henné, une manière de faire savoir, dans ce bourg de colons justement, que je tenais à paraître, sans équivoque possible, la Mauresque qui travaillait dehors et qui sortait sans voile !...

Zoulikha audacieuse, défie non seulement les normes sociales mais aussi l'ordre colonial. Les bourgeoises de Cherchell rapportent comment Zoulikha a fait un esclandre en pleine rue à une française qui l'avait traitée de 'Fatma' :

« Zoulikha, voilée, en allant à une fête, a heurté dans la rue, derrière l'église, une dame européenne, et celle-ci a crié : « Eh bien, Fatma ! » et Zoulikha, découvrant sa voilette, lui a répliqué : « Eh bien, Marie ? »

La française, enfin pas de France, mais française quand même, était, paraît-il tout offusquée, surtout devant cette Mauresque voilée. Elle s'est presque étouffée d'indignation : « Tu m'appelles Marie ? Quel toupet ! » Alors Zoulikha de lui faire la leçon : « vous ne me connaissez pas ! Vous me tutoyez...et, en outre, je ne m'appelle pas Fatma !... Vous auriez pu me dire « Madame », non ?

La fronde de Zoulikha, sa fierté et sa liberté sont objets d'admiration pour beaucoup, particulièrement les femmes, mais provoquent aussi de l'hostilité parce qu'elles dérangent. Ainsi dans son troisième monologue, Zoulikha raconte comment un paysan lui avait craché dessus :

« Soudain, un paysan, la bêche sur l'épaule et un large chapeau de paille sur sa coiffe blanche, passa en sens inverse, et presque me frôla. Ses yeux insolents posés sur moi, il me fixa nettement sans s'arrêter, peut être en ralentissant, puis crachant ostensiblement sur le côté de la route, il murmura entre ses dents :- La fille Chaieb déguisée en Roumia ! En s'éloignant, il cracha de nouveau. Et pour manifester davantage son mépris, il changea de côté pour poursuivre son chemin ».

La jeune Zoulikha a été également victime de la vindicte d'une femme qui l'a insultée parce qu'elle avait la tête découverte, les cheveux flamboyant couleur henné et qu'elle portait une jupe, habillée à l'euro-péenne :

« Jusqu'à cet œil de femme voilée, anonyme, pointé presque sous mon visage, œil unique et vorace : elle me frôla un jour où mon père arrivait en retard, elle m'insulta : - N'as-tu pas honte d'Allah ! gronda la fanatique.

C'est sans doute dans son engagement dans le maquis que Zoulikha suscite de l'admiration et de la douleur chez le lecteur. Sa fille aînée, Hania, raconte comment en mars 1957, « on vient la chercher pour qu'elle monte au maquis ». La voix de Hania, l'apaisée dit ceci :

« Ensuite les mois, puis l'année qui suivit, Zoulikha vécut dans les montagnes qui surplombent Césarée... Je savais, oui, je savais que Zoulikha avait enfin la vie que son cœur demandait. »

Zohra Oudai, sa belle sœur, tout aussi admirative de Zoulikha reconnaît sa force et son courage :

« Ainsi, notre Zoulikha, si elle était née homme, aurait été général, chez nous, comme chez bien d'autres peuples, car elle n'a jamais craint quiconque, et elle aimait l'action, plus encore que mon frère El Hadj'.

Zoulikha a réussi à organiser un réseau de femmes en ville 'avec tant de bourgeoises après tout bien tranquilles, donc apeurées', en soutien aux Moudjahidine.

Cependant, on apprend plus tard que personne ne veut héberger Zoulikha pour une nuit lorsqu'elle est recherchée par l'armée française. Elle subit le harcèlement du commissaire Costa quasi-quotidiennement. Elle le décrit ainsi dans son deuxième monologue :

« L'homme était redoutable. Je me dis une fois, proche soudain de lui : Est-ce qu'il torture lui-même... et avec ces mains ? Sa silhouette trapue, ses épaules larges : debout, massif et haut, l'estomac proéminent sous la veste, ne portant jamais d'uniforme.... A cette pause, à ce sommet de la confrontation, au cœur de notre duel silencieux, moi debout (je me dressais instinctivement comme s'il allait me frapper et que j'étais prête à parer, à esquiver, à répliquer), le voile glissait entièrement sur le fauteuil où auparavant j'étais assise. »

C'est dans son dernier monologue que Zoulikha révèle à sa fille la torture atroce qu'elle a subie :

« Moi, si je n'ai pas eu cette chance de mourir en combattant, c'est sans doute parce que mon corps leur faisait peur. Normal qu'ils s'y acharnent, qu'ils tentent de le morceler !..... Dès qu'ils ont commencé à me mettre à la question – dans une tente, dans une cabane, je ne sais, - aveuglée étais-je en

descendant de l'hélicoptère ; j'avais, il est vrai, délibérément, par instinct irréductible, oui, j'avais fermé les paupières. Dès qu'ils m'ont interrogée une première fois – une phrase inutile, inefficace, j'ai su la nécessité du rite : ils posaient déjà leurs fils de la gégène, ils apportaient les bidons d'eau pour la baignoire, ils aiguisaient les couteaux dans le crissement convenu, tout cela, au fond, pour prendre les mesures de mon corps. Cette masse lourde, aux muscles vigoureux, à la peau maintenant brûlée par le soleil, ce sexe qui avait accouché quatre fois, cette statue en somme, enfin ils allaient la palper, tâcher d'en percer le ressort secret, vérifier sur elle pourquoi elle ne s'avérait pas simple mécanique, pourquoi les liens sur mes poignets et sur mes chevilles, mes seins dénudés et gonflés me faisaient mal, ma chevelure dénouée sur laquelle ils crachaient et qu'ils appelaient par dérision « la crinière de la lionne », sur chacun des morceaux de cette chair, ils s'acharnaient à deux, à trois, avec fureur et froide détermination tandis que, tout ce temps, les hantait, continue, long filet perdu, ma voix ».

En donnant la parole aux femmes qui témoignent, et à Zoulikha elle-même qui parle à la première personne du singulier dans ses monologues, Assia Djébar critique l'historiographie masculine et met en lumière la participation effective à la lutte anticoloniale des femmes telles que Zoulikha Oudai. Prendre la parole est une forme de pouvoir et c'est ce que font Hania, Mina, La Lbia, et Zoulikha dans ce récit.

A ce propos Tahar Ben Jelloun écrit : « La parole est déjà une prise de position dans une société qui la refuse à la femme. » (*Harrouda*, Denoel, Paris, 1973, p 1 « 84). Dans *La femme sans sépulture*, la voix reste un élément récurrent très significatif ; elle permet de débusquer le silence assourdissant sur la participation des femmes à la guerre de libération. La voix exprime également l'intérêt primordial que consacre Assia Djébar à l'oralité féminine et la reconnaissance de la vali-

dité de l'entretien comme une des sources importantes pour l'écriture de l'histoire.

Ce texte d'Assia Djébar est un récit polyphonique, selon le terme de Bakhtin, qui défie la linéarité. En effet les personnages femmes conversent entre elles, ainsi qu'avec la narratrice- auteure. Ce n'est pas l'auteure qui est en position de pouvoir car les narratrices sont en fait toutes ces femmes, y compris Zoulikha, qui expriment leur version de l'histoire. Ces voix multiples, dit Assia Djébar, « les poussent sur le chemin en trace mouvante et infatigable, en un flux imperceptible, murmurant contre leurs oreilles, elles, qui de concert, gardent le silence ».

L'auteure – la narratrice - s'efface au profit des témoignages des femmes. Elle a rarement le contrôle de la narration. Elle est à l'écoute des personnages féminins. C'est pour cela qu'elle est identifiée tour à tour comme « l'intervieweuse, l'écouteuse, l'invitée, la compagne, la visiteuse, la voyageuse, l'amie de sa sœur, cette étrangère, l'amie de Mina, la nouvelle narratrice ». Cela ne lui donne donc ni une place centrale dans le récit, ni un statut de narratrice omnisciente. Cette stratégie littéraire permet une multiplicité de points de vue et c'est au lecteur de reconstruire le puzzle.

Assia Djébar donne une place importante à Zoulikha Oudai dans ses monologues. L'utilisation du « je » est un signal fort d'individuation et de reconnaissance de la pensée indépendante ainsi que du contrôle de sa propre histoire.

Nous voudrions citer, pour conclure, un extrait d'un entretien mené par Kamel Dehane dans son film intitulé *Femmes d'Alger*. Dans cet entretien, Assia Djébar explique comment la culture traditionnelle des femmes l'a marquée dans son enfance et comment elle a déterminé son rapport à la littérature :

« Dans notre culture, la valeur, c'est de ne pas parler de soi, c'est de parler en lieux communs, et brusquement vous commencez à écrire et vous voyez que vous écrivez sur votre personne et sur votre vie... et c'est comme si j'étais nue de l'intérieur, c'est à dire sans voile, et donc j'étais vulnérable. C'est un problème, c'est comme toutes les femmes écrivains, mais que moi, j'avais un peu plus à cause de l'éducation des femmes de chez moi, on ne doit pas parler de soi, on ne doit pas dire 'je', et plus c'est intime, plus on doit prendre des détours et suggérer la confidence ou le rapport personnel par des métaphores très allusives. Est-ce que toutes ces femmes qui n'ont pas d'écriture, toutes ces femmes qui ne sont souvent que dans une transmission orale, est ce que ce n'est pas leur voix que je vais ramener ? Est-ce que ce n'est pas toute cette mémoire, et au fond, j'aimerais bien passer inaperçue; j'aimerais bien que dans ma tête ce soit vingt algériennes qui mêleraient leurs voix. C'est ça ma vraie ambition ».

1-3- Comment nous approprier cet héritage ? Hommage aux moudjahidate à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'Indépendance

Les femmes que nous avons entendues précédemment ou dont nous avons lu le récit de vie, ont peuplé notre enfance, notre adolescence et accompagné notre âge adulte. Lorsque d'autres petites filles rêvaient de poupées, nous, nous nous approchions des adultes, tentant de saisir leur propos afin de mieux entendre la légende de ces femmes belles et vibrantes. Certaines d'entre nous ont eu la chance de les approcher, conservant en mémoire leur grande dignité, maître mot de leur combat. Aujourd'hui elles sont avec nous et avec elles nous voulons nous souvenir aussi de celles qui sont mortes, tombées au champ d'honneur à la fleur de l'âge, dans les maquis ou exécutées froidement par l'armée d'occupation. Ces femmes martyres ont écrit, chacune à sa manière, l'une des plus belles pages de la résistance de la

femme algérienne contre le joug colonial. Mais à leurs côtés nous voulons inscrire les noms de Katia Bengana, Nacéra Kheddar, de Nabila Djahnine, afin de pouvoir répondre à notre amie Habiba Djahnine, sa sœur à jamais blessée : « non, Nabila n'a pas disparu dans un gouffre de silence ». Toutes, elles nous accompagnent. Nabila n'est pas dans un gouffre de silence, pas davantage que Katia ou que toute autre femme victime de ces sombres dernières années. Les femmes connaissent le prix des guerres, les brûlures et les deuils.

Mais le sort fait au statut des femmes après l'indépendance, comme après la « décennie noire », le comportement de compagnons de lutte réduit-il à néant le sens même de ces luttes ? Nous avons souhaité, dans un même mouvement, rendre hommage à toutes ces femmes car nous voulons témoigner qu'il existe une pierre de touche de leur engagement, celle qui nous parle de patrie mais aussi de dignité, que nous voulons considérer comme nôtre et que nous pensons avoir reçu d'elles. Car pour elles, pour nous, l'amour de la patrie n'est pas la haine des autres mais la quête de dignité humaine.

Nous nous reconnaissons dans la formule de Jaures : un peu d'*internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup d'internationalisme y ramène. Un peu de patriotisme éloigne de l'International; beaucoup de patriotisme y ramène.*

Pour les Algériennes ce mot de patrie, tellement chargé d'émotion, n'a tenu qu'une part de ses promesses. En effet, ce mot patrie vient du latin *pater*, père. On pourrait être étonné d'observer qu'un mouvement de femmes se réclame de ce terme et, pourtant ! Le mouvement des femmes est formé encore en large partie d'une génération née durant la guerre ou après mais qui a eu accès à la scolarité et à l'emploi du fait de l'idéologie nationaliste de pères qui ont accompagné la sortie de leurs filles dans l'espace public. Ces pères, pour certains analphabètes et qui ont défendu notre droit au savoir, ne sauraient être nos

ennemis. Je me souviens du père de Jeanine Nadjia à Tunis, toujours auprès de sa fille, l'accompagnant dans sa démarche vers la liberté. Ce père ne saurait être notre ennemi. Nous nous réclamons de la patrie qu'ils nous ont laissée, libre, mais plus encore nous nous réclamons de ce combat pour libérer cette patrie portée par Baya, Nacéra, Kheira, Salima, Jeanine qui, dans le même temps, durant la guerre, ont d'emblée noué ce combat à une demande de droit comme femme algérienne. C'est à elle que nous devons aujourd'hui de pouvoir nous dresser dans ce combat car leur combat fut réellement libérateur des forces et des énergies de ce pays.

Le patriotisme dont nous nous réclamons est donc un sentiment qui renforce l'unité sur la base de valeurs communes. Il conduit à ressentir de l'amour et de la fierté pour sa patrie. La patriote est prête à se dévouer ou à se battre pour elle afin d'en défendre les intérêts. Et avec elles, la patrie avait un nom de femme : elle s'appelait Houria.

C'est pourquoi il s'agit, face à ces femmes qui ont tutoyé l'histoire et fortes de leur expérience, de nous tenir à distance de postures narratives, comme celles qui concernent la période actuelle et que d'aucuns nomment « le printemps arabe ».

A ce propos, nombre d'observateurs utilisent la formule « d'exception algérienne » car, en effet, on peut considérer qu'il existe, dans ce pays, de nombreux marqueurs de demandes de changement, souvent violentes car la contestation sur le front social en Algérie n'a pas connu de répit durant l'année 2011. Et pourtant, nous l'avons dit, il n'est pas possible de compter ce pays parmi ceux du printemps arabe. De quoi, donc, ces mouvements sociaux sont-ils l'expression ? Comment pouvons-nous expliquer ce constat d'un point de vue du fonctionnement de la société algérienne ? Nous sommes certes sorties quelques fois en Janvier 2011. Puis nous nous sommes arrêtées, ce mouvement s'est interrompu car, très

vite, des souvenirs sont remontés à la surface. C'est le souvenir des expériences passées, celles de ces femmes précisément qui nous ont poussées à nous interroger : Sur les valeureuses femmes de la place Tahrir, symboles d'une révolution médiatisée, alors que dans le même temps elles étaient violées dans l'obscurité des ruelles adjacentes. C'est dire combien ce terme porteur de libération, Tahrir, peut aussi masquer de réalités douloureuses. Cela aussi nous l'avons appris des femmes auxquelles nous rendons cet hommage. Nous savons, grâce à elles, que la présence de femmes dans un mouvement social peut être mise en scène et ne pas garantir l'accès aux droits humains.

Ce sont toujours leurs récits qui nous demandent de tenter de comprendre comment la première promesse de la Libye libérée fut le retour à la polygamie.

En Tunisie, le pays de Tahar Hadad, ce penseur musulman qui fut l'inspirateur d'Habib Bourguiba, on propose de remplacer « égalité par complémentarité ». Le premier voyage de Mr Ghannouchi fut pour le Qatar. C'est dire combien une puissance d'argent vient aujourd'hui s'offrir comme projet de société à des pays où se déroulaient des débats d'idées. Interrompre les débats d'idées, au profit de « printemps » qui ne reposent sur aucune proposition que « barra » « dégage », c'est accepter de se soumettre aux puissances d'argent, d'un argent acquis sur des logiques rentières. Nous avons aussi entendu, dans les propos de Ben Ali, une part de la réalité de nos sociétés, celle qui est le produit de stratégies post-coloniales, dans la formule : « ce sont ceux qui m'ont placé qui m'ont démis ».

Un observateur, vivant au Caire, nous a dit, dans un soupir : « en Egypte, les femmes ont perdu la guerre. » Mais avec les femmes, ce sont aussi tous les militants pour la démocratie qui ont perdu la guerre et nous ne voulons plus engager des

guerres que nous sommes sûres de perdre, elles coûtent trop de sang, font bégayer l'histoire.

A l'occasion du 11^o congrès de L'Organisation nationale des Moudjahiddines, les anciennes maquisardes, dont Meriem Belmihoub-Zerdani, n'ont pas caché leur colère, samedi 17 mars 2012, à l'annonce de la composition du bureau de l'Organisation nationale des moudjahidine (ONM) dont elles ont été exclues. « Il est malheureux que cinquante ans après l'indépendance, les femmes soient toujours sous-représentées ». Celle que nous continuons d'appeler Baya, de son nom de guerre, en réalité Toumya Laribi, héroïne des petites filles que nous fûmes, membre du célèbre commando Ali Khodja, ne cache pas son amertume à l'occasion de ce congrès. « Je fais partie de celles et de ceux qui ont donné leur jeunesse pour l'indépendance de l'Algérie. Mais je dois avouer que je suis quelque peu déçue, aujourd'hui, lorsque je constate le résultat. On nous a volé notre combat ». Pour rappel, elles n'avaient toutes que 18 ou 20 ans seulement, ces jeunes femmes lorsqu'elles quittent le domicile familial pour rejoindre le front. « Les militantes étaient torturées à mort » ajoute Baya. Aucune d'entre elles n'a dénoncé quiconque. Nous avons souffert le martyr, mais la liberté n'a pas de prix. Le plus beau jour de ma vie a été celui de la proclamation de l'Indépendance. » « Mazal, on n'est pas encore indépendants », lance-t-elle encore.

Les Algériennes et les algériens expérimentent, donc, les manœuvres post-coloniales portées par les alliances avec des courants islamistes dits « modérés » depuis vingt ans. Qui aurait pu penser, excepté précisément ces algériennes et ces algériens, voir Bernard Henry-Lévy installer les intégristes à Tripoli au bénéfice de multinationales pétrolières ?

Mais est-ce à dire que nous représentons un courant en faveur d'un statut quo et que nous nous satisfaisons de la si-

tuation présente ? Non, mais nos alliés sont pour nous clairement définis: ils ne peuvent être ceux qui ne voient dans nos pays que des territoires traversés par des tuyaux. Nos alliés ne peuvent être que des forces engagées dans un changement politique profond qui propose une représentation politique qui, rompant avec les logiques rentières, offrirait à notre pays une politique économique fondée sur le talent et les capacités de ses jeunes, ses femmes et ses hommes. C'est cette représentation politique, contrainte de libérer les énergies, qui permettra aux femmes de recouvrer leurs droits. Par nécessité, pouvons-nous dire.

En effet, lorsque, par exemple, nous nous battons pour un accès à l'emploi nous savons que la soumission aux logiques rentières est nécessairement éloignée de cette revendication. Car seule une vision de l'économie fondée sur la production et le travail peut absorber une main d'œuvre féminine, déjà qualifiée puisque 60 % des étudiants inscrits à l'Université sont des filles. Ceci, alors que la logique rentière, fondée sur la manne pétrolière, explique, seule, que nos gouvernants se satisfont du fait que nous ne soyons que 14 % de la force de travail. Quel gâchis !

C'est donc, fortes de l'expérience passée que nous souhaitons aborder les enjeux de la période actuelle. Nous souhaitons œuvrer à des ruptures, des changements, des mutations réelles et profondes, déjà en cours dans la région. Mutations auxquelles œuvre déjà le mouvement des femmes algériennes. Notre combat se donne pour objectif :

- L'émergence d'individus dotés de capacités et de droits dans des sociétés marquées par la pesanteur de structures familiales chargées de contenir les forces sociales .
- La naissance de sociétés civiles.
- Une redéfinition du « National », cet espace public à la production duquel nous participons.

2 - Des luttes féministes pour l'égalité et la citoyenneté

Pour retracer la trajectoire du mouvement des femmes nous allons avancer quelques définitions et revenir à chaque fois à la conjoncture politique et sociale qui prévalait pour essayer d'en comprendre les étapes.

Les luttes féministes, en Algérie, ont constamment eu pour objectif de questionner l'ordre social sur la question du Droit, parce que c'est le droit qui définit la place de chacun. Ces luttes pour une réelle citoyenneté des femmes, et par conséquent des hommes, pour l'émergence de sujets citoyens égaux, se sont articulées aux moments de l'histoire et suivant les changements qui se sont produits, aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Les luttes féministes ont pour objectif de faire reconnaître les positions sociales acquises par les femmes et les inscrire dans la loi, mais elles font partie d'un mouvement des femmes plus large, mouvement dont il faut peut être d'abord définir les contours.

Selon le dictionnaire des mouvements sociaux on peut définir le concept de mouvement social par trois facteurs. Le collectif :

- C'est un groupe convaincu d'une cause
- Il fait montre d'une action dans le temps
- Il partage une culture commune

Le mouvement féminin est un mouvement social constitué de groupes qui vivent une condition commune sur le plan juridique: exclusion, inégalités, discriminations, et qui pose son identité par la revendication d'égalité avec les autres citoyens. Cette dynamique n'exclut pas les différences de classes, de culture dans ces groupes, et ne sous-estime pas les luttes individuelles que les femmes ont toujours menées. Les femmes ont toujours lutté pour des droits mais c'est le

caractère collectif de cette revendication qui va imprimer un nouveau sens et impact à leur action.

Le mouvement est l'ensemble des luttes que mènent ces groupes pour atteindre les objectifs qui les rassemblent, à travers des rencontres, manifestations publiques, marches, pétitions, déclarations, grèves, etc.

Ces convictions et ces actions leur donnent un sentiment d'appartenance, une conscience collective de vivre une même condition, qui va construire une réflexion, des luttes, une culture, une production intellectuelle, artistique, de la littérature, du cinéma, et des échanges etc. Le mouvement est également caractérisé par les formes d'organisation que se donnent ces groupes pour mener leur action : groupe d'affinités, association, groupe dans les partis, syndicat, club de réflexion, club culturel, sport, association professionnelle, etc.

Le mouvement n'est pas un groupe monolithique. Il revendique des objectifs communs, l'amélioration des conditions des femmes, mais il est constitué de groupes aux stratégies et priorités différentes, selon des positions idéologiques différentes et en fonction de conjonctures politiques, ce qui interroge à chaque fois la pertinence des alliances pour la réalisation d'actions communes.

Les objectifs visés concernent l'ensemble du groupe, amélioration de la condition des femmes, droit au travail et à l'école, égalité et dignité des femmes, ou émancipation des femmes, lutte contre les violences etc. et les résultats vont bénéficier à l'ensemble des groupes, que l'on milite ou pas. Mais il faut voir que l'engagement, l'action de militer, quel que soit le mouvement, qu'il soit politique, syndical, ou le mouvement des femmes, nécessite un certain nombre de compétences, un niveau d'éducation ou de politisation. Ce ne seront donc pas les plus opprimés de ces catégories de dominés qui vont lancer des initiatives ou entretenir un mouvement.

Le mouvement s'inscrit dans une histoire sociale, dans des rapports de force, dans un contexte géopolitique, à l'intérieur d'une société en mutation. Selon la conjoncture le mouvement connaîtra des moments de grande mobilisation qui atteindra diverses catégories sociales, et des moments de silence. Mais l'histoire ne s'arrête pas et les changements en profondeur, sans être bruyants, vont modifier les statuts et les rôles sociaux des femmes et des hommes, et de nouvelles attitudes, de nouveaux comportements vont être à l'œuvre sans être revendiqués pour autant. Des phénomènes liés à la conjoncture, acquièrent parfois un poids qui modifie les réactions sociales et c'est le rôle des associations de les porter à la visibilité et d'en faire une revendication. Le terrorisme islamiste et le viol et l'esclavage des femmes dans les maquis durant la période de terrorisme islamiste, ont été la circonstance qui a donné plus d'écho et de visibilité à la lutte contre les violences faites aux femmes, devenue une revendication forte dans la société.

Des changements structurels se produisent dans les phénomènes démographiques : le taux de fécondité, de nuptialité, l'âge au mariage, l'emploi, l'école, l'urbanisation. Tous ces changements de fond sur le plan économique et socio-démographique produisent et diffusent de nouvelles attentes et de nouvelles aspirations chez les individus et dans les groupes. Le mouvement des femmes n'a jamais réuni des masses importantes d'actrices, quel que soit le pays. Les conditions historiques font qu'à l'exception de moments précis, quand le mouvement a été porté par la vague des indépendances, ou de danger particulier là, le terrorisme islamiste, où des femmes se sont exprimées publiquement et en nombre, ce sont des petits groupes qui militent et tentent de faire porter leurs revendications.

Une des difficultés objectives de mobilisation des femmes est qu'elles n'ont pas eu de lieu de sociabilité qui les réunisse, comme le café, le stade, la rue pour les hommes dans l'action

politique, le lieu de travail pour les syndicats, tels que ces lieux se sont construits historiquement. Astreintes à l'espace privé, le débat et la mobilisation ne pouvaient toucher que les proches. La mobilisation pour les femmes dans le mouvement national s'est faite dans les réunions familiales, et il a fallu attendre 1947 pour que la première association de femmes voie le jour. L'enfermement des femmes, leur faible nombre dans l'espace public, même si elles ont toujours eu des activités économiques, agriculture, artisanat, élevage, et bien qu'elles aient usé de relais divers pour négocier les rapports de force, l'éloignement de l'espace public ne leur a pas permis d'agir collectivement. La revendication nationale leur permettra d'entrer dans la dynamique sociale et de construire leur propre mouvement.

Historiquement, la naissance du mouvement féminin apparaît avec la première association de femmes, Association des femmes musulmanes algériennes, en 1947, le premier collectif présidé par Mamia Chentouf. Des femmes vont pour la première fois parler, au nom de leurs compatriotes femmes, au sujet du projet national, question politique centrale de l'époque.

Les femmes revendiquent la citoyenneté pour le peuple et donc pour elles mêmes. Les femmes dans l'histoire, et il est difficile de faire autrement, ont participé à toutes les résistances contre les divers occupants mais elles n'avaient jamais parlé en leur nom. On peut dire que le mouvement féminin est né en 1947 quand des femmes de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie éduquée ont décidé de s'investir publiquement dans la revendication nationale, qui va constituer pour 50 ans encore le creuset de l'expérience du mouvement jusque dans les années 1990, avec le terrorisme islamiste.

La question est toujours posée : étant donné leur statut de mineure dans le code de la famille, les femmes sont-elles des citoyennes et font-elles partie de la Nation ?

Des femmes durant la colonisation, très peu, commencent à fréquenter l'école, quelques médecins sortent de l'université, des sages-femmes sont formées, quelques femmes travaillent dans les services, mais elles sont trop peu nombreuses pour constituer une image accessible d'identification nouvelle pour leurs compatriotes. (parfois, bien au contraire, ces femmes qui commençaient à être indépendantes étaient perçues comme la duplication de l'image du colonisateur !).

La guerre de libération va constituer la voie de l'engagement public dans les préoccupations nationales. Cette dynamique brisera les liens de solidarité traditionnelle qui caractérise la société pour passer de la solidarité communautaire, à une solidarité qui dépasse la collectivité première. A travers cette expérience, des femmes sortiront du milieu familial et construiront une image nouvelle de femmes-acteurs de leur histoire, et de leur société. Des millions de femmes ont milité, des milliers ont été arrêtées, torturées, tuées, ou violées, sans pourtant être reconnues comme citoyennes à part entière.

Avant et durant la guerre, la condition d'infériorisation des femmes est reconnue par les élites politiques, de même que la nécessité de leur émancipation. Néanmoins le discours à l'indépendance est de justifier la reconnaissance de « droits » formels, par leur engagement durant la guerre. « Vous avez acquis des droits, parce que vous avez participé à la lutte de libération ». C'est leur participation à la guerre qui les autorise à intégrer la nation. Pour les hommes on ne pose pas la question, car ils sont membres de cette nation.

Tout le discours concernant les droits des femmes sera oblitéré par cette assertion, rendant inutile le débat dans le fond de la définition des droits des femmes. C'est le même principe quand on dit « l'Islam a donné tous les droits à la femme ». La réalité concrète n'a pas à être interrogée ?

Aux premières années de l'indépendance, l'UNFA avec les moudjahidate, est la première association féministe posant des revendications spécifiques aux femmes. Le 8 mars 1965 une marche de plusieurs milliers de femmes à Alger revendique l'égalité devant la loi, la suppression de la polygamie, l'égalité dans l'héritage, la suppression du tuteur, l'abrogation de la répudiation et l'égalité devant le divorce. Mais l'UNFA est rapidement étouffée et devient une association sous tutelle de la ligne politique hégémonique, comme toutes les autres organisations nationales. Elle s'investira dans une mission de travail social, d'actions de proximité, d'alphabétisation, de formation, l'espacement des naissances etc. A partir de 1965, l'interdiction de tout débat et de toute liberté d'expression viendra condamner pour vingt ans toute velléité de revendication citoyenne pour toute la société.

Les politiques publiques de scolarisation généralisée et de santé, les campagnes de vaccinations, et ensuite l'espacement des naissances pour ne pas dire la contraception, vont objectivement influencer sur la condition des femmes. On est aujourd'hui à 97% de scolarisation des nouvelles générations, à égalité entre les filles et les garçons et la mixité est appliquée dans la scolarité. L'accès au lycée puis à l'université va produire des centaines de milliers de diplômées sur quelques décennies. Néanmoins l'école n'a pas pour but d'ouvrir le marché du travail aux femmes. Jusqu'à présent, liée à la disponibilité de la rente pétrolière et à un taux de chômage en dents de scie, il n'y pas encore de reconnaissance d'une utilité sociale de leur travail. Toutes les politiques publiques vont utiliser la rente pour une augmentation du niveau de vie, distribuer des avantages sociaux, selon les époques, des crédits aujourd'hui, et l'emploi des femmes sera toujours considéré comme secondaire dans l'économie et dans la vie sociale. Ceci malgré leur surqualification aux postes occupés.

Les femmes travaillent, elles sont 7% dans les années 70, 14% en 2014, l'agriculture, l'artisanat, la plupart dans la production d'auto consommation mais pendant longtemps elles ne seront pas comptabilisées dans la production nationale.

Les politiques sociales ont changé le paysage algérien, sans changer, dans le droit, la condition des femmes, mais elles sont de plus en plus nombreuses dans toutes les sphères d'activité : dans les administrations, l'enseignement, la magistrature, les services, l'entrepreneuriat.

Les capacités de lutte de tout mouvement, et par conséquent celui des femmes, sont fonction de leurs forces vives, leur nombre, leur disponibilité, leurs compétences, mais aussi des rapports de force qu'elles vont rencontrer sur le terrain, c'est-à-dire les alliances passées par le système politique en place avec les forces politiques internes.

Durant les années 70 les premières cohortes d'étudiantes sortent de l'université, des lycées, des centres de formation. Les universités ont constitué le premier creuset de rencontre de femmes de diverses régions et de milieux sociaux différents. Dans les années 60, trois universités, Alger, Oran et Constantine n'offrent pas toutes les disciplines, mais elles vont offrir une mixité régionale et sociale extraordinaire où se côtoient des filles et des garçons, de tout le territoire national y compris dans les résidences universitaires mixtes et à l'Ecole Normale Supérieure.

C'est aussi l'époque de la domination des idées de gauche et des idées marxistes à l'université qui bien sûr, prône l'égalité et le militantisme politique. L'Algérie à l'époque soutient toutes les révolutions et le discours est à l'idéologie de la libération. Les femmes y ont crû d'autant que le modèle des moudjahidate est encore vivace. C'est dans cette atmosphère que se constituent les premiers cercles, marxistes, du PAGS, les débats sur les

premiers avant projets de code de la famille. Les expériences sont nombreuses, comme rapporté ci-dessous.

En 1973 le collectif Isis à Oran organise une rencontre critique sur un avant-projet de Code de la Famille.

Des Groupes de recherche, des Ciné-clubs, des volontaires de la révolution agraire, des groupes de travailleuses de l'UGTA se réunissent et tout est matière à rassemblement et débat. Les discussions publiques autour de la charte nationale en 1976 ont alimenté le lien université-femmes travailleuses. Le grand sujet est aussi le travail des femmes qui ne concerne que 7% du marché du travail, mais la demande de main d'œuvre spécifique pour des filières électroniques avec la création du complexe électronique de Bel Abbes au début des années 70, va provoquer un débat houleux sur la question. Ce complexe avait fait appel à des centaines de femmes pour des opérations fines de montage et allait créer une crispation sociale dans toute la région alentour. Les familles étaient ravies de trouver une nouvelle source de revenus mais l'image symbolique de femmes sous autorité masculine devait être préservée. Il s'agissait de montrer une société où les femmes, même si elles travaillent et procurent un revenu, ne sont pas livrées à elles mêmes, et qu'elles sont toujours sous contrôle familial. Un film de Belkacem Hadjaj dans les années 2000 montre ce complexe détruit, il avait fait l'objet d'attentats et de sabotages par les terroristes islamistes durant toute la décennie 90. Plusieurs centaines d'employées avaient perdu leur emploi mais un groupe de femmes a continué à assurer la maintenance du complexe en attendant des jours meilleurs.

Durant les années 70 et 80, on assiste à une nette amélioration des conditions de vie des populations, par la création d'emplois dans le cadre des plans quadriennaux et les divers projets industriels, on assiste à la multiplication des villes, la création d'universités, dont celle de Tizi Ouzou, une

urbanisation massive se met en place et suit le déplacement des populations rassurées par la distribution d'avantages sociaux. Le taux de chômage est au plus bas en 1982, il est de 7%.

C'est une époque d'aspiration générale vers le haut et le mouvement des femmes est à sa phase de constitution. Il faut rappeler la très forte pression politique qui interdisait en même temps, toute manifestation publique, toute idée différente et la répression politique féroce ; on parlait alors de l'omniscience et omniprésence de la Sécurité Militaire.

Toutes les années 70-80 sont des années de débats internes sur des avant-projets de code de la famille qui circulent et la mobilisation est continue, avec des tentatives d'analyse de la situation concrète des femmes par les militantes qui vont dans les tribunaux assister aux procès concernant le statut personnel, font des analyses des manuels scolaires ; étudient la situation des travailleuses etc. Le grand sujet de débat reste la question des droits : égalité devant la loi, droit à l'école, droit au travail, débat sur l'autonomie financière des femmes qui peut mener à l'émancipation. Peu d'informations sur la vie sociale circulent, peu de statistiques, la presse faisait rarement des reportages, et les faits de violence ou d'émeutes ou d'opposition sont interdits d'antenne dans les médias publics seuls à exister et qui n'évoquent que les grandes réalisations de l'Etat. Mais il n'y a pas encore de masse critique de femmes qui puisse se manifester.

Ce sont les universités qui alimentent le débat social : Alger avec le Collectif des Femmes travailleuses, et nombre de comités d'étudiants et de travailleurs. Mais aussi, Tizi Ouzou, avec le Printemps berbère au début des années 80, crée la première plate forme de revendications sur les droits civils, qui sera suivie de la création des ligues de droits de l'homme fondées à la même époque.

Une nouvelle impulsion pour une nouvelle dynamique de revendication de droits apparait suscitée par la répression contre les ligues, contre des moudjahidate et des membres de partis de gauche: Fettouma Ouzegane, Louisa Hanoun, Arfoutni Safia et Meriem Maizi, etc..

En Janvier 1981, plus de 500 femmes à l'université, toutes n'étaient pas de l'université, se réunissent. Le prétexte sera une mesure administrative complètement illégale : l'obligation, pour la femme, d'une autorisation d'un homme de la famille pour sortir du territoire national. La mesure sera rapidement retirée. En fait c'était l'occasion de dénoncer publiquement les discriminations en droit, mais c'était aussi les premières mesures qui annoncent l'alliance politique avec les islamistes et le prochain Code de la Famille.

En mars 81 une grande manifestation est organisée par les groupes de femmes avec les anciennes moudjahidate sur l'esplanade de la Grande Poste puis une autre devant l'APN contre le projet de Code de la Famille. Il faut dire que ce sont les premières manifestations publiques dans la rue à Alger depuis les manifestations contre le coup d'état de 1965. Une pétition est lancée qui réunit plusieurs milliers de signatures mais le projet va passer quand même en 1984.

Les politiques de libéralisation économique à partir de 1980 vont déterminer de nouvelles alliances qui vont mener le pouvoir à céder, comme contrepartie, un Code de la Famille qui préserve le statu quo social. Pas de citoyenneté pour les femmes, donc pas de citoyenneté pour les hommes, qui puisse alimenter la contestation politique. Le Code de la Famille restera en l'état de 1984 jusqu'en 2005 où quelques amendements sans grande portée sont rajoutés.

Entre temps, on le verra, le changement de politique économique vers le libéralisme sauvage, va voir la

déstructuration des pôles industriels, les premières émeutes dans différentes villes à partir de 1984, puis la crise de paiements provoque les émeutes de 1988 qui répondent au programme d'ajustement structurel du FMI (PAS) et à la chute brutale des revenus.

En 1985 on assiste à la création de la première association de femmes : l'Association pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Puis à partir de 1988, avec la promulgation de la liberté d'association et la liberté d'expression on note la création d'une trentaine d'associations de femmes, ce qui signifie bien que ces forces n'attendaient que le moment de se manifester.

Avec la montée du FIS, l'idéologie islamiste devient hégémonique et les demandes de ségrégation, d'interdiction du travail des femmes, de l'interdiction de la mixité, le harcèlement de plus en plus agressif contre les femmes dans l'espace public, dans les milieux du travail, vont provoquer une nouvelle mobilisation des femmes. Ce qui est à noter, c'est la rapidité avec laquelle la société a versé dans l'idéologie totalitaire. On observe deux mouvements contradictoires : l'idéologie islamiste qui monte en force dans toutes les sphères et les classes sociales, et la rapidité avec laquelle les femmes vont profiter des brèches ouvertes par 88 pour manifester et exposer publiquement leurs revendications.

Dès 1988, on note la création d'associations dans plusieurs villes: Constantine, Annaba, Bejaia, Sétif, Tizi Ouzou. L'Association pour l'égalité devant la loi existe déjà depuis 1985, l'Association Emancipation des femmes d'Alger, Izerfan de Bejaia, le Collectif universitaire de Sétif, Sarkhat Nissa de Staouéli, Association Egalité d'Oran, Israr de Constantine, Collectif Aicha, Tighrit Nmettout de Tizi Ouzou, l'Association pour le Triomphe des droits des femmes Alger, Voix de

Femmes de Boumerdes, Promotion et Défense des droits Alger, Solidarité Femmes arabes, Association Promotion de Annaba, Association Ithbet de Sétif, etc...

Ces associations, malheureusement, ne font pas encore l'objet d'études qui puissent préciser la composante et le type d'actions menées. D'après celles que nous avons côtoyées, les militantes sont des enseignantes de l'université ou de l'enseignement primaire et secondaire, des étudiantes, des employées, des mères de famille, des médecins, des syndicalistes, la plupart ayant fait un cursus scolaire, et beaucoup parmi elles travaillent. Mais les manifestations publiques qui seront organisées régulièrement les 8 mars, regroupent des catégories beaucoup plus larges.

Les débats tournent toujours autour de la définition des priorités du mouvement, comment mobiliser les femmes, comment mener une information efficace. Une revue, Nissa, a connu deux ou trois numéros dans l'euphorie des années 90. Sa parution sera suspendue du fait de conflits suscités par les positions non consensuelles autour de l'émergence de l'Armée dans la conduite directe des affaires du pays, à l'occasion de l'interruption du processus électoral. La revue Noun produira aussi quelques numéros.

A partir de 1988 les associations vont essayer de mobiliser leurs forces les 8 mars pour occuper la rue, jusqu'en 1991, date à laquelle la violence islamiste va signer l'arrêt de toute activité politique. Le 8 mars 1989 des milliers de femmes se réunissent à la Grande Poste pour demander l'abrogation du Code de la Famille et l'égalité des droits.

La création et la composante de certaines associations, à la faveur de la nouvelle Constitution, seront dominées par les militantes politiques des divers partis, du PAGES et des partis trotskystes, du FFS, du RCD, mais beaucoup de femmes indépendantes tentent de réunir une grande alliance.

Le 30 novembre et 1^{er} décembre 1989 : la 1^{ère} Coordination nationale réunit une trentaine d'associations de femmes qui aboutit à la rédaction d'une plate forme. Lors de cette rencontre qui se tient au Conseil Populaire de la Ville d'Alger les débats exposent la revendication de droits mais aussi les premiers témoignages publics des violences islamistes. Deux rencontres suivront cette première coordination nationale, la 2^{ème} à Boumerdes, puis la 3^{ème} à Tizi Ouzou.

A partir de 1989 les associations se mobilisent dans la résistance face aux interdits et aux menaces et violences islamistes ; une grande manifestation se tiendra face au Premier ministre, dirigé à l'époque par Mouloud Hamrouche, au sujet de l'attaque à Ouargla contre une maison occupée par une mère de famille et où un des enfants sera brûlé vif.

Le 8 mars 1990, une marche est organisée sur l'APN contre le code de la famille, et une rencontre de centaines de femmes aura lieu au cinéma l'Afrique.

En 1990 on assiste à la création de SOS femmes en Détresse par Aicha Bouzar, entourée d'anciennes moudjahidate et de militants, femmes et hommes, qui inaugurent le premier centre d'accueil des femmes victimes du terrorisme.

Durant les années 90, la chute brutale du niveau de vie, va amener de plus en plus de femmes à la recherche d'un emploi alors qu'on est dans la phase ascendante de l'islamisme qui prône pour les femmes le retour au foyer. La pauvreté va connaître une courbe ascendante et les familles mettent tout le monde au travail pour survivre.

Les associations discutent durant ces trois années des priorités d'action, des méthodes d'unification du mouvement, du financement des opérations de communication et également, de l'indépendance du mouvement par rapport

aux partis politiques, tandis que les violences islamistes s'accélérent et sèment la terreur.

Une campagne dès 1990 est menée pour l'abrogation des articles 53 et 54 de la loi électorale qui parlait « de conjoint » mais permettait de fait à l'homme de voter pour toutes les femmes de la famille. La loi est finalement amendée pour les élections de 1991.

Pour cette campagne, les associations décident de présenter des candidates indépendantes, assez formellement, car elles seront de fait sur des listes FFS, avec l'idée qu'elles seraient mieux à même de défendre les intérêts des femmes devant une situation qui devenait très inquiétante. Des collectes sont organisées pour financer la campagne électorale et la production d'affiches. Puis le deuxième tour des élections est annulé.

Toute la décennie 90, les associations se mobiliseront contre la violence terroriste islamiste. Les femmes vont payer un lourd tribut mais malgré cela, on va les accuser d'être des « éradicatrices » parce qu'elles dénonçaient la terreur qui avait visé les femmes, bien avant que celle-ci se généralise à toute la population.

Parallèlement, la multiplication des mosquées et des associations islamistes va mobiliser des femmes autour du projet de l'islamisme politique et scinder le mouvement en deux, d'un côté les associations qui revendiquent l'égalité des droits et la citoyenneté pour tous, et celles qui réclament des revendications morales avec un état islamique et l'application de la charia. La présence de femmes dans les partis et les bureaux des divers partis islamistes ne pose pas de revendication de droits spécifiques pour les femmes, ni de citoyenneté mais des revendications d'ordre moral.

En mars 1994 une grande manifestation est organisée par les associations de femmes mais où les hommes sont aussi

nombreux ; elle se tient devant le Palais du Peuple, contre les crimes islamistes.

En 1995 le premier centre d'écoute téléphonique de SOS Femmes en Détresse, dans le cadre d'un projet maghrébin, (algérien, marocain et tunisien) est financé par la Fondation Ebert. C'est le début de l'entrée des ONG dans l'activité des associations en Algérie.

En 1995-1996 on assiste à la création d'une nouvelle vague d'associations, Rachda, Fatma N'Soumer, Femmes en Communication avec la revue Ounoutha, Afepec et Fard à Oran. Un groupe d'associations avec Rachda organise un Procès symbolique des dirigeants islamistes à la salle Ibn Khaldoun, où les crimes et les viols de masse commis par les islamistes sont dénoncés.

En 1996, une tentative tourne court, par le Ministère de la Solidarité, d'utiliser les associations dans une opération publicitaire. Ce sont les « 22 amendements » proposés par une commission qui réunit des associations de diverses tendances, pour le changement du code de la famille. L'opération politique veut montrer (au plan international) un pouvoir à l'écoute de la société et des femmes qui payaient un lourd tribut avec les enlèvements et les viols de terroristes.

On ne connaît pas le chiffre exact des femmes assassinées, enlevées ou disparues, ou violées. Peut être 10 000. Jusqu'à 2013 il n'y avait pas eu reconnaissance du viol des femmes comme crime terroriste et elles n'avaient pas eu droit à une reconnaissance de la Loi ni à une pension. Certaines associations se consacrent, comme Djazairouna, à faire le recueil des témoignages sur ces femmes victimes.

A partir des années 2000, on assiste à un renouveau des associations de femmes mais sous une nouvelle forme et avec

de nouveaux objectifs. Les buts ne sont plus essentiellement une lutte citoyenne pour revendiquer des droits: l'égalité des droits, la citoyenneté, l'abrogation du code de la famille et des lois iniques, mais un travail de proximité auprès des femmes pour améliorer leur situation sociale pour les plus défavorisées d'entre elles. Des objectifs sociaux sont fixés qui doivent participer à reconstruire la société et produire une émancipation économique, sociale des femmes etc., recommandée par les ONG internationales et les institutions de l'ONU. On n'est plus dans la reconnaissance des droits et de la revendication de citoyenneté mais dans la politique des « petits pas », sans bouleverser le statu quo politique et les statuts féminins et masculins traditionnels.

Des dizaines d'associations se constituent sur le plan national, pour des coopératives, des petites productions de biens alimentaires, pour de l'aide de proximité, de l'action caritative, de formation, aussi bien islamistes que non islamistes.

Parallèlement à la revendication de l'égalité des droits, et sur le constat de ce qu'avaient vécu les femmes à partir des années 80 et particulièrement durant la période de terrorisme islamiste : menaces, discriminations, violences, viols, tortures, le Réseau Wassila/AVIFE créé en 2000, se donne comme objectif la dénonciation de la violence contre les femmes, arme essentielle de leur soumission et du maintien de la domination masculine. La violence est une des plus graves atteintes aux droits des femmes: violence physique, symbolique, psychologique, économique; elle constitue l'obstacle essentiel à un statut de citoyenne et à l'exercice des droits.

A partir de 2000 des publications et des plaidoyers sont élaborés contre les violences, contre le harcèlement sexuel, pour réfuter les images négatives et les stéréotypes diffusés dans les médias. Des études d'opinion sur l'idée d'égalité, des études

nationales sur les violences et sur la santé des femmes sont menées. Des centres d'accueil ouvrent comme Darna, la Maison Nedjma des centres d'écoute, Rachda à Constantine, etc

En 2004 l'appel de la Commission des femmes travailleuses de l'UGTA pour le projet de loi sur le harcèlement sexuel au travail, mobilise 200 000 adhérentes. La loi est promulguée en 2004 dans le code pénal, dans le chapitre violences contre les familles et non dans le code du travail.

Un des problèmes constant relevé par les associations est le manque de moyens financiers et de locaux qui handicape et limite leur action. Quelques associations signent des conventions pour de courtes périodes avec des ONG étrangères pour élaborer des projets mais aucune n'obtient de soutien financier public.

Des ONG telles Médecins du Monde, Médecins sans Frontières, Terre des Hommes, des fondations, des programmes financiers de l'ONU, des ONG américaines, proposent leurs services pour former des associations à leurs méthodes: comment monter un projet, faire des formations, faire une campagne, poser les problèmes en termes de genre et non plus en terme de revendication politique.

On a beaucoup parlé de la faiblesse du mouvement féministe. On doit plutôt parler de faiblesse du mouvement citoyen, laminé par l'idéologie islamiste et la répression du pouvoir. La fragilisation est liée à plusieurs facteurs: Le mouvement féminin et son alliance avec les forces politiques est le signe d'un mouvement qui ne s'estime pas suffisamment fort pour s'autonomiser. Le mouvement a été dominé longtemps par des militantes de parti, différentes de militantes féministes politisées, qui faisaient passer l'intérêt de leur parti avant les revendications des femmes. Transformant les

militantes en expertes « L'ONG'isation » des associations a, elle, « dépolitisé » le mouvement en « découpant » en tranches la condition des femmes au lieu d'en montrer l'essence politique fondée sur une organisation sociale de la domination masculine.

Les capacités de mobilisation et de résultats du mouvement sont déterminées plus généralement par les rapports de force politiques. Or, depuis les années 90 les grandes puissances vont de plus en plus soumettre nos pays à des pressions, directes, ou intervenir militairement comme ils l'ont fait dans de nombreux cas. Nourrie d'une philosophie de défense des Droits de l'homme, la condition des femmes est instrumentalisée comme argument pour justifier les interventions, ce qui place le mouvement social dans un grand inconfort entre répression intérieure et manipulations internationales.

De mêmes des pressions internationales s'exercent sur nos pays au sujet des textes que les institutions ratifient mais ne respectent pas, pressions des Etats, des institutions de l'ONU depuis les années 90 ou des ONG de droits de l'Homme.

Ces pressions s'appuient sur une représentation des femmes comme victimes passives, les membres des associations sont elles présentées comme des sujets étrangers à leur société, non représentatives des femmes dont elles parlent, occultant ainsi le fait, qu'en réalité, elles parlent d'elles-mêmes.

Il y a ici, une collusion évidente : tandis que les forces internes nous pointent du doigt comme des alliées de l'occident, le responsable d'une institution de l'ONU s'est permis de nous interpellier en ces termes, alors que nous le recevions : « Quelle crédibilité avez-vous? Vous êtes vieilles, vous ne portez pas le hidjab et vous parlez français !!! » Nous n'avions, selon lui, aucune légitimité à revendiquer la citoyenneté. Notre travail de terrain, nos luttes quotidiennes, nos prises de position, notre

travail de plaidoyer, notre condition personnelle de femme, n'ont aucune importance, ce qui compte c'est l'image monolithique qu'il se fait de l'algérienne.

C'est vrai qu'il est difficile de renouveler la population des associations féministes, pour la lutte pour l'égalité des droits, mais c'est le problème dans tous les pays, y compris des démocraties où la lutte est menée depuis plus d'un siècle.

Des associations mixtes sont constituées de jeunes, beaucoup plus tournées vers de nouvelles formes d'organisation et de nouvelles préoccupations comme « le développement et la citoyenneté » comme l'Afepec, qui active dans la formation des nouvelles élites.

Les pressions externes, « l'ONG'isation » des associations n'est ni gratuite, ni fortuite, et souvent on voit les deux parties, pouvoir interne et grandes puissances se renvoyer l'ascenseur sur le dos de la condition des femmes. On a vu par exemple la France tresser des louanges sur le sort des femmes tunisiennes, pour soutenir un pouvoir qui offrait beaucoup d'avantages économiques à ses entreprises, sans jamais parler de la réalité de l'exploitation dans lesquelles vivaient les travailleuses tunisiennes.

Le mouvement des femmes est à une phase de son histoire ; il connaît des avancées puisqu'une loi sur les violences faites aux femmes est à l'étude, le système des quotas est adopté à l'APN bien que cette mesure ne soit pas encore accompagnée d'un réel Etat de droit qui puisse lui donner crédibilité et assise démocratique. Les femmes luttent sur tous les fronts, elles produisent des idées, de la culture, et s'adaptent à la conjoncture sans oublier leur revendication première pour des droits égaux.

3 – les violences terroristes

Nous ne pouvons commémorer le 25 novembre, jour de lutte contre les violences faites aux femmes, sans rappeler le sort de 6000 femmes, voire beaucoup plus, jeunes et moins jeunes enlevées, violées, réduites à l'esclavage par les terroristes islamistes, et ensuite pour beaucoup assassinées durant la décennie 90 dans notre pays.

Ces survivantes, combien sont –elles réellement? A-t-on écouté leur parole? A-t-on entendu leurs souffrances? Que sont devenues les femmes enceintes suite à ces viols? Et les enfants nés de ces viols? Quels soins et quelle réparation leur a offerts la société lorsqu'enfin, elles purent échapper à leurs bourreaux?

Nombreuses, parmi les filles et femmes kidnappées et violées par les terroristes, ont été « gentiment congédiées de leurs familles ». A l'atroce douleur marquée somatiquement dans leur mémoire, s'ajoute la douleur du rejet familial et de la condamnation générale : « *Vous êtes souillées à jamais, allez loin de notre morale bien pensante. Comme nous n'avons pas pu vous protéger, allez loin de nos consciences. Nous avons besoin de vous oublier* ». Voilà ce que les familles et la société disent aux survivantes de ces atrocités.

Certaines sont parvenues à atterrir dans les rares structures d'accueil pour femmes en détresse, mais la plupart sont allées grossir les rangs des parias sociales. Que deviennent les enfants nés suite au viol? Porteront-ils les stigmates de la violence de leur conception? Iront-ils un jour demander des comptes à la République, ou chercher à se faire justice eux-mêmes?

L'Etat algérien a reconnu le statut de victime aux personnes survivantes de massacres collectifs ou ayant été ciblées par le terrorisme. Mais cette reconnaissance ignore les milliers

de femmes survivantes de l'esclavage sexuel des terroristes islamistes. Or nous savons toutes et tous, que le processus de restauration psychologique ne peut commencer tant que « le statut de victime est dénié ». Quelle justice réparera un tort, lui-même non reconnu ?

Dans toutes les guerres, les femmes sont utilisées comme arme, comme moyen d'anéantir l'adversaire, lui faire perdre son honneur : « *Voilà, je prends ta femme à ta barbe, je la souille et je souille ta lignée* ».

Néanmoins, soulignons que tous les crimes sexuels commis durant cette décennie ne sont pas le seul fait de terroristes islamistes. La plupart des auteurs sont connus des victimes. Ayant rejoint le maquis islamiste ou pas, les auteurs des violences sexuelles ont profité du chaos général pour abuser allègrement de leurs victimes. Les piliers fondateurs d'une société tombent quasiment tous en temps de guerre. Ce que notre pays a traversé n'a pas été une guerre d'une armée étrangère, identifiable, contre la nôtre, ou contre des résistants. Le voisin a tué le voisin, le frère a fait exécuter le frère.... Les valeurs morales ont quasiment déserté les foyers, les villages et les villes.

Certains pays ont essayé de prendre en charge les victimes de violences sexuelles, à commencer par la reconnaissance publique du tort et du dommage subis, sortant ainsi les survivantes de la prison ravageuse de la culpabilité. Ce fut le cas de la Bosnie où des viols massifs avaient été commis par l'armée serbe durant la guerre qui avait opposé les deux pays. Les survivantes bosniaques sont réintégrées socialement, acceptées par leurs communautés comme toutes les autres victimes de guerre, même si, le viol demeure une expérience indicible.

La politique de Concorde Civile initiée par le président de la République s'est voulue volontariste ; elle a fait abstraction de tout ce qui pourrait la gêner dans sa mise en œuvre.

Une sorte de fuite en avant, de désir quasi infantile d'effacer par un coup de baguette magique des années d'horreurs et de violences extrêmes. La société tout entière, usée par tant de violences adopta quasi à l'unanimité cette « idée de concorde civile ». Les femmes survivantes de violences sexuelles commises par les terroristes pendant cette période, seront les sacrifiées de la République !

Une sorte d'omerta s'est installée dans le débat public. On ne regarde pas en arrière lorsqu'on veut avancer. Voilà le crédo général. Le terrorisme est derrière nous. Allons, allons droit devant...

Ce que l'on ignore ou qu'on feint d'ignorer est que ces violences sexuelles ont profondément traumatisé les victimes directes, comme les victimes indirectes, que le traumatisme ne s'estompe pas avec les années. Il agit comme un organisme vivant, grandissant et nous dévorant de l'intérieur. Tôt ou tard, les états de stress post traumatiques individuels et les désordres sociaux rattraperont les artisans de l'amnésie collective. Nous voyons déjà l'augmentation exponentielle de la délinquance juvénile. Les enfants, grandissant en intériorisant les règles morales établies par la société et en s'identifiant aux adultes, ne parviennent pas à se structurer, tant les adultes sont des poteaux mités sur lesquels ils ne peuvent s'appuyer.

Les survivantes de violences sexuelles commises par les terroristes ont besoin que la société reconnaisse les crimes commis à leur endroit et les en innocente: « *Ce n'est pas de votre faute et je vous déclare héroïnes de la République* ». Un pansement tardif qui n'évitera pas la grosse cicatrice mais empêchera peut être, la plaie de continuer à saigner.

4 - Les luttes féministes à l'épreuve des mutations sociales

Les luttes féministes, en Algérie, ont eu, sans cesse, pour objet de questionner l'ordre social autour de la question du Droit. Ce sont des luttes pour l'émergence d'un sujet citoyen. Ces revendications correspondent à la lutte pour une reconnaissance juridique des places acquises par les femmes comme des transformations subies par chacun et chacune.

Les violences contre les femmes interpellent aussi les institutions de l'Etat dans leur capacité à incarner un Bien, une protection, une justice pour tous car l'oppression des femmes, comme celle des faibles de façon générale, est particulièrement féroce dans les sociétés sans Etat. Une analyse du fonctionnement d'institutions centrales, comme l'école, la famille et la justice, permet de comprendre ce que les violences contre les femmes révèlent de l'aspect fragile des institutions d'un Etat qui apparaît à tous comme si puissant.

Mutations rapides des familles, interpellations constantes des institutions, mobilisation des femmes pour un Etat de Droit dont les fondements ne seraient pas garantis par Le Texte religieux mais par le principe d'égalité de tous et toutes devant La Loi. Il s'agit d'autant de chantiers ouverts par ce mouvement qui remet en cause les alliances conclues, la nature du pouvoir en place. Ce mouvement ne pouvait se saborder pour un printemps qu'aucune hirondelle n'annonçait et qui ne paraît qu'une remise en cause d'un acquis essentiel : la dignité d'être algérienne.

On le voit, les luttes des féministes algériennes sont au cœur des combats politiques. Et il y a une histoire des femmes en Algérie, une histoire des Algériennes. Elle s'écrit avec des ancêtres, une généalogie marquée du sceau de l'intégrité, comme Mamia Chentouf, Louissette Ighil Ahriz, Zhor Zerrari,

Djamila Bouhired, Baya Hocine... des femmes emblématiques. Mais il y a aussi, aujourd'hui, les femmes de Hassi Messaoud comme il y a ces combattantes de l'ombre, que furent nos mères, souvent analphabètes qui nous ont voulues lettrées et combatives.

Il nous faut, pour avancer dans notre réflexion, nous battre mais nous battre non pour les fictions romanesques qui nous sont proposées. Il s'agit de mener un combat tenace, pour certaines d'entre nous celui de toute une vie, fondé sur des convictions qui, nous le voyons, sont profondément ancrées.

Mais notre combat ne trouve pas sa légitimité que dans l'histoire, il en a une autre fondée sur ce que vivent les femmes algériennes au quotidien. Il est marqué par les évolutions sociales.

En 2010, sur 38 portefeuilles ministériels, le gouvernement algérien compte uniquement trois femmes ministres (dont la ministre déléguée chargée de la Famille et de la Condition féminine, qui ne dirige pas un ministère à part entière). La faiblesse dans la représentation des femmes est également notée à l'Assemblée populaire nationale (30 femmes sur 389 membres) et du Conseil de la nation (7 femmes sur 144 membres). Le même constat de faiblesse en matière de représentation féminine est établi dans le rapport de Rashida Manjoo, la rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, rappelant que les candidates ayant remporté un siège aux élections locales de 2007 représentaient 13,44% du total des candidats élus aux Assemblées populaires de wilaya (APW) et 0,74% du total des candidats élus aux Assemblées populaires communales (APC). Pourtant, comme elle l'a par ailleurs constaté, en novembre 2010, les chiffres scolaires et universitaires montrent que les filles sont pratiquement représentées à égalité (47,38% dans l'enseignement primaire) et sont même surreprésentées dans le secon-

naire (57,95%) et le supérieur (59,10%). Même à l'université des études islamiques Emir-Abdelkader, il est révélé que 70% des étudiants et 66% des professeurs sont des femmes. Quant à l'École Nationale de la Magistrature (ENM), celle-ci enregistre un nombre d'étudiantes relativement supérieur à celui des étudiants.

Mais les femmes bénéficiant d'un salaire représentent seulement 16,09% de la population active. Le rapport 2008 de la Commission Nationale pour la Protection et la Promotion des Droits de l'Homme (CNPPDH) signale que pratiquement la moitié des femmes travaillant dans le secteur privé « sont recrutées pour des emplois peu qualifiés et mal rémunérés, souvent dans des branches d'activité non réglementées ».

Toujours, selon le rapport de Mme Manjoo, les taux de chômage sont plus élevés chez les femmes, représentant en moyenne 18,1% (pour les femmes) contre 8,6% pour les hommes. Pour la rapporteuse spéciale de l'ONU, les femmes « demeurent largement sous-représentées aux postes de prise des décisions ». La responsable a, en outre, constaté que s'agissant des acquis concernant la scolarité, comme s'agissant des acquis concernant l'existence dans l'espace publique, nous l'avons payé, nous le payons cher.

Concernant la société algérienne, de manière générale, le terrain, la vie quotidienne, ici et maintenant, nous permettent de dire qu'elle connaît des mutations brutales qui expliquent la crise d'une société longtemps et fortement patriarcale. Les individus, et les femmes en particulier, car elles sont les plus fragiles des membres de cette société sont de plus en plus détachées de catégories antérieures de la famille patriarcale : le père, le frère aîné étaient à la fois des figures d'autorité, dans un système inégalitaire, mais aussi des figures protectrices.

Aujourd'hui, dans de nombreux cas, ces figures dominantes du système patriarcal n'assurent plus leur rôle protecteur. Elles ne le peuvent plus ou elles ne le veulent plus.

Pouvions-nous rester silencieuses, confrontées aux femmes victimes de dénis de justice : livrées aux rues, battues, tuées.... Nous avons un devoir de dénonciation. Mais pouvions-nous faire le décompte, outragé, des victimes, sans tenter de comprendre le système qui permet de telles violences ?

Car cette absence, ce silence, cette crise d'une institution familiale en mutation désigne, éclaire davantage le rôle protecteur que doit jouer l'Etat à travers ses institutions. En effet, s'il existe de la violence dans toutes les sociétés, les distinctions s'opèrent à partir de l'analyse du rôle assumé par l'Etat confronté à ses violences. Un Etat de Droit doit assurer la protection des citoyens, particulièrement des plus fragiles. Il doit dire La Loi, c'est-à-dire produire des lois fondées sur les principes constitutionnels, en Algérie l'égalité de droit des citoyens sans distinctions de sexe, et il doit veiller à leur application. Une loi qui n'est pas appliquée relève du droit formel et non du droit réel. La légitimité d'un pouvoir, ce qui lui permet de légitimement incarner l'Etat, repose sur un *trust*, une confiance et un pacte moral qu'il est à la charge de tous, citoyens et institutions, de faire respecter.

4.1 - La violence et l'accès à la citoyenneté et au développement

Comment un pays peut-il se développer s'il n'intègre pas les différentes catégories de sa population dans un grand projet commun où chacun pourrait être partie prenante parce qu'il y gagnerait une meilleure vie ? Une société stable est une société qui est parvenue à offrir la sécurité, et les capacités de réaliser ses attentes sociales à la grande majorité de sa population qui se sent concernée par les choix politiques car consultée régulièrement pour toutes les décisions qui engagent la vie collective. C'est ce que l'on pourrait appeler la citoyenneté.

En ce qui concerne les femmes est-ce que l'instruction, la contraception, l'emploi suffisent à en faire des citoyennes

alors même que leurs droits aussi bien juridiques que sociaux restent compromis par une violence constante et diffuse dans toutes les sphères de la société ?

a - Définition de la violence

On sait ce qu'est la violence. La violence est partout, multiforme, extrême ou quotidienne, constante, terrible ou insidieuse, juridique et économique, se parant parfois aussi du couvert de la charité et de la morale, ou de l'aide et de l'humanitarisme. Elle est commune et diverse dans le quotidien des femmes. L'ensemble de ces violences : violences physiques, psychologiques, violences sexuelles, violences dans la famille, violences conjugales, violences au travail ou dans la rue, violences institutionnelles telles les discriminations dans la loi, les violences politiques, les viols à grande échelle, l'exploitation et la traite des êtres humains, constituent bien un continuum qui les maintient dans un statut dépendant, empêchant toute autonomie, et donc toute citoyenneté. La violence est l'expression la plus manifeste de la subordination des femmes et le moyen de reproduction et de perpétuation de cette subordination.

La grande majorité ne peut prendre de décision qui concerne sa propre vie et celle de ses enfants ou participer aux décisions qui concernent la vie collective. Les femmes sont avec les enfants les derniers maillons dans la chaîne des positions sociales et essuient donc tout ce que secrètent les multiples pouvoirs qui s'exercent pour fonder, bâtir, cette inégalité: le pouvoir patriarcal, les inégalités devant la loi, les inégalités sociales, le pouvoir des traditions, etc.

Mais ce sont les violences extrêmes qui ont ravagé nos pays qui nous ramènent toujours à l'essence de ces rapports de pouvoir. Lorsque la violence nue s'abat sur une société, il n'y a plus de discours de justification mais seulement le viol massif à grande échelle et l'esclavage sexuel. Cette violence retrace

les limites de nos possibilités d'action et confirme la fragilité de notre statut, car en situation d'instabilité politique, le corps des femmes redevient un champ de bataille, et elles ne représentent plus que butin ou arme de guerre. L'exemple du terrorisme islamiste en Algérie nous a permis de mesurer que tout droit, apparemment acquis, pouvait être remis en question.

L'impunité face à ces crimes est encore de règle et ne semble pas bientôt remise en question puisque nous avons appris avec stupeur que l'Union africaine avait refusé toute aide au Tribunal pénal international pour les viols à grande échelle commis au Darfour. Nous avons tous observé que la justice internationale fonctionnait selon deux poids et deux mesures, les puissances ne sont pas concernées par le Tribunal pénal international, mais est-ce pour autant pertinent de rejeter d'un revers de main une instance internationale à laquelle tous les pays africains ont souscrit, et que les crimes et les viols à grande échelle restent impunis alors que les peuples de nos pays ne sont pas encore parvenus à juger les coupables ?

b - Définition du développement

Le développement est plus difficile à définir, c'est un horizon toujours annoncé, jamais atteint, horizon qui se dérobe à l'infini, et le concept se vide de son contenu au fil des décennies.

La fin des colonisations, dont le Festival Panafricain de 1969 avait été un peu le symbole, avait suscité un énorme espoir de changement pour tous les peuples, femmes et hommes, espérant de cette émancipation une continuité spontanée dans l'émancipation des citoyens. Nous ne savions pas trop comment se produirait cette métamorphose mais était né un immense espoir de justice. Ce serait, rêvions-nous, le résultat de la lutte contre l'analphabétisme, la misère, les traditions rétrogrades et injustes, bref la justice pour tous, dans la vie quotidienne, et donc aussi pour les femmes. Les femmes sont

de toutes les guerres, elles en paient le prix, reste que les bénéfices promis et attendus n'arrivent pas toujours.

Pour atteindre le développement que connaissaient les pays développés un certain nombre de facteurs étaient prescrits, tels **l'Éducation, la Contraception, l'Accès à l'emploi.**

L'Éducation

On avait dit « l'instruction va libérer les femmes ». C'est vrai en partie. Aujourd'hui 90% des filles sont scolarisées en Algérie, elles sont dans les universités pratiquement à parité ou même plus nombreuses que les garçons mais elles sont bien loin d'avoir le même droit à l'emploi. Elles ne constituent que 18% de la population occupée car le pouvoir de décision des parents mâles dans la famille, la discrimination à l'embauche, la promotion discriminatoire sont toujours opérantes. La plus grande proportion des femmes d'âge actif est toujours dépendante économiquement et on sait que l'inégalité économique est le terreau de toutes les autres inégalités.

Mais même si elles sont salariées, ou productrices autonomes de biens ou de services, elles ne gèrent pas toujours leurs revenus puisque la famille ou l'époux peut confisquer le fruit de leur labeur en toute légitimité, que ce soit dans la vie quotidienne ou dans le partage de l'héritage.

La Contraception

Dès les années 50, les institutions internationales et tous les experts ont imposé l'idée que le développement était compromis dans les pays du sud par un taux élevé de natalité. Si l'on examine avec un peu de recul les diverses politiques menées par les Etats sous les directives des institutions internationales, la contraception pudiquement appelée « espacement des naissances », devait être la grande panacée à tous les pro-

blèmes. Cette politique a bénéficié de tous les moyens internationaux, et nationaux : structures de l'Information, de la Santé, des Affaires religieuses (par le biais des fetwas), de l'école. Le droit a intégré cette donnée. Toute une infrastructure a été mise en place à cet effet sur tout le territoire national. On a observé par la suite que la baisse de la natalité a été identique dans tous les pays, que l'Etat ait mené ou non, une politique de contrôle de la natalité, mais on peut dire que le taux d'accroissement de la population a connu une baisse remarquable passant de 3,4% à 1,9% par an.

Cette politique a été à chaque fois liée au bien être de la famille, à la santé des enfants et des mères, mais on n'a jamais parlé du droit des femmes, notamment de leur droit à contrôler leur fécondité. En fait, on ne voit ici que la fonction reproductive susceptible de menacer l'économie, pas la citoyenne qui a droit de maîtrise sur son corps. Alors, il suffit que l'idéologie reprenne le discours de la maternité et de la vie domestique comme seul destin des femmes pour que soit remis en question le droit des femmes à la contraception. Longtemps gratuits, les contraceptifs sont aujourd'hui payants, et la contraception n'est plus un droit accessible pour toutes, alors qu'avec le recul de l'âge au mariage les jeunes exposées à la grossesse sont plus nombreuses. L'IVG précédemment tolérée devient un crime aux conséquences médicales ou psychologiques effroyables. De nombreux médecins, malgré la loi qui les y engage, se cachent derrière leurs convictions personnelles pour refuser de faire les interruptions thérapeutiques de grossesse (ITG) laissant les femmes se débrouiller toutes seules avec le risque vital dû à leur maladie, le viol subi, l'inceste, la dépression, l'exclusion et les tentatives de suicide. Les femmes continuent de se faire avorter dans les pires conditions sanitaires, sans que l'on cherche à protéger leur santé physique et mentale.

On parle de « santé reproductive » comme d'un problème technique et non d'un exercice réfléchi et responsable de droits,

et sans donner une éducation sexuelle aux garçons et aux filles pour les aider à mieux prendre leurs responsabilités. C'est dire que cette politique ne s'est jamais fondée sur le droit de l'être humain à gérer son devenir, mais prescrit toujours comment gérer la démographie au gré des besoins économiques mondiaux et l'idéologie du moment.

L'Accès à l'emploi

La situation de nos pays semble plus difficile qu'il y a 40 ans. La libéralisation mondiale capitaliste avec son cortège de dérèglementations, libéralisation, concurrence, ouverture des échanges, corruption, et de luttes politiques pour le pouvoir, la montée des fondamentalismes et le terrorisme islamiste, saignent les populations. Les choix économiques imposés par les institutions internationales et appliqués par les Etats montrent combien les intérêts de la population comptent peu. Après l'accent mis sur l'industrialisation et l'agriculture d'exportation, on se tourne aujourd'hui vers l'agriculture de subsistance car il s'agit de la survie de millions de personnes. Les politiques prônées par le FMI et de la Banque Mondiale et leurs plans d'ajustement, après avoir provoqué des catastrophes dans certains pays sont traités de simples erreurs d'économistes, sans impact pour les décideurs mondiaux ou nationaux.

L'inscription de nos pays dans ce grand mouvement de libéralisation des échanges a rendu encore plus précaire la situation des catégories les plus défavorisées de la société et donc des femmes. L'Etat se retire des services sociaux auparavant gratuits comme la santé, l'école et liquide des secteurs entiers de l'économie et des entreprises publiques sans créer de nouveaux emplois.

Même si elle a suscité une demande de travail plus grande de la part des femmes, la libéralisation qui favorise particulièrement

rement les secteurs du commerce et les services, les fragilise et remet en question les quelques avancées qu'elles avaient gagnées comme l'égalité formelle des salaires dans le secteur public, la couverture sociale, les congés de maternité, la protection de l'emploi. Elles sont de plus en plus nombreuses à accepter emplois « flexibles », salaires dérisoires, postes les plus mal payés car refusés par les hommes, horaires difficiles et des secteurs de travail précaire se féminisent largement.

Cette situation de vulnérabilité ouvre évidemment la voie à toutes les atteintes à la dignité et le harcèlement sexuel est généralisé et banalisé. Si elles veulent un diplôme de l'université, elles devront reconnaître à l'occasion l'autorité et la puissance du mâle : professeur, agent de l'administration, ou agent de service ; si elles travaillent, elles se plieront au droit de cuissage. Le harcèlement sexuel c'est le sexe comme moyen « d'humilier les femmes, de se venger de celles qui apparaissent comme des indues occupantes de l'espace public et des concurrentes dans l'emploi ».

Lorsqu'elles tentent d'utiliser leurs droits formels au travail, leur droit de circuler sur le territoire national à la recherche d'un emploi, elles se trouvent en butte aux usages et droits réels, et seront ramenées à l'ordre par la violence collective si nécessaire. Comment ne pas citer le scandale de certains prêches religieux qui continuent d'encenser la supériorité masculine et ses droits sur les femmes et entretiennent ainsi la ségrégation et l'incitation à la violence ?

Aujourd'hui l'ampleur des migrations internes pour l'emploi vers les centres urbains, se signalent par la multiplication des « marchands de sommeil » dans les grandes villes, et la vente des « baraques » dans les bidonvilles. Des femmes versent 60 à 80% de leur salaire pour un hébergement. Les migrations vers l'étranger à la recherche d'une autre vie, le départ sur des radeaux de fortune au risque de leur vie puisqu'on

compte maintenant des femmes parmi les candidats à la traversée de fortune, sont quotidiens dans la presse.

On mesure combien la précarité a modifié la trajectoire sociale des femmes. L'absence de revenus, la privatisation effrénée et la promotion de la consommation capitaliste, ne sont pas sans provoquer la marchandisation des corps et la prolifération des réseaux de traite et de prostitution des humains.

Mais même si les femmes acceptent toutes les contraintes, la loi positive avec ses discriminations et ses inégalités, les traditions, les conditions imposées par la famille et les coutumes, la morale religieuse, elles ne seront pas pour autant exemptées de violences, parce que c'est dans leur statut d'amortir les inégalités et les échecs de la société. La multiplication des espaces publics qu'elles ont investis fait que les formes de violence se diversifient et deviennent une règle de gestion de leur rapport à ces espaces, où l'Etat n'a aucune responsabilité de protection des citoyennes, ni celle de garantir des droits, sans parler de la sphère privée qui reste un lieu de non-droit pour les victimes et un espace d'impunité pour les agresseurs mâles.

La référence constante aux « mentalités rétrogrades » responsables de cette situation de violence permet de passer sous silence la « déresponsabilisation massive » de l'Etat et des institutions sociales, oubliant que toutes les mentalités évoluent et s'adaptent aux règles quand elles sont justes et appliquées. Dans tous les espaces, la violence est toujours une menace suspendue au dessus de leur tête et reste dans la plupart des cas impunie. Tant que les sociétés refusent d'accompagner les changements par une reconnaissance de la fonction sociale des femmes dans l'espace public, par des mécanismes concrets de défense de leurs droits, elles seront toujours exclues et les hommes continueront à se conduire comme les seuls décideurs légitimes pour toute la société.

Et chacun apportera sa petite pierre dans la justification idéologique, religieuse et culturelle de la subordination des femmes.

c - Un autre discours sur le développement : le Genre

Par la suite, on a émis l'idée qu'il n'y avait pas de développement parce qu'on n'avait pas pris en compte les besoins des femmes dans les projets, ce qui est très juste. Les institutions internationales se sont alors référées à la dimension Genre, concept produit par les chercheurs féministes qui en avaient fait un moyen de réflexion sur la construction du statut social inégal des femmes et des hommes.

Aujourd'hui le concept de genre, riche et productif, est allègrement repris dans tous les discours des Etats, des institutions publiques, des institutions internationales, des ONG, des associations locales. Or l'on sait, quand une telle utilisation devient consensuelle, quand elle est reprise en chœur comme pour le terme de développement depuis 40 ans, c'est qu'elle ne signifie plus grand-chose. Dès lors elle n'est plus que langue de bois pour éviter de parler du fonctionnement concret, réel des mécanismes de l'inégalité, et des droits des personnes et des groupes aux intérêts politiques différents dans une société donnée.

Instrumentalisés dans des techniques prêtes à l'emploi, ces concepts deviennent des poncifs parce qu'on ne parle plus de rapports de pouvoir qui « enchâssent les personnes ou les groupes inscrits dans des relations de pouvoir et de domination multiples ». Ce langage des spécialistes sur le genre crée un discours superfétatoire tandis que les pratiques juridiques, politiques, économiques, entretiennent objectivement les inégalités, et que les discours des medias, les magazines, font des femmes des objets sexuels, le tout entretenant ainsi une schizophrénie sociale.

L'autonomie des citoyens comme des sociétés, pourrait se définir comme « un mouvement par lequel l'individu(e) ou la société, à un moment donné, organise une meilleure mobilisation et une meilleure gestion de ses ressources et de ses forces pour que les hommes et les femmes se nourrissent mieux, se soignent mieux, s'instruisent mieux et que le bénéfice de cet effort arrive à répondre aux besoins fondamentaux de la grande majorité. » Or, nous constatons que les inégalités de droit sont reconduites, la différenciation sociale se creuse, l'instabilité politique et les conflits armés pour le monopole des richesses, les interventions étrangères, le terrorisme, ont provoqué une quasi guerre sociale constante dont les femmes paient aussi le prix.

d - Qu'en est-il des droits réels et des conditions faites aux femmes pour l'accès aux droits sociaux ?

- Nos Etats ont bien inscrit les droits et libertés des citoyens dans les constitutions mais les institutions ne sont toujours pas comptables de leur respect et de leur application réelle.

La reconnaissance des institutions internationales et des pays développés se suffit de ces droits formels. Tous nos pays proclament l'égalité entre les citoyens, mais signent des conventions avec des réserves qui contredisent ces droits. L'interprétation de la loi religieuse détourne toujours les dispositions contre les discriminations ou les droits inscrits dans la constitution.

Les droits formels donnent à tout citoyen, homme ou femme, le droit de s'instruire, de travailler, de circuler, de s'exprimer, de revendiquer et de s'adresser à la justice s'il se sent lésé dans un droit. Mais ce que l'on constate concrètement dans notre pratique, en tant que militantes sur le terrain, est que les femmes sont confrontées à des inégalités multiples: insécurité

face aux violences, inégalité dans la famille, inégalité devant l'emploi, le droit au logement, l'héritage, divorce, au droit de tutelle parentale, impunité des violences conjugales, toutes réalités qui contredisent tous les droits formels déclarés.

Ces rapports réels de pouvoir sont les obstacles à tout choix et toute décision ou moyen de réaliser un mieux-vivre collectif, dans la sécurité et la dignité.

Les femmes s'épuisent et le soutien militant auprès d'elles également, face à la violence quotidienne, face aux lois discriminatoires et à l'inertie de la justice. Le soutien militant devient tributaire d'autorisations bureaucratiques, de moyens financiers, et devient affaire de spécialistes charcutant les droits des citoyennes en une infinité d'activités techniques. Les ONG internationales motivent leur action dans nos pays par l'aide qu'elles apportent mais que les associations locales peinent à obtenir. Elles usent leur temps et leur énergie à rechercher des fonds, rédiger des modèles de rapports ou participer à des formations sans fin et à des colloques, au risque d'oublier leurs engagements auprès des femmes sur le terrain.

Il est faux de dire que les femmes ne connaissent pas leurs droits : elles connaissent les rapports de force réels et elles continuent à se battre comme elles le peuvent avec les moyens qu'elles trouvent, souvent épuisées par une vaine recherche de justice. Nous nous demandons parfois s'il est pertinent de soutenir les femmes dans leur volonté de recourir à la justice.

Ce dont nous parlons ici c'est du rapport politique réel dans lequel sont inscrits les hommes et les femmes. Le genre, le développement, deviennent discours sans fin si les droits ne sont pas transcrits dans la réalité de la vie quotidienne, dans des mécanismes garantis par l'Etat démocratique, dans des lois égalitaires, traduites dans l'activité transparente des institutions, dans la justice, sinon ils ne sont que des leurres pour la bonne conscience et l'imagerie internationale.

Le développement, l'égalité et la justice entre les citoyens et entre les femmes et les hommes ne peuvent se gagner que dans les luttes quotidiennes, parcellaires, sur la base du droit à la liberté d'expression afin de dénoncer et d'exiger justice pour toutes les atteintes aux droits, contre les discriminations à l'intérieur de la famille, de la relation conjugale, dans l'espace de travail, dans la rue, avec toutes les forces sociales qui luttent pour la citoyenneté de tous.

La violence contre les femmes est toujours considérée comme un problème secondaire, un problème social alors qu'elle est un problème profondément politique parce que l'expression la plus tangible de la non-citoyenneté, d'un rapport politique inégal des citoyens entre eux, et des citoyennes par rapport à l'Etat.

La culture de la violence qui régit nos sociétés fixe l'horizon de nos possibilités d'accès aux droits réels et aux ressources, elle fixe les limites de notre capacité d'action sur le plan individuel et collectif, et donc du développement. On ne peut parler de notre apport à la société sans parler de changement dans la structure même des pouvoirs, juridique et symbolique, non seulement de droits formels mais de droits réels. C'est la seule alternative pour une participation de toutes les potentialités d'une société à un mieux être de tous.

Nous devons nous intéresser à l'exemple du Rwanda et suivre cette expérience tout à fait exceptionnelle en ce qu'elle implique les femmes dans les responsabilités de prise de décision politique et sociale à tous les niveaux.

• **Les conditions faites aux femmes dans l'accès aux droits sociaux.** Nous sommes, vous comme nous, confrontés à :

Des femmes et des enfants dormant dans les rues. Tous les jours nous voyons des femmes et des enfants à la rue, accroupis sur leurs talons. Leurs vies sont marquées du sceau du divorce, de la répudiation, de l'expulsion du domicile

familial. Ces femmes et ces enfants sont plus que jamais les victimes de cette « sortie du monde des humains » ce monde sans nom.

Des femmes victimes de violences dans le secret de la vie familiale car la sortie dans la rue n'est que la partie visible de l'iceberg. Ce que nous ne voyons pas ce sont les années de violence physiques, sexuelles, et verbales qui l'ont précédé ou qui entraîneront la mort, l'écrasement moral. Tous les jours nous rencontrons des femmes qui sont violentées, elles et leurs enfants, Samia, elle, au marteau par son mari, ou Zahira, femme de 35 ans qui battue par son mari, et qui, lorsqu'elle s'évanouissait de douleur, lui jetait une bassine d'eau pour la réveiller, et recommençait de plus belle. Il y a aussi des femmes comme Sabiha, mère de deux filles et un garçon, qui a vu ses enfants et ses neveux se faire torturer à l'aide de clous que son frère pédophile leur enfonçait au niveau des cuisses, du cou, et qui ligotait mères et enfants avec des chaînes dans le jardin de la maison s'ils tentaient de fuir.

Des femmes victimes d'expéditions punitives, comme à Hassi Messaoud ou ailleurs ; elles sont punies d'être femmes, et de se battre pour une amélioration de leurs conditions de vie, ou simplement d'être.

Des femmes vendues comme des marchandises.

Des femmes « harragas » : l'émigration clandestine au féminin prend aujourd'hui, de l'avis des spécialistes, des proportions alarmantes.

De jeunes femmes se suicident par manque de perspectives. Le professeur Farid Kacha, chef de service des maladies mentales à l'hôpital psychiatrique de Chéraga, interviewé par l'APS, cite une enquête faite en collaboration avec des collègues : « 76% des cas de suicide en Algérie sont enregistrés chez les adolescents, dont les trois quarts chez les jeunes filles et 6% chez ceux qui récidivent après une tentative ».

Selon l'expression d'un journaliste algérien, l'histoire des femmes algériennes est « Une histoire de courage et de patience. » Des vies douloureuses de ces femmes nous sommes aussi les héritières, de leur détresse aussi nous sommes tenues de parler. Mais comment ? Nous n'avons pas de places d'hébergement pour protéger, au moins temporairement ces victimes, elles n'accèdent pas aux logements sociaux. Nous sommes désemparées, sans moyens, mais déterminées à poursuivre, à faire entendre nos voix et, à travers elles, les revendications des plus fragiles d'entre nous : leur droit à une existence digne. Aussi, bien que différentes, ayant des appartenances idéologiques multiples, toutes femmes algériennes, avec ou sans hidjab, nous devons nous en tenir à une position essentielle. Quelles sont nos revendications ? Que nous proposent les différents partis ? Aujourd'hui, nous devons nous réclamer : d'un texte fondamental qui doit unir tous les algériens : une Constitution Nationale.

Et défendre, dans ce texte, l'article qui garantit l'égalité entre les citoyens sans distinction de sexe, d'opinion ou de religion. Nous attendons des élus qu'ils s'expriment sur ce point central mais aussi sur :

- la promulgation de la Loi contre les violences faites aux femmes.
- l'engagement à placer la Constitution Nationale au-dessus des mœurs et donc abolir les textes en contradiction avec ses articles et, notamment, avec l'article sur l'égalité.-
- l'engagement à soutenir des textes d'application des différentes conventions signées par notre pays, et la levée des réserves et la ratification des Conventions non encore signées.

Pour conclure, soulignons que notre marche vers plus de droits a débuté il y a longtemps, qu'elle se poursuit à travers ces jeunes qui sont avec nous aujourd'hui, et qu'elle se déroule aujourd'hui dans un contexte où nous affrontons nombre de

périls. C'est d'ailleurs pourquoi l'association a choisi de se nommer Réseau Wassila/AVIFE, du nom d'une jeune femme que nous avons accompagnée mais que nous n'avons pas pu sauver. C'est pour ne pas revivre cet échec que nous sommes déterminées à poursuivre notre action au sein de la société. C'est cette route là, cette forme de participation à laquelle nous sommes attachées.

La société doit encore vivre une crise profonde pour muer mais les Algériennes ont eu la conscience forte que ce printemps n'était pas encore le leur, qu'il restait des combats à mener et elles ne se sont pas dérobés. Dans ces combats à venir les femmes algériennes occupent bien une place centrale parce que les violences qu'elles subissent posent, à l'échelle de la société d'abord, des interrogations fortes sur la capacité morale de l'Etat à se présenter comme garant d'une Loi pour tous, et parce que leurs luttes éclairent des alliances sociales et l'émergence de revendications nouvelles pour notre société.

4.2 La famille à l'épreuve des violences faites aux femmes et aux enfants

Les violences contre les femmes et les enfants nous révèlent la situation réelle de la famille.

Nous allons parler de l'expérience de l'association Réseau Wassila/AVIFE qui reçoit au centre d'écoute et dans ses permanences des femmes victimes de violences. Il s'agit pour nous de partager des questionnements et de nous placer dans une perspective sociologique nécessaire si on veut comprendre l'état actuel de la famille et les violences qui y règnent. Nous recevons une centaine de femmes par an et gérons près de 1800 appels au centre d'écoute. L'écoute téléphonique, anonyme, permet une certaine liberté de parole et nous donne une image du vécu des appelantes et des dysfonctionnements de la famille, de leurs problèmes et de leurs souffrances.

a - Les cas de violences reçus au réseau Wassila/Avife

Nous recevons des femmes qui demandent des informations, des orientations, des solutions pour affronter leurs problèmes, ce qui signifie qu'elles sont dans une recherche active d'issues et qu'elles recherchent des moyens en dehors du cercle des proches. Nous recevons aussi de nombreuses demandes d'hébergement qui expriment l'impossibilité pour la femme de réintégrer sa famille d'origine.

Aujourd'hui, les femmes victimes de violences recherchent une aide ailleurs parce qu'elles n'ont pas confiance dans la famille ou que cette famille ne leur a pas offert de soutien ou qu'elle est incapable de les aider. C'est une situation nouvelle par rapport à la famille traditionnelle qui, auparavant, tentait toujours des médiations au bénéfice non spécialement des femmes mais dans l'intérêt du groupe ou de l'alliance et des enfants.

Parmi les violences domestiques, ce sont les violences conjugales qui sont les plus importantes. L'âge des femmes qui en sont victimes est compris entre 19 et 73 ans ; elles vivent dans des ménages de 8 jours de mariage à plus de 45 ans, sans enfant ou jusqu'à neuf enfants.

Ces violences conjugales se manifestent par des coups et blessures volontaires (CBV), des interdictions de sortie, de travailler; par l'extorsion du salaire ou du revenu, par l'absence d'entretien matériel de la famille, son abandon; par la répudiation, la mise à la rue, le divorce unilatéral. Quand ces femmes sont dans la phase juridique, c'est que la violence physique a déjà été fortement présente antérieurement.

Remariage de l'époux malgré l'absence d'autorisation légale exigée pour la polygamie ; les femmes divorcées peuvent aussi être victimes de CBV de la part de l'ex époux, violences psychologiques et humiliations, menaces de mort.

Les violences peuvent également être le fait d'autres membres de la famille, du père, des frères, des beaux-frères, des oncles ; ce sont :

- Des coups,
- L'interdiction de sortie, de travailler, ou l'extorsion du salaire (notamment celui des sœurs par leurs frères),
- L'exclusion du droit à l'héritage, par les frères mais aussi par les beaux-frères après le décès de l'époux, ce qui peut se traduire par des mises à la rue,
- Les mariages forcés
- L'incitation à la prostitution
- Les violences sexuelles : cas d'inceste, attouchements, viols par divers membres de la famille.Etc...

b - D'autres facteurs sont également générateurs de violences :

Le célibat des femmes est encore très mal vécu, tant il contredit l'éducation des femmes vouées dans l'imaginaire social au mariage et à la procréation. Le statut et la place de femmes célibataires a produit un déséquilibre dans les familles pour qui les hommes ont le droit de cohabiter plus longtemps dans la famille avant de se marier eux-mêmes.

Elles sont humiliées par cette famille qui les traite d'inutiles, de charge car peu trouvent à travailler, particulièrement dans les petites villes et les villages. Un pourcentage appréciable a fait des études supérieures ce qui valorise leur famille par exemple, mais elles ne trouvent pas d'emploi correspondant à leur formation, et sont dans une situation de chômage prolongé, ou acceptent des emplois en dessous de leurs compétences.

Elles se culpabilisent devant ces modèles, presque uniques, largement étalés dans les médias et qui parlent de cette femme jeune et jolie dont le seul projet est de s'attacher un homme et

de le garder. Même si elles subviennent aux ressources familiales, la famille contrôle leurs sorties et leurs déplacements. Ces familles bénéficient de leur apport pour marier les frères et les autres sœurs, sans leur accorder une part de responsabilité dans les décisions du groupe. Les revenus financiers ne signifient ni autonomie ni pouvoir de décision sur leur propre vie.

Mais les jeunes femmes manifestent plus d'initiative pour la recherche de relations, elles utilisent le téléphone portable comme une brèche dans l'enfermement, c'est un outil qui leur permet de défier ce contrôle. Elles ont recours aux conduites magiques, à la presse du cœur, aux petites annonces, ce qui traduit un sentiment d'échec, mais elles sont actives et essaient de s'en sortir.

Un autre facteur de violence est celui de l'accès des femmes à une sexualité hors mariage.

La sexualité des femmes est plus difficilement contrôlée par la famille, du fait de l'augmentation de l'âge au mariage, de leur accès à l'espace public. Sur le plan social, c'est un sujet tabou, violemment condamné puisque c'est la chasteté des femmes qui mesure l'honorabilité de la famille.

Les relations sexuelles hors mariage sont donc secrètes, mal vécues et de plus parfois objet de chantage de la part de leur partenaire. Certaines estiment leur avenir détruit quand il s'agit de formuler un projet futur mais certaines cherchent des moyens de réfection de l'hymen, négociant ainsi un contournement des normes. Quand les relations sexuelles sont découvertes suite à une grossesse, les femmes sont souvent jetées à la rue, fuient le domicile familial ou font des tentatives de suicide si elles n'ont pas accès à l'IVG.

Quelques femmes appellent pour un placement de l'enfant en pouponnière ou en nourrice. Ce qui est nouveau par contre, c'est que les plus âgées, souvent après 35 ans, essaient de prendre en charge leur enfant, affichant ainsi le droit à la sexualité et leur désir de maternité.

Néanmoins, en dehors de cette infime minorité, l'accès des femmes à une sexualité hors mariage demeure un sujet tabou. Ce qui nous amène à réfléchir au sens social de l'impératif de la virginité.

c - Les transformations de l'image de la famille

A travers des situations singulières, nous voyons l'effet des changements qui se sont opérés. Cette réalité complexe et violente, contredit et résiste à cette image de la famille modèle, du discours social où les rôles sont naturels et définis éternellement, cette famille qui protège tous ses membres, les femmes, les malades, les démunis.

Comment expliquer cette réalité ? Il faut revenir peut-être sur les lignes de force des changements et leur impact sur la famille car ce sont des processus historiques qui s'inscrivent concrètement dans les existences individuelles. Les changements qui se sont produits et dont nous allons parler doivent être compris comme des facteurs qui ont réduit les capacités de la famille à assurer tous les moyens d'insertion sociale à ses membres, rôle qu'elle tenait précédemment. Dans la famille traditionnelle, l'individu naissait dans un groupe, y vivait, y travaillait, se mariait, se reproduisait et y mourait. La mobilité aussi bien spatiale que sociale est peut-être ce qui a le plus ouvert d'alternatives et aussi de possibilités à l'individu de choisir des modèles en fonction bien sûr des ressources du groupe.

La famille est une institution, le lieu de la reproduction sociale, premier lieu de socialisation des individus et aussi lieu de la transmission du capital (économique, social et symbolique). Elle est traversée par des rapports de pouvoir entre les sexes et entre les générations. La violence contre les femmes est le mécanisme qui assure la suprématie masculine dans le fonctionnement social. C'est un comportement collectif puisqu'il est défini, légitimé et intériorisé par les hommes et les femmes. Ce

qui change, sous l'effet de certains facteurs, c'est la perception de cette violence et de sa légitimité par les individus.

La question est de savoir quel est le type d'individu que fabrique structurellement la société à chaque moment de son histoire pour fonctionner au mieux. Quel est l'idéal-type d'individu, homme ou femme, l'idéal de père ou de mère, la nature des relations privilégiées entre les membres du groupe ?

Il faut dire que les facteurs essentiels de ces changements ont été le fait de l'action « volontariste » de l'Etat. La famille a dû évoluer, s'adapter dans sa taille, sa structure, les rôles de ses membres, leurs fonctions.

Les changements ont eu lieu sur le long terme ; il faut rappeler que dès le 19^{ème} siècle, les hommes jeunes ont été obligés de quitter la communauté familiale pour la recherche d'un revenu complémentaire dans l'économie coloniale et la grande famille patriarcale a déjà commencé à opérer des réaménagements en son sein.

d - Quels sont les facteurs essentiels de changement ?

- Une scolarisation généralisée, avec pour conséquence le recul de l'âge au mariage, 30 et 33 ans mais beaucoup plus rapide pour les filles que pour les garçons (+11,3 ans pour les filles et +9,3 ans pour les garçons entre 1966 et 2002) et plus rapide dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

- L'écart de l'âge au moment du mariage s'est réduit, 10 ans dans les années 1920, 6 ans en 1966 et 3 ans en 2002 ; et aujourd'hui le fait que des femmes puissent être plus âgées que leurs époux ne constitue plus un obstacle majeur au mariage.

- La baisse de la natalité, appuyée par une politique de planification familiale, donne accès à de nouvelles aspirations : les femmes ne sont plus seulement des mères car la réussite scolaire, l'emploi ou le travail informel à domicile donnent la capacité de participer à la sphère publique, de devenir un pourvoyeur de revenu, de relations sociales ou de capital symbolique.

- La pyramide des âges a changé de forme avec la baisse du taux d'accroissement de la population. Les classes d'âges entre 15 et 30 ans sont aujourd'hui les plus nombreuses et donc impriment une nouvelle configuration à la famille et à toute la société par leurs besoins et leurs préoccupations. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, 73 ans pour les femmes, 71 ans pour les hommes, la classe des plus de 60 ans s'élargit. Face à la généralisation du salariat, elle ne peut conserver qu'un pouvoir symbolique, même si les pensions aident les familles. Quel est son pouvoir de décision dans la famille ?

- L'urbanisation accélérée depuis les années 60 et les migrations internes dues au terrorisme ont distendu les liens avec le groupe et sa capacité de contrôle des membres, ce qui a nourri la multiplication et la modification de nouveaux modèles de comportements. L'entrée massive des femmes dans l'espace public impose une mixité de fait de certains espaces, mal acceptée mais inévitable, du moins pour les familles qui ont besoin de ces ressources.

-La réussite sociale de la famille ne passe donc plus par le nombre d'hommes mais par l'emploi et les relations dans les rouages économiques et administratifs. Il faut ajouter un autre facteur : avec la libération de l'économie, la précarisation sociale impose de plus en plus à la famille des stratégies de survie et l'obligation de mettre tous ses membres sur le marché : travail à domicile, activités dans l'informel, petit commerce, migrations internes ou externes et même femmes « harragas ».

- Si on examine les chiffres de l'emploi des femmes, en 2003 (ONS), 44% sont des femmes célibataires, 44% des femmes mariées et 11% des femmes veuves ou divorcées, ce qui signifie que 55% des femmes qui travaillent ont des responsabilités familiales alors qu'elles ne sont que 18% de la population totale occupée.

- Une certaine autonomie matérielle signifie aussi aspiration des individus à un nouveau mode de relations interindividuelles, conjugales et familiales basé sur la personnalité des conjoints, une autonomie du couple par rapport à la grande famille. Les modèles de réussite de femmes s'imposent aussi puisqu'elles sont maintenant dans toutes les sphères d'activités. On assiste donc à une redéfinition des attentes vis-à-vis du mariage, un exemple de couple modelé par la multiplicité des images données par les médias.

e- Les conséquences de ces mutations

Il y a un hiatus entre l'image de la famille restée traditionnelle dans l'imaginaire social dominant et les familles réelles. On constate des changements dans la construction des identités sexuelles, dans les identités parentales, etc. On est passé d'un modèle familial globalement identique et stable dans la durée à des modèles diversifiés dans une société en pleine différenciation sociale.

Ces changements des facteurs constructeurs de l'identité sociale ébranlent la définition de l'identité sexuée des femmes basée uniquement sur leur fonction de reproduction et d'entretien et sur le contrôle de leur sexualité. Ils ébranlent aussi l'identité sexuée des hommes, basée sur leur statut naturel d'autorité et leur rôle dans l'apport des revenus familiaux. Comme est aussi modifiée la répartition de tâches et du rôle du père ou de la mère, ou du pouvoir d'intervention comme les jeunes frères ou les oncles. Ces identités exclusives perdent de leur évidence.

Comment faire respecter ces rôles alors que les mécanismes de leur effectivité ne sont plus, que la violence symbolique ne suffit plus à l'intériorisation de ces normes. Quels sont ces centres qui dictent les normes et qu'elle est leur crédibilité ? Ne restent que la violence et la force brutale comme

attribut de l'identité masculine, comme derniers arguments dans le rapport de pouvoir à l'intérieur de la famille.

Le processus de différenciation sociale et d'individuation en cours ne s'est pas fait par le haut. Il a d'abord touché les hommes dès le 19^{ème} siècle, dans les catégories défavorisées, tandis que les femmes étaient encore restées dans les foyers, et cette individuation s'est faite dans la douleur. Le jeune était envoyé en ville chercher du travail, il pouvait peut-être après quelques années se marier et ramener sa femme et ses enfants dans une baraque du bidonville à El Harrach ou trouver une pièce à la Casbah.

A la fin des années 80 c'est l'effondrement de l'emploi, du pouvoir d'achat, des cohortes de jeunes filles et garçons arrivent sur le marché du travail ; effondrement de la capacité de solidarité de la famille élargie, mais la promulgation du Code de la famille en 1984 réinscrit les relations familiales dans le mythe de la famille patriarcale : suprématie et tutelle de l'homme, inégalité dans l'héritage, droit à l'héritage des agnats, etc...

Les années 90 voient l'effondrement des mythes fondateurs de la société : nous ne sommes plus des frères et sœurs, les massacres indifférenciés, l'enlèvement et le viol des femmes dans les douars et les petits centres par des proches équivalent à une implosion du groupe et pratiquement à un inceste collectif : « zouadj el moutaa » est un coup porté à la famille patriarcale car avec les viols collectifs c'est la confusion qui s'installe dans la lignée, le pire outrage pour un système qui se légitime dans la traçabilité de la filiation.

Ces rôles divers pour les hommes et pour les femmes sont difficilement assumés face à une précarisation accrue. Il y a une redistribution des pouvoirs entre femmes et hommes, mais non reconnue socialement et juridiquement; les femmes pourvoient aux besoins de la famille, peuvent occuper des postes importants: elles ont donc entamé l'image et le discours

que la société majoritaire se fait d'elle-même. Mais ces rôles nouveaux peuvent être remis en question à tout moment; les femmes intériorisent la précarité, d'où le désarroi, la fragilité et le manque de cohérence dans leur trajectoire: elles sont dans la famille entre aspirations permises et descente aux enfers en cas de contestation.

C'est le manque de reconnaissance de leur place, de leur apport. La violence, qu'elle soit à l'intérieur de la famille ou dans l'espace social vient délégitimer tout ce qu'elles croyaient acquis, en les culpabilisant car l'individu est maintenant considéré comme seul responsable de son devenir; il est sommé de réussir dans sa scolarité, dans sa profession, dans sa vie conjugale, dans les performances scolaires de ses enfants, etc...

f- Comment ces phénomènes de rupture apparaissent-ils aujourd'hui pour les femmes dans la famille?

Nous constatons tous les jours que :

Des jeunes femmes partent loin de leur famille pour faire des études, à l'intérieur du pays ou à l'étranger pour les classes moyennes ;

Des jeunes femmes partent des petits centres vers les grandes villes à la recherche d'un travail après un chômage prolongé ou pour subvenir aux besoins de la famille car le père ou les frères sont au chômage ;

Certaines vont se retrouver femmes de ménage dans des familles (on les appelle « les couchantes »), prêtes à accepter de travailler pour des sommes modiques contre un hébergement ;

Elles se retrouvent de plus en plus dans des pensions qui exploitent cette nouvelle catégorie de migrants, 6 filles dans une pièce à 6000 DA par mois le lit ;

La mère célibataire qui veut garder son enfant, rejetée par la famille et après l'accouchement à l'hôpital ou en centre d'accueil, arrive en ville ;

Les femmes répudiées (60% des divorces) se retrouvent à chercher un hébergement parce que la famille maternelle refuse d'accueillir les enfants considérés comme appartenant à l'homme;

Certaines passent de centre en centre d'hébergement parce qu'elles ont demandé le divorce par «kh'ol» (3% des divorces) parce qu'elles n'ont pas pu obtenir le divorce pour cause de violence ;

Des femmes squattent avec leurs enfants des carcasses d'immeubles ou dorment dans la rue.

Ce processus de dislocation des anciennes formes de protection familiale des femmes et des enfants se diffuse et se fait dans la violence et dans la douleur, parce que ces formes de ruptures familiales ne sont pas reconnues socialement. Les solutions proposées sont parfois pires que le problème :

Coups et blessures volontaires (CBV) dans des cas de cohabitation forcée des ex-époux, divorcés, la somme attribuée à la femme pour le loyer afin d'assurer la hadana est symbolique et ne permet pas une prise en charge des enfants ;

Certains centres d'accueil sont de véritables prisons ;

Non accès au droit au logement.

L'exclusion et la violence obligent les femmes, contre leur gré, on l'a vu aussi pour les victimes du terrorisme, à aller chercher des solutions alternatives parce que la famille est absente. Ce processus d'individuation des femmes, ne signifie pas toujours autonomie, car il se fait en dehors de tout lien social ; la société ne veut pas le voir et le traduire institutionnellement. Pour une femme divorcée, la loi présume qu'elle va retourner dans sa famille mais ce n'est pas toujours possible.

L'identification de ces situations implique la reconnaissance de ces nouveaux rapports à l'intérieur de la famille. Il y a une redistribution/renégociation des pouvoirs entre femmes

et hommes et entre générations dans la famille au bénéfice du couple et des enfants.

Quelques exemples pour illustrer ce qui précède:

Fatima, 35 ans, est mariée et a 2 enfants ; son mari est officier, elle est employée dans la même institution. Elle a accouché il y a une semaine par césarienne ; il l'a frappée violemment, ce n'est pas la 1^{ère} fois, elle est couverte d'ecchymoses et la cicatrice de sa césarienne saigne. Il l'a déjà obligée à mettre le logement et la voiture à son nom à lui ; elle ne peut pas demander d'aide à sa famille car elle s'est mariée contre leur avis. Elle a réussi à s'enfuir mais ne sait où aller, elle cherche un centre d'hébergement ou une pièce à louer.

Malika, 54 ans, niveau primaire, est mariée et a 5 enfants ; elle a fait une tentative de suicide. Cette femme vivait dans un taudis au village tandis que le mari s'était remarié et résidait en ville. Il lui a fait 5 enfants et 7 jours après chaque accouchement, il lui prenait l'enfant pour l'élever avec sa 2^{ème} épouse, apparemment stérile. Il ne lui a laissé qu'un enfant, celui qui était handicapé. Ce n'est qu'après sa tentative de suicide qu'on se rend compte de son état, elle est squelettique, dénutrie, elle et son fils handicapé vivant d'un plat de cous-cous par jour. Sa famille n'était pas au courant, cela faisait 25 ans que cela durait ; le frère est cadre dans une institution publique.

Le discours de la perte des valeurs de la famille, c'est le mythe des classes favorisées et des classes moyennes, d'un système qui rend les classes sociales les plus précarisées responsables de l'échec des individus: le discours est imposé et reproduit par ceux qui ont les moyens de faire face à ces changements.

Ces trajectoires singulières, considérées peut-être comme marginales et stigmatisées par le discours social, participent à un changement dans le statut des individus. Ce dont nous avons besoin, ce sont de nouvelles représentations du monde

social qui collent à la réalité et qui doivent se traduire dans la loi et dans l'accès des femmes aux ressources sociales comme le droit au logement. Ces changements exigent également un renouvellement des solidarités.

Il est vain de culpabiliser la famille car elle continue à exprimer sa solidarité quand elle le peut ; mais par nécessité, d'autres formes de solidarité ont émergé, à travers les associations. Mais il est d'abord de la responsabilité de l'Etat d'anticiper et de répondre à ces problèmes de société ; et d'y répondre politiquement par la reconnaissance des droits des citoyennes et des citoyens.

Entre l'Etat et les associations, il y a les professionnels, les intervenants. Leur rôle est fondamental pour apporter des réponses adaptées à la prise en charge des victimes de violence. D'ailleurs, le Réseau Wassila/AVIFE se sent très concerné par cette problématique de réseau de professionnels, puisqu'il est impliqué dans plusieurs séminaires d'échanges entre professionnels de la santé, de la santé mentale et du droit.

Ce que nous voudrions poser comme dernier questionnement, parce que nous le voyons de plus en plus dans les appels et dans les permanences, c'est un problème qui tourne au fondement de l'ordre symbolique, c'est l'augmentation du phénomène des violences sexuelles, sur adultes ou enfants, et plus particulièrement des incestes.

Pour conclure : deux questions

L'impunité intériorisée de la Réconciliation Nationale n'est-elle pas à l'origine de l'exacerbation de cette violence qui gangrène actuellement toutes les sphères sociales : la famille, l'école, l'espace public ?

Le terrorisme n'est-il pas aussi l'échec de cette famille qui implose parce qu'elle ne peut plus se reproduire socialement et symboliquement dans les cadres établis ? Le changement doit nécessairement aussi concerner le regard sur la sexualité des jeunes.

5- Pour un autre regard sur la sexualité

5-1- Analyse du sens social de l'impératif de la virginité.

Les questions posées par la virginité, et le droit à l'avortement, ont cette caractéristique qu'elles dépassent l'individu concerné, même s'il s'agit de son propre corps. Nous devons poser la question de la responsabilité de la personne sur son propre corps, car autant la virginité que l'avortement sont l'objet d'un contrôle strict de la société. Ce sont des sujets qui soulèvent toujours beaucoup de polémique parce qu'ils froissent des sensibilités. Il est difficile d'en débattre : en parler, c'est se heurter à un discours hégémonique qui en fait des sujets tabous, honteux, « haram », « hib ». C'est vrai qu'en parler c'est s'exposer, car cela concerne chaque personne, cela concerne ses choix, ses convictions, et cela parle du corps, donc des émotions. Aujourd'hui, nous aimerions parler de ce thème, en prenant en considération les réalités sociales.

Il est important que la société prenne en charge ce débat au-delà des clichés, des stéréotypes et des réactions passionnelles.

a - Une définition de La Virginité

C'est une forme de contrôle et de maîtrise de la sexualité des femmes. Cela signifie que leur comportement sexuel ne relève pas de leur seule responsabilité, mais de la responsabilité de la communauté qui va dire quand, comment, dans quel cadre et pour quel objectif des relations sexuelles seront autorisées. Leur corps et leur capacité reproductive appartiennent à la société.

Le principe de virginité ne concerne pas les hommes.

Ces questions relèvent de deux problématiques essentielles dans toute société humaine, la sexualité et la reproduction sociale. La sexualité est une dimension de l'être humain,

elle est physiologique, et la plupart des sociétés ont contrôlé la sexualité pour maîtriser et gérer leur reproduction démographique.

Dans le concept de reproduction sociale, en plus de la reproduction des êtres humains, il faut prendre en considération la reproduction des groupes, des classes sociales, des communautés, de la famille, sur le plan économique, politique, symbolique, c'est-à-dire toute la transmission des biens et des positions sociales, d'une génération à une autre, dans la transmission du capital social et culturel.

Pourquoi a-t-on toujours contrôlé la sexualité des femmes ?

Dans cette reproduction il faut constater d'abord que dans le plus grand nombre de sociétés les hommes se sont approprié le produit, c'est-à-dire les enfants. La filiation se fait par les pères et les enfants portent leur nom.

Les pères ont également droit de vie et de mort. Ainsi le droit à l'avortement, n'appartient pas aux femmes, à travers la loi, ou seulement d'une manière clandestine.

b - La filiation est patrilinéaire : la mère dans notre société n'a pas la tutelle de ses enfants, ils ne portent pas son nom ; la mère les conçoit, les porte, les met au monde mais ils ne lui appartiennent pas. Nous sommes dans un système patriarcal, où la transmission se fait exclusivement par les hommes, et le pouvoir des hommes est inscrit dans la loi. Il est le chef de famille, il a la tutelle sur les enfants, il a droit à une part d'héritage tandis que la femme n'a droit qu'à la moitié, il a le pouvoir dans toutes les sphères de la société : économique, politique, symbolique. On observe d'ailleurs que le code de la famille est constitué aux trois quarts par les articles concernant la transmission du patrimoine, c'est-à-dire les règles organisant le partage de l'héritage matériel, tandis que les relations entre les membres, au sein de la famille, ne concernent que le quart restant.

Il est nécessaire, pour étudier une société, de partir de son organisation, son fonctionnement socio-économique qui détermine les règles juridiques de partage des biens et de la position sociale. La loi va dire la place et le statut donnés à chacun, ensuite on comprendra les valeurs et les normes qui fondent la vie en société à travers le statut donné à chacun.

Dans le système patriarcal le contrôle de la virginité est un moyen de contrôle démographique. Il ne doit pas y avoir d'enfant sans père reconnu, pour assurer la transmission des biens dans le groupe, particulièrement dans les sociétés où la survie est encore problématique. La virginité devient une norme du groupe et une valeur partagée, et intériorisée par tous ; elle devient alors une norme morale, ce qui fixe la valeur sociale de la femme, essentielle pour les alliances matrimoniales. Les femmes et les hommes reçoivent et partagent la même éducation et le rituel est bien codifié lors des cérémonies de mariage pour vérifier et montrer qu'il n'y a pas eu de transgression.

Ces sociétés étaient, ou sont encore, organisées autour d'une stricte séparation des rôles entre femmes et hommes: l'homme doit travailler pour la famille, les femmes doivent faire des enfants, et entretenir la maison, prendre en charge les vieux, les handicapés etc. L'héritage doit rester entre les frères, les sœurs sont exclues même si cela contrevient à la loi, et la filiation établie par les hommes doit être sévèrement contrôlée.

Ce contrôle de la sexualité des femmes se fait par divers moyens : cela va de la séparation des espaces, à l'enfermement dans la maison, elles sont voilées, ou séquestrées, elles n'ont pas accès à l'espace public. Les femmes et les hommes sont mariés très jeunes, c'est d'ailleurs le groupe qui décide et organise les unions et les jeunes gens les jeunes filles doivent accepter la décision; les remariages sont automatiques et fréquents et le célibat stigmatisé n'existe pas, ou est très limité dans le temps. Un homme seul ou une femme seule sont des dangers pour eux-mêmes et pour la communauté.

Les femmes et les hommes ne partagent pas les mêmes espaces, ils ne se côtoient pas, et donc la transgression de l'interdit, c'est-à-dire la relation sexuelle hors mariage est assez exceptionnelle. Mais il y a des subterfuges comme « l'enfant endormi » attaché aux femmes mariées dont l'époux est absent, les femmes divorcées ou veuves. Des formes de contrôle peuvent être encore plus sévères: la ceinture de chasteté pour les femmes dans les pays européens pendant le Moyen âge, l'excision des filles aujourd'hui dans des pays arabes, et asiatiques, et dans certains pays africains, qui a pour objectif de supprimer toute velléité de désir sexuel chez les femmes.

Les sanctions en cas de transgression sont variables : la femme est rejetée hors du groupe, elle sera tuée, ou même sera condamnée à mort par un tribunal, ou sous la menace d'une peine de prison comme au Maroc pour les mères célibataires.

Pourquoi ce fonctionnement social ? Pendant longtemps, quand il était d'abord question de survie ; la richesse des communautés se mesurait au nombre de femmes et d'hommes valides, capables d'assurer la reproduction et l'entretien de leurs membres. La force de travail pour assurer la subsistance, la défense du groupe, et les capacités reproductives, constituait la richesse d'une communauté. Aujourd'hui la richesse d'une nation n'est plus évaluée par le nombre d'habitants mais par la maîtrise des sciences. La richesse d'une famille ne tient plus au nombre d'enfants mais à leurs compétences et leur capital culturel et social.

Toutes les sociétés ont géré et gèrent encore leur démographie pour des raisons de surpopulation ou de sous population, par des mesures spécifiques. Les allocations familiales et avantages fiscaux favorisent les familles de sociétés à bas taux de natalité et on n'imagine même pas un couple sans enfant. L'institution du planning familial incite à faire moins d'enfants, ou même interdit le 2^e enfant comme en Chine, pour

maitriser le développement. Il y a quelques siècles on gérait la surpopulation par l'infanticide, quand on enterrait les petites filles en Arabie Saoudite, et aujourd'hui dans les pays asiatiques, l'échographie permet de déterminer le sexe de l'enfant et éliminer les filles au stade de fœtus.

Mais dans certaines sociétés africaines ou australiennes le fait d'avoir déjà un enfant, avant le mariage, était plutôt gage de fécondité pour la communauté, et la virginité, au contraire, était suspecte.

Aujourd'hui, il y a séparation entre sexualité et maternité et les sociétés humaines maitrisent scientifiquement la fécondité. Les termes de la reproduction sociale changent et modifient les conditions de mariage, les termes de l'alliance, l'âge, ce qu'on attend des femmes et des hommes, les aspirations des uns et des autres, le nombre d'enfants désiré etc. Il n'y a donc rien de naturel ni de fixé éternellement dans le mode de reproduction sociale et le principe de virginité est donc une valeur liée à une période historique.

c - Notre réalité aujourd'hui est que la société est soumise à de profonds et très rapides changements, à des bouleversements économiques, sociaux, c'est ce qu'on appelle le mouvement de l'histoire. Ces changements sont objectifs et dépassent les individus. Sur le plan démographique le taux de croissance démographique est passé de 3,2% par an dans les années 70 à 1,9% aujourd'hui. On est passé de 7 enfants par femme dans les années 60 à 2,3 aujourd'hui. Depuis l'indépendance les politiques publiques ont produit une forte urbanisation, 70% de la population vit dans les villes, l'Etat a appliqué une politique de planification familiale à partir des années 70, l'école accueille 96% des enfants, et autant de filles que de garçons sortent des universités.

La population ne vit plus dans de l'économie familiale mais du salariat, la famille est à 80% constituée par le groupe père,

mère, enfants et devient autonome par rapport à la grande famille.

Une des conséquences de ces changements est que la séparation des espaces n'est plus possible, ils deviennent mixtes. Une proportion de femmes travaille, 18%, elles sont dans toutes les sphères du marché du travail, dans toutes les fonctions même celles qui ont une forte charge symbolique de pouvoir comme l'armée, la police, la magistrature. Elles ne sont donc plus fatalement dépendantes de la famille et ne sont plus destinées seulement à la maternité. Elles prennent en charge leurs familles, ont des responsabilités, des postes de pouvoir, et peuvent avoir du capital à transmettre.

L'âge moyen au mariage est passé de 18 ans dans les années 70 à 30 ans pour les filles et 33 ans pour les garçons aujourd'hui. Il est donc plus difficile d'imposer un contrôle sexuel strict aux adultes, devenus plus autonomes par rapport à la grande famille et particulièrement devant l'augmentation du célibat. L'intériorisation même de cette norme d'interdit de sexualité hors mariage perd de sa pertinence devant les bouleversements sociaux et culturels et les sanctions pour transgression faiblissent.

Les individus ne sont plus sous l'autorité du patriarcat qui décide de l'avenir de chacun, femme et homme. Ils et elles aspirent à prendre des décisions par eux-mêmes. Il y a donc une certaine autonomie qui se dessine aussi bien au niveau de l'individu que des couples vis-à-vis de la grande famille. La norme et la symbolique de la virginité est encore très forte dans notre éducation, et elle conditionne toutes les classes sociales, femmes et hommes. Mais les conditions de sa pertinence et de son adéquation avec les conditions de vie de la communauté, l'âge, le rôle donné à chacun, les procédures d'alliances, etc. tendent à changer, ce qui entame sa légitimité pour certains.

Néanmoins sur le plan des pratiques sociales, l'homme continue à vouloir assurer la « pureté » de sa filiation en

épousant une vierge. Ce critère entretient en même temps le sentiment de domination masculine, un pouvoir difficile à céder. Les filles aussi sont très marquées par cet interdit, dont l'avantage est qu'il reste un indicateur de valeur sociale, et un atout sur le marché matrimonial, car la société ne leur reconnaît pas d'autre destin valorisant que de se marier et avoir des enfants, même si elles sont générale de corps d'armée ou procureur. Il faut noter que jusqu'à présent la morale sexuelle n'a concerné que les femmes et le critère premier pour évaluer la valeur morale d'une fille, c'est d'abord sa virginité. Ce qui est déjà une discrimination puisque la morale sexuelle doit concerner les deux, femmes et hommes.

Dans les années 70, l'apparition du certificat médical de virginité vient donner une touche scientifique à cette reconnaissance sociale, par la suite invalidée par les recherches montrant que l'hymen, variable selon les individus n'est pas une donnée fiable. Aujourd'hui la reconstruction de l'hymen, il suffit de payer, enlève toute légitimité à ce facteur d'évaluation morale de la personne, si tant est que la sexualité est la seule échelle de valeur de l'individu.

Ce qu'on appelle la virginité ne donne donc plus de garanties sur la valeur et l'« honorabilité » des membres féminins de la société, et paradoxalement, *la réparation de l'hymen vient consolider l'idéologie patriarcale*. La réalité remet en question cette symbolique alors que l'idéologie sociale reste dominée par cette norme de virginité.

Un sondage de Ecotechnics sur les pratiques sexuelles des Algériens en 2010 montre un attachement fort au principe de virginité mais dévoile des pratiques plutôt paradoxales chez les deux sexes.

Pour les anciennes générations de plus de 55 ans, les femmes et les hommes se marient très tôt, le 1^{er} rapport sexuel se situait à un âge précoce puisque l'âge moyen au mariage est de 18 ans pour les femmes et 21 pour les hommes.

Mais pour les jeunes générations 37% de la tranche d'âge des 18-24 ans a déjà eu sa première expérience sexuelle et à 95% hors mariage.

Les 25-34 ans sont 66% à avoir eu leur première expérience sexuelle et un tiers hors mariage.

Mais pour 90% des personnes interrogées, la virginité est toujours considérée comme essentielle pour fonder une alliance. On le voit, les pratiques sociales sont différentes du discours tenu par les mêmes protagonistes, ce qui signifie que la sexualité hors mariage est vécue avec beaucoup de culpabilité.

Nous pouvons faire la même analyse pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse.

5-2-Le droit à l'interruption volontaire de grossesse (ce sujet a déjà été abordé dans « Mères célibataires et leurs enfants : pour une reconnaissance sociale et juridique » - 2015).

Il faut dire que l'avortement, c'est à dire l'interruption d'une grossesse est toujours un traumatisme aussi bien physique que psychologique pour celles qui le subissent. Ce n'est ni facile, ni simple, ni sans risques. Quand on pense à l'avortement, on pense généralement à l'avortement clandestin de jeunes filles enceintes. En fait l'interruption de grossesse concerne aussi des avortements spontanés, des avortements pour cause médicale, des couples mariés, des couples qui n'ont pas eu une bonne contraception, des mères de famille nombreuse qui ne veulent plus assumer une nouvelle grossesse, des personnes malades, des interruptions volontaires de grossesse (IVG) pour raison de malformation du fœtus etc. On l'a vu aussi dans l'expérience du Réseau Wassila/Avife que la violence conjugale était un obstacle à la contraception parce que la femme ne maîtrisait pas ses besoins de santé et parfois se retrouvait devant une grossesse non désirée.

On compte 900 000 naissances par an, 120 décès maternels pour 100 000 naissances mais on ne connaît pas le poids de

l'avortement dans ces décès. Selon Dr Ouzriat, Association maghrébine pour l'étude de la population, la Gendarmerie nationale aurait donné le chiffre de 8000 avortements par an, avec une moyenne de 200 à 300 avortements illégaux traités par la justice.

En fait on ne peut estimer le nombre d'avortements pratiqués chaque année. La seule étude sur le sujet date de 2002 de l'ONS, pour le ministère de la Santé, à travers un questionnaire passé auprès d'un échantillon de femmes. Cette étude relève les chiffres de femmes ayant avorté au moins une fois, mais sans distinguer entre l'avortement spontané naturel, et l'avortement volontaire. Le chiffre est de 22% de femmes pour la tranche des 30-39 ans et 23% pour la tranche des 40-49 ans.

Les affaires qui font les grands titres dans la presse font état essentiellement de jeunes célibataires, ou de bébés découverts abandonnés. On dit que l'avortement est l'échec de la contraception. C'est parce que les femmes n'ont pas eu accès à la contraception qu'elles se retrouvent devant ce dilemme.

Dans les grossesses hors mariage le géniteur est totalement invisible, toute la responsabilité et les conséquences sont supportées par la mère. La recherche en paternité est interdite et le géniteur n'a aucune responsabilité envers l'enfant. Les causes les plus fréquentes de la demande d'avortement sont :

- Le Viol
- L'Inceste
- Les raisons sociales : elle n'est pas mariée et va être rejetée par sa famille

La grossesse va remettre en cause des projets de vie, des études. Les raisons économiques : elle n'a pas les moyens de le prendre en charge en raison de l'absence d'hébergement ou de revenus, d'emploi.

Les alternatives sont, faire une IVG ou bien accoucher et donner l'enfant à une pouponnière ou en kafala. A noter que le viol et l'inceste, ne sont pas des motifs acceptés d'IVG, ce fut le cas des victimes de viols terroristes durant la décennie 90 qui n'ont pas eu droit à une IVG.

En fait l'argument de la vie sacrée de l'enfant, pour interdire l'avortement, est fallacieux car l'enfant hors mariage est stigmatisé, il est le produit du « haram » symboliquement, ce qui va le marginaliser socialement et en faire un exclu. Sur le plan juridique il n'existe pas, il n'a pas les mêmes droits que les autres enfants, et dès sa naissance il va affronter un rejet social terrible, lui et sa mère. De plus, le fait de ne pas avoir été désiré va peser lourdement sur ses épaules, et on sait aujourd'hui les dégâts psychiques que cela occasionne.

Le Pr Salhi, psychiatre dit : « D'angélique, d'innocent, l'enfant passe à un statut de réprouvé, objet de scandale. L'enfant n'est plus innocent, il est coupable, coupable d'exister dès lors que le géniteur a refusé de le reconnaître. Ce n'est pas la maternité qui est valorisée mais l'ordre patrilinéaire »

Face à ces conséquences, l'interdiction de l'IVG ne fait qu'augmenter le nombre des avortements clandestins car la personne acculée et qui ne reçoit aucun soutien, recherchera n'importe quel moyen pour supprimer cette grossesse, quitte à risquer sa vie.

L'avortement volontaire est interdit dans notre pays. Seul l'avortement thérapeutique décidé par des médecins pour cause de danger pour la mère est autorisé. En fait il est très peu pratiqué, même en cas de danger grave, parce qu'il est imposé, pour le réaliser en service hospitalier, une longue procédure et l'engagement de trois médecins. De plus en plus de médecins s'y opposent de crainte d'être sanctionnés ou en raison de leurs « convictions religieuses » alors qu'on est parfois devant un cas de non assistance à personne en danger.

Ce que nous observons au Réseau Wassila/AVIFE, et c'est nouveau, beaucoup de mères célibataires gardent leur enfant. Elles sont à plus de 75% âgées de 25 ans et plus. Est-ce, face au recul du mariage, et malgré l'interdit, la réalisation d'un désir de maternité fort, ancré dans l'éducation qu'elles reçoivent de la société ?

Conclusion

Nous vivons une période de bouleversements, de changements sociaux qui se produisent dans un climat de violence particulièrement extrême, comme la période de terrorisme où des projets de société très différents s'affrontaient. Ces mutations sociales et cette revendication de liberté individuelle non formulée, engendrent un grand malaise dans la société, qu'attestent près de 10.000 tentatives de suicide comptabilisées chaque année, ce qui en dit long sur les contradictions vécues et le mal être, particulièrement des jeunes.

Ce qui est en jeu à travers ces questions de virginité et d'avortement c'est le rapport des femmes à leur propre corps, et une renégociation, en partie, des normes, des valeurs de la reproduction sociale qui a fonctionné jusqu'à présent. C'est également une renégociation de la place des femmes et des hommes, dans la famille et dans la société, le rôle du couple, la place des enfants, le sens de la maternité et de la sexualité dans la continuité de la vie sociale.

Ces problèmes énoncent en définitive la question de la définition du citoyen et de la citoyenne par rapport à l'Etat garant de leurs droits, de la formulation des droits et des libertés individuels de ce citoyen et de cette citoyenne. Ces questions sont au fur et à mesure objet de débat dans la société. Cela relève de votre avenir et de votre responsabilité, bien que des jalons aient déjà été posés par les générations précédentes.

2^{ème} partie

LES ACTIONS DE PLAIDOYER

Afin que l'Etat assume son rôle de protecteur, il doit dire le Droit, le juste doit être au-delà des mœurs.

Afin que l'Etat assume son rôle de protecteur envers les citoyens et les citoyennes, le système juridique algérien doit en finir avec la confusion des normes. Il existe une distinction, qui doit être rendue réelle, entre le bourreau et la victime, entre l'agresseur et l'agressée. Des alliances politiques ne peuvent pas légitimer les crimes terroristes contre les femmes et en particulier les nombreux viols, assassinats, réduction à l'esclavage dans les maquis. De la même façon, des rapports sociaux ne peuvent pas masquer la culpabilité d'un violeur, d'un mari violent, d'un harceleur. C'est cela un Etat de Droit, dans lequel les citoyens se considèrent comme sujets de droit. Car, dans ce cas, selon la phrase de Kant : « La force a contredit la justice et a dit que c'était elle qui était juste. Et si, ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste ».

Ce Droit fondé sur des normes claires ne peut donc pas passer sous silence les atteintes auxquelles sont confrontées en particulier les femmes. Nous faisons référence ici aux violences conjugales. Tous savent : DAS, services de protection et de sécurité de l'Etat, avocats, magistrats, associations de femmes, que la majorité des violences faites aux femmes se déroulent dans l'enfer clos des familles. Ici encore, la société algérienne refuse de prendre acte des mutations qu'elle connaît. Par le passé, les familles, les chefs de clans, les voisins sont toujours intervenus, contraignant les agresseurs à reculer, à s'éloigner des victimes. Il est faux de prétendre qu'il n'est pas possible de pénétrer dans un foyer pour sauver une victime. L'Etat, ses services, doivent aujourd'hui s'ingénier à faire disparaître les silences de la Loi. Car ignorer la Loi, la réduire au silence, c'est

encore placer les individus en situation de subir des lois, celles du plus fort !

Aimer la Loi, contre les lois c'est donc s'engager en « résistance à l'oppression ». Cela fait en effet partie des droits de la personne humaine. Car que faire alors quand les lois et les mœurs de son pays ne respectent pas le contrat social fondé sur la Constitution Nationale, sinon s'engager dans un combat critique, pacifique mais déterminé ?

1 – Contre les violences conjugales, graves atteintes à l'intégrité, à la dignité et à la citoyenneté des femmes

« La violence est un acte volontaire qui a pour but de faire mal, de contrôler l'autre, et d'imposer son point de vue ».

Les violences contre les femmes sont diverses mais la violence conjugale reste une des formes les plus fréquentes et des plus graves dans ses conséquences, parce que constante, répétitive, qu'elle est l'œuvre d'un proche, celui qui en principe est le « protecteur ». Son impact est dévastateur aussi bien pour la victime que pour les enfants, témoins souvent impuissants, quand ils n'essuient pas eux-mêmes les dommages collatéraux, physiques parfois, psychologiques toujours.

C'est pourquoi nous devons rendre les violences conjugales visibles, dans leurs aspects les plus crus, quand tout se ligue pour les rendre insignifiantes et coutumières. Ce que nous voyons chaque jour au Réseau Wassila/AVIFE ce sont des corps brisés, malades, des personnalités anxieuses et détruites, incapables de se protéger, ne faisant plus de projets, vivant « a minima », renonçant à leurs aspirations malgré leurs compétences, et qui, au nom de la « paix conjugale », ne conservent plus que l'instinct de survie.

Notre intervention peut être jugée à contre-courant de l'image de la condition féminine qui serait aujourd'hui « émancipée » grâce à l'éducation et l'emploi. Mais elles sont nombreuses à supporter les maltraitances faute de moyens de posséder un toit, un revenu en propre pour se libérer de cette violence. Aucun statut social ne les protège et des avocates, des médecins, des enseignantes d'université, sont aussi impuissantes que les femmes au foyer.

Parce que se déroulant dans l'espace « privé », on considère qu'il n'y a aucune responsabilité sociale dans cette violence, qui conserve le statut particulier de « droit de l'époux »,

perpétué par une longue tradition à travers le fonctionnement des institutions, et par le silence ou l'approbation sociale. L'éducation à cette violence est si bien intériorisée que beaucoup de femmes considèrent que l'homme ne fait qu'exercer sa juste responsabilité de « chef de famille » en la « corrigeant ». 67,9% de femmes estimant « justifié » que l'homme « use de violence contre sa conjointe », signifie que ces femmes subissent cette violence et la rationalisent, vaine tentative de se « protéger » en « acceptant » le phénomène comme « naturel ». Si la violence conjugale n'était plus intériorisée comme « normale », fondée, il y aurait alors matière à réflexion, de quoi semer le trouble. Cela signifierait-il alors qu'elle n'est pas légitime, qu'elle est injuste, inacceptable, intolérable ? Comment alors justifier toutes ces souffrances ?

Il faudrait chercher le sens ailleurs et reconnaître que la violence conjugale est d'abord le corollaire de la répartition inégale du pouvoir entre les sexes, toujours consacrée par le code de la famille. La violence reste un « droit » intouchable des hommes malgré tous les changements produits quant aux rôles sociaux des femmes et des hommes.

Les violences sont « riches et variées », qu'elles laissent des traces physiques ou pas : insultes, humiliations, gifles, coups, tortures, barbarie, viol conjugal et perversions sexuelles, séquestration, interdiction d'avoir des relations sociales et même familiales, confiscation du revenu, refus d'assurer l'entretien, refus d'accès aux soins, négligences graves, répudiation, expulsion du domicile. C'est le lot de nombreuses femmes, y compris des femmes enceintes, malgré tous les textes de loi, toutes les conventions internationales, toutes les déclarations morales sur la « famille unie et sacrée » et de l'égalité des citoyens prônée par la Constitution.

Toutes ces violences, décrites par la société médiatique tout au plus comme des « dépassements » susceptibles de

« médiation », terme à la mode qui met sur le même plan l'agresseur et la victime, sont la matière de la moitié des appels de notre centre d'écoute téléphonique. Ces « dépassements » qui peuvent commencer par une insulte, mènent aussi à la maladie, à la dépression, au handicap et même à la mort violente. Les statistiques dans les services d'urgence ou de médecine légale le montrent trop souvent. La presse nous rappelle de temps en temps que c'est bien d'une violence extrême qu'il s'agit, et la liste est longue chaque année.

Notre intervention doit être urgente, intransigeante et en droite ligne de la défense des principes universels car nous sommes aujourd'hui dans une situation où tout concourt à un détournement de ce problème. Comment peut-on plaider pour les droits de l'enfant, si on ne le protège pas de ce fléau le plus dramatique qui soit, la violence contre leur mère, celle qui doit les protéger est incapable de se protéger elle-même !! On ne se rend pas suffisamment compte que cette violence tue, car le fait divers est vite oublié. On ne mesure pas à quel point les violences psychologiques préparent à réduire les capacités de résistance de la victime, et lui feront accepter la violence physique. On est très loin de la condamnation de la violence la plus meurtrière, que dire alors des violences psychologiques, que dire du viol conjugal, avec la facilitation que donnent les références religieuses ?

Les victimes sont confrontées à ces dilemmes: faut-il continuer à accepter toutes ces violences – qui s'inscrivent dans une spirale – pour ne pas se retrouver à la rue avec les enfants? Faut-il courir le risque de blessures de plus en plus graves, ou bien essayer de protéger sa santé et sa vie ? Faut-il extraire les enfants de cette atmosphère destructrice, pour leur propre sécurité et équilibre? Retourner vers le bourreau, ou traîner de maison amie en maison amie – ne parlons pas des centres d'accueil en nombre insuffisant. Mais fuir pour combien de temps ? Car il y a la scolarité des enfants à ne pas

compromettre, l'emploi peut-être qu'il s'agit de ne pas perdre, avec le sentiment écrasant d'échec.

Comment réagissent les Institutions? Et d'abord qu'en est-il des solidarités familiales? Si certaines femmes sont soutenues par les familles, ce que nous avons vu parfois, il n'en est pas toujours ainsi. La réalité d'aujourd'hui complexe et violente contredit cette image modèle de la « famille éternelle », qui protège toujours tous ses membres, femmes, enfants, malades, démunis. Les traditionnels réseaux de solidarité ne fonctionnent plus toujours, happés par les bouleversements sociaux.

Quelle est l'attitude des autorités, responsables de la sécurité des citoyens? D'abord le phénomène intéresse peu malgré les déclarations, les coûts en souffrances humaines, en dépenses de santé, en dérèglements sociaux – femmes et enfants à la rue; enfants porteurs de détresses psychologiques – causes d'échecs scolaires et conditions de reproduction de cette violence demain. Pas de centralisation des statistiques des urgences ou des services de médecine légale sous forme de registre national. Craint-on de révéler des chiffres effrayants bien que l'on sache que les violences révélées ne sont que la « partie visible de l'iceberg »?

Les services de police et de gendarmerie par contre émettent leurs statistiques, mais nous savons que les violences conjugales n'arrivent qu'en faible proportion à la justice.

Observons donc le « parcours du combattant » d'une victime de violence conjugale. Le code pénal est très clair : tout individu peut déposer plainte au niveau du commissariat ou de la gendarmerie la plus proche pour toute atteinte à son intégrité ou sa dignité. Le citoyen peut déposer plainte même pour des menaces verbales. Mais peut-on comparer la violence d'un inconnu à celle d'un proche? Très peu de

femmes dénoncent la violence de la famille et l'on peut mesurer la difficulté d'une telle décision. Comment dénoncer le père de ses enfants? Où aller ensuite pour se protéger des représailles? Le risque de blâme de la famille, sans parler de la belle-famille, le statut dévalorisant de « femme battue », que dire de l'accueil dissuasif dans les commissariats, et l'exigence de preuves uniquement physiques? Toutes ces contraintes constituent en fait la meilleure protection de l'agresseur, assuré ainsi d'une totale impunité.

La loi comme la police « protègent la vie privée et la famille », mais à l'appel au secours de la victime ou des voisins, les représentants de l'ordre n'interviendront pas, ni pour calmer les esprits ni pour prévenir le drame. Ils attendront que la victime vienne elle-même au commissariat déposer plainte – c'est le comportement attendu d'un citoyen adulte, libre de ses gestes, qui vote et dont tous les droits civils sont garantis en principe par la Constitution – mais dans quel état est la victime? Peut-elle se déplacer, avec quelles conséquences? Si elle parvient à le faire, encore faut-il que le commissariat ou la gendarmerie soient convaincus de la nécessité d'enregistrer la plainte, et de transmettre le dossier au juge. Que de dossiers restés dans les tiroirs, sous le prétexte « pour que la famille n'éclate pas »! La demande de protection des institutions est considérée comme « risque d'éclatement de la famille », mais pas la violence subie parfois depuis très longtemps. Si la victime insiste pour porter plainte, les autorités exigeront un certificat de médecine légale, le certificat descriptif du médecin généraliste n'étant pas accepté, bien que ce refus soit tout à fait illégal selon le Code de Procédure Pénale. Le certificat ne devra pas mentionner moins de 15 jours d'ITT (Incapacité Temporaire de Travail), mesure tout aussi illégale.

L'argument avancé est que les femmes « ne connaissent pas leurs droits » ou « ne savent pas ce qu'elles veulent ».

Effectivement, elles essayent de « se protéger » comme elles peuvent car qui va assurer leur sécurité ? Qui va la soigner, où pourra-t-elle récupérer ses forces ? Va-t-elle trouver une protection chez des parents ? Va-t-elle retourner dans le domicile conjugal faute d'alternative ? Est-elle dans la rue avec les enfants, ou bien les a-t-elle laissés chez le père faute de ressources, car ses parents lui auront dit : « D'accord, tu peux revenir à la maison mais sans les enfants ! » ?

Ce parcours de la victime de violences conjugales nous montre l'aspect dérisoire des recours qui s'offrent à elle. Il s'agit de réfléchir à l'effectivité de cette loi pénale qui formellement « ne fait pas de discriminations entre les hommes et les femmes », mais qui est contredite dans les faits par l'inégalité politique et sociale. Alors comment rendre la loi concrètement applicable, et par quels dispositifs la rendre accessible aux victimes ?

Il y a nécessité de mesures de protection réelles : nécessaire intervention immédiate des autorités pour protéger d'une manière urgente les membres de la famille, avec l'éloignement de l'agresseur. Ce sont des mesures dissuasives qui peuvent asseoir de nouveaux comportements face à la violence. Il est nécessaire de créer des lieux d'urgence pour l'accueil temporaire de la victime et des enfants. Les victimes ont le droit de se protéger, et la société a le devoir de les prendre en charge.

Il s'agit d'apprendre à lutter contre cette violence, sans concession, mais il faut resituer les responsabilités: celui qui commet les actes violents est responsable de ses actes. Nous devons consacrer la pénalisation de cette violence, par sa reconnaissance comme violence grave, avec circonstance aggravante parce qu'elle se déroule entre époux. Elle doit être toujours qualifiée de délit, jamais de contravention, et le

nombre de jours d'Interruption Temporaire de travail (ITT) ne doit pas être une condition de preuve unique car on peut détruire un être humain sans laisser de traces.

Il y a une urgente nécessité à créer des unités de victimologie afin de regrouper les services pour l'accompagnement des victimes, former le personnel, de créer dans les commissariats et les tribunaux des unités pour prendre en charge les violences familiales.

Mais ces propositions ne sont encore que des mesures palliatives. Les violences conjugales ne sont pas un problème privé et psychologique, loin de là ; ce dont nous avons besoin ce sont des réponses en termes politiques et institutionnels. La loi et la justice doivent codifier les relations entre les citoyennes et les citoyens sur la base de l'égalité des droits dans la famille, minimum incontournable pour promouvoir la lutte contre toutes les discriminations juridiques, sociales qui sont à la racine de la violence contre les femmes.

2- Plaidoyer pour une loi cadre sanctionnant les violences à l'égard des femmes

Le Réseau Wassila/AVIFE, veut dire ici ce qu'il a constaté, tous les jours à travers l'accompagnement juridique et médical de, femmes et enfants, victimes de violences, car les violences sont trop souvent la face de la vie réelle des femmes.

Nous voudrions commencer par une citation du livre « Vaste est la prison » de Assia Djebbar :

« Tu dis que la souffrance ne sert à rien. Mais si. Elle sert à faire crier. Pour avertir de l'insensé. Pour avertir du désordre. Pour avertir de la fracture du monde ».

Cette fracture du monde c'est le droit de violence détenu par la moitié de la population sur l'autre moitié. Cette violence que nous voyons tous les jours exercée par des hommes dans 97% des cas.

Mais nous n'allons pas parler de chiffres, de statistiques, vous en trouverez dans nos publications. Il est nécessaire de faire des études sur les violences mais sans oublier que nous parlons d'êtres humains et d'un problème profondément politique, parce qu'il concerne les droits des citoyennes à la sécurité, à la liberté, à la dignité, garantis par la constitution et à l'accès à tous les autres droits, droit au travail, à la santé, au logement, à participer vie collective et à la vie politique. Or la violence contre les femmes compromet ou rend nulle la jouissance des droits individuels et des libertés fondamentales souscrits par l'Etat La violence détruit des femmes, détruit des familles, car les enfants sont toujours dans le sillage des femmes, et le chiffre restera toujours bien en deçà des statistiques officielles, parce qu'il ne représentera que le nombre de femmes qui auront à un moment eu le courage de parler.

Permettez-nous de vous parler de quelques femmes (revue de presse 2009)

24 juin, Annaba : Une femme mère de 3 enfants reçoit 17 coups de couteau de la part de l'époux

26 mai, Bouira : Un homme de 60 ans tue sa femme de 52 ans à coups de hache, elle était mère de 8 enfants

19- août, Guelma : un homme de 58 ans tue sa femme à coup de fusil

17 février, Kherrata : il tue sa femme enceinte de 38 ans à coups de barre de fer

Sept 2011, Alger : Oum el Kheir reçoit 6 coups de couteau de la part de son mari, c'est la suite de 35 ans de violences, après de nombreux certificats de médecine légale mais il n'avait jamais été inquiété

Bordj Bou Arreridj : un homme de 29 ans a aspergé d'essence et a mis le feu sur sa femme et son fils,

El Eulma : un homme de 37 ans tue sa femme de 30 ans, mère de 2 enfants Etc...

Des femmes meurent sous les coups, tombent malades, font des dépressions, se suicident, sont jetées à la rue, célibataires, mariées, avec ou sans enfant. D'autres résistent, luttent, ou bien rentrent la tête dans les épaules pour continuer à survivre pensant ainsi protéger leurs enfants de la rue. Un nombre infime tente de saisir la justice mais ce n'est pas simple d'obtenir justice.

Pendant quelques années au Réseau Wassila/AVIFE nous avons parlé de la violence comme dysfonctionnement de la société, dysfonctionnement de la justice. Mais non ! Ce n'est pas un dysfonctionnement, c'est un fonctionnement social, un fonctionnement juridique, parce que l'ordre social est basé sur la discrimination.

La violence, sous toutes ses formes, et vous le savez, il n'est pas nécessaire d'agresser toutes les femmes, une seule suffit, pour menacer toutes les autres, la violence est l'outil, le moyen de les exclure de l'accès aux droits, droit de prendre des décisions pour leur propre vie, de participer à la vie sociale.

La violence sert à leur rappeler la place qu'elles sont tenues de garder, c'est à dire une place subordonnée, toujours sous une autorité, que ce soit celle de la famille, de l'époux, ou du voisinage, ou de la communauté, niant tous les droits de la personne humaine inscrits dans la Constitution.

Ces violences contre les femmes sont justifiées par la société de mille et une manières : protéger l'ordre social, par la morale, la religion, les coutumes; cette éducation est reproduite aussi bien par les hommes que par des femmes. Mais les conséquences sont catastrophiques. La violence a un coût terrible non seulement en vie humaines, en problèmes de santé, des victimes et de leurs proches qui assistent impuissants à la violence, coût en souffrances, mais aussi coût social en destruction des familles et destruction des liens sociaux, en femmes et enfants dans la rue, en marginalisés et exclus sans parler de la délinquance des jeunes qui va rester la seule manière de se venger d'une société qui n'a pas été capable de les protéger.

Nous avons cité quelques exemples extrêmes mais il y a aussi toutes les violences banales, communes et dont on ne parle pas. Et les violences qui ne laissent pas de traces physiques, il lui interdit d'étudier, il lui interdit de travailler, il la séquestre, elle n'a pas le droit de sortir, d'aller voir sa famille.

Et les violences dont on n'ose pas parler, les violences sexuelles, que ce soit des enfants victimes, des jeunes adolescentes enlevées et violées et jetées comme des mouchoirs sales, du viol conjugal de femmes qui osent à peine dévoiler leur drame, des incestes qui se banalisent.

Car les violences sont riches et variées : les violences économiques lorsque des femmes travaillent, et que l'homme soutire son salaire ou ses revenus ou bien refuse de prendre en charge la famille, le harcèlement sexuel à l'université, au travail, dans l'espace public, autant de violences qui sont une atteinte au droit au savoir, au droit au travail, au droit à l'autonomie, aux droits de circulation de tout citoyen. Souvenez vous de Hassi Messaoud en 2001 et en 2010, M'Sila en 2011.

Nous avons un véritable observatoire des changements qui bouleversent la société à travers nos permanences d'accueil où nous recevons les victimes mais surtout à travers l'écoute téléphonique grâce à l'anonymat que permet le téléphone. Le portable, même s'il reste inaccessible à certaines, aide des voix à sortir du silence, et c'est un formidable écho de leur vie quotidienne, des violences et des humiliations vécues, des femmes du plus petit douar à celles de la grande ville.

Ne pensez pas que ce sont des malades qui exercent ces violences, ce sont des gens « bien sous tout rapport », des citoyens ordinaires, je cite les professions des agresseurs que nous relevons dans nos questionnaires : des ouvriers, des commerçants, des petits employés, des enseignants, des chômeurs, des hauts fonctionnaires, des policiers, des gendarmes ou des militaires, des médecins et des juges, des avocats,

On le voit la violence est un exercice totalement « démocratique » et les victimes sont de toutes les classes sociales. Ce qui réunit les victimes c'est leur condition de femme et ce qui réunit les agresseurs c'est leur condition d'homme, c'est-à-dire d'être porteur de l'autorité que leur donne la société pour imposer leur loi. Dans ces conditions l'égalité, inscrite dans la Constitution et tous les textes internationaux ratifiés par l'Algérie, est totalement formelle, une déclaration de principe qui n'engage personne, remise en

question tous les jours dans tous les espaces et les femmes le savent, particulièrement celles qui se cassent le nez tous les jours face au mur de la justice.

On entend très souvent dire que les femmes ne connaissent pas leurs droits, qu'elles trouvent normal d'être violentées, la preuve elles n'en parlent pas, et elles ne déposent pas plainte !!

En fait, en rejetant la responsabilité sur la victime, ce discours permet de nier les conséquences de cette violence sur la victime et sur toutes les femmes, et agit donc comme une arme de dissuasion.

C'est pour cela que nous revendiquons un Etat de droit qui veille à l'application réelle d'une loi égalitaire à travers des mécanismes concrets et précis. Nous avons besoin de lois égalitaires au lieu d'un code de la famille qui légitime la violence par l'inégalité qu'il institue entre les femmes et les hommes.

C'est pour cela que l'amnistie des terroristes qui ont violé des femmes et les ont soumis à l'esclavage, un crime contre l'humanité, est absolument injustifiable. L'amnistie est la consécration d'un déni de justice, sans oublier ce qu'un sociologue a nommé : la « confusion des normes » pour toute la société. L'amnistie est une tache noire dans l'histoire des femmes algériennes, mais aussi de toute la société.

Nous avons besoin d'une loi spécifique, d'une loi-cadre qui prenne en considération la réalité de la condition des femmes, elles sont 60% de filles à l'université mais seulement 18 % ont un revenu, elles peuvent être mises à la rue à tout moment, elles n'ont pas droit au logement familial, tout l'environnement les dissuade de demander justice.

Nous avons besoin de l'inscription du signalement dans la loi : que dans le secteur de la santé les professionnels signalent

aux autorités administratives ou judiciaires des violences graves constatées, que la victime dépose ou pas plainte, et que les professionnels soient sanctionnés en cas de manquement. Nous avons besoin que les autorités interviennent dans l'espace privé quand une personne est en danger et ne pas attendre une réquisition de la justice.

La police ne doit pas exiger un certificat de Médecine Légale de 15 jours pour un dépôt de plainte, que la loi ne demande pas d'ailleurs ; au contraire toute plainte doit être étudiée avec célérité qu'il y ait certificat ou pas.

Nous avons besoin d'une loi qui nomme la victime et l'agresseur, qui qualifie avec précision les actes et qu'on n'utilise plus les termes « de crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs » passant sous silence que le criminel a d'abord attenté à l'intégrité physique et morale d'une personne et que c'est elle qui a droit à la justice et à la réparation.

L'article 264 du code pénal sur les violences volontaires est très insuffisant. Cette forme très généraliste de la loi permet sous un semblant d'universalisme, puisqu'elle s'adresse aux hommes et aux femmes, de faire fi de l'expérience concrète de la violence vécue par les femmes. Cette loi est en réalité inaccessible ou d'accès très difficile, parce que 70% des violences se passent dans l'espace privé, or l'espace privé est un espace où les femmes ne sont pas protégées par la loi et où les hommes sont soustraits à la loi. La violence de l'époux est considérée comme un droit, et la victime qui essaie d'échapper à la violence par le divorce sera déboutée: Safia s'est présentée 18 fois devant le tribunal pour obtenir enfin justice. Nous avons besoin d'une loi qui sanctionne avec plus de sévérité la violence des proches, la violence conjugale ou familiale, parce que souvent c'est une violence répétée, la plus difficile à déceler et aux conséquences graves.

Nous avons besoin d'une loi spécifique, une loi-cadre qui envisage les divers aspects auxquels sont confrontées les victimes. Nous avons besoin de mécanismes très concrets, accessibles, et contrôlables, d'application de la loi : que la victime soit protégée une fois qu'elle a déposé plainte, que l'agresseur soit éloigné, momentanément au lieu que la femme et les enfants soient jetés dehors, afin qu'il n'exerce pas des représailles sur elles ou sur des proches. Le magistrat du pénal doit être le même au civil afin que les problèmes quotidiens de survie de la famille, la pension alimentaire, le logement soit réglés dans les meilleurs délais et ne soient pas un moyen de chantage contre la victime. Nous avons besoin d'un personnel formé, sensibilisé et responsabilisé dans la santé, dans la police et gendarmerie, dans la justice. Que ces institutions travaillent en coordination à travers des mécanismes de suivi afin que la victime ne soit pas ballottée d'institutions en institutions, d'audience en audience, de procédure en procédure.

Nous avons besoin d'une loi appliquée par des institutions qui rendent des comptes à la nation et soient sanctionnées si elles ne le font pas.

Nous avons besoin aussi d'un discours clair qui condamne la violence, sans équivoque, et qui ne s'arrête pas à la déclaration si souvent entendue : « il faut changer les mentalités » ; oui, mais le changement des mentalités se fait à travers des lois, des pratiques, des mesures appliquées et dissuasives, par l'éducation, l'école, la rue, les familles et non par des incantations.

Les dispositions discriminatoires du code de la famille doivent être supprimées car elles sont à la base de la violence contre les femmes, de même les réserves émises lors de la ratification de la Convention Internationale sur toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (Cedaw) et

d'autres textes internationaux ratifiés doivent être levées. Jusqu'à présent les textes internationaux ratifiés ne sont pas utilisables et ne sont pas utilisés devant les tribunaux.

Nous avons besoin de lois égalitaires pour réaliser une vraie citoyenneté. Car tant qu'il n'y a pas de citoyennes il n'y aura pas de citoyens.

3 - Pour la criminalisation de la violence conjugale

Le Réseau Wassila/AVIFE dont l'objectif principal est la lutte contre les violences faites aux femmes a décidé de placer la violence conjugale au centre de ses préoccupations et de ses priorités.

Parmi les raisons qui incitent à choisir ce sujet, la première tient à la volonté de corriger la perception erronée que trop de personnes se font de la violence conjugale. En effet, celle-ci est généralement considérée comme ordinaire, presque acceptée parce que familière ; elle passe en quelque sorte inaperçue, socialement *anodine* et *anecdotique*. De ce fait, elle se trouve dangereusement banalisée alors qu'elle mérite d'être qualifiée de *violence extrême* en termes de *gravité*.

Déjà l'identité de l'agresseur, voué en principe à un rôle de protection, devrait naturellement représenter un facteur aggravant. La gravité est aussi liée au risque vital parfois, à ses conséquences psychosociales dévastatrices toujours.

Dans le but de rendre plus vivante la gravité de la violence conjugale, il faut rapporter l'appréciation d'un homme et quel homme ! Victime emblématique d'une des pires violences politiques – l'apartheid -, Nelson Mandela ne s'est pas trompé sur l'extraordinaire dangerosité de la violence conjugale. Voici le passage pathétique d'une de ses interventions : « il y a aussi le fardeau moins visible mais encore plus général de la souffrance quotidienne, individuelle, des femmes blessées et humiliées par des partenaires violents ».

Le mot « fardeau » choisi par Mandela sonnera encore plus juste à la lecture de quelques exemples de cette violence conjugale au sein de notre société. Ils sont tirés d'une revue de presse de l'année 2007 et s'imposent comme une sinistre

litanie, au terme de laquelle la lourdeur du fardeau évoqué par Mandela semblera insoutenable.

El Hadjar	Le Quotidien d'Oran	25 janvier	Il asperge sa femme d'essence et met le feu
Souk Ahras	Liberté	18 mars	Un policier tue sa femme, sa belle-sœur et un voisin
Tebessa	Khabar	19 mars	Elle agresse avec un couteau celui qui lui a promis le mariage, il la tue de 8 coups de couteau
Tebessa	Khabar	9 avril	Il tue son enfant de 6 mois après une dispute avec son épouse
Tlemcen	Le quotidien d'Oran	16 juin	Un homme de 35 ans tue son épouse, enceinte, à coups de couteau
Oran	Le quotidien d'Oran	20 juin	Une femme mariée, mère de 5 enfants s'immole par le feu après une dispute avec son mari
Saïda	Khabar	28 juillet	Un policier tue sa femme, sa belle-sœur et se suicide
Hydra (Alger)	Khabar	15 août	Il tue sa femme de 17 coups de couteau et la femme de 63 ans qui employait son épouse
Adrar	Le soir	17 septembre	Un homme de 30 ans, père d'un enfant, tue sa femme parce qu'elle s'opposait à son remariage
Batna	Le Quotidien d'Oran	25 septembre	Un homme de 49 ans tue son épouse d'un coup de couteau alors qu'ils sortaient ensemble de l'étude d'un notaire

Batna	Le Quotidien d'Oran	25 septembre	Un homme de 45 ans tue son épouse de 42 ans à coups de bâton dans le domicile conjugal
Oran.	El watan	1 ^{er} octobre	Il tue son nourrisson de 3 mois après une altercation avec son épouse
Constantine	Le Quotidien d'Oran	21 octobre	Un jeune homme de 26 ans précipite sa fiancée enceinte dans l'abîme

Ces exemples introduisent une note de gravité supplémentaire dans la mesure où la violence peut s'abattre également sur les enfants, les proches, les voisins. C'est pourquoi d'ailleurs certains préfèrent parler de violence domestique plutôt que de violence conjugale, au sens strict du terme.

Revenons au texte de Nelson Mandela qui commence par « il y a aussi ». « Aussi » signifie que Mandela place sur le même plan la violence conjugale et la répression qui s'est longtemps imprimée dans sa chair.

Pourtant ces deux types de violence sont habituellement appréciés comme très différents l'un de l'autre. En leur reconnaissant des similitudes et en établissant entre eux un lien de continuité Mandela rejoint la très intéressante analyse de Jules FALQUET, sociologue et membre du centre de recherche et de documentation sur l'Amérique latine à l'Université de Paris.

Mercedes Canas en 1989, osait comparer la violence conjugale et la torture. Elle soulignait le fait que certains maris frappaient leur femme de manière à ne pas laisser de traces comme des tortionnaires expérimentés. Cet exemple avait le mérite de mettre sur le même plan un phénomène politique unanimement réprouvé comme la torture qui donne lieu à

des campagnes publiques de dénonciation, à des déclarations et des réglementations internationales et un phénomène invisible, quotidien, « privé et naturel », la violence qu'exerce un mari sur sa femme.

Jules Faquet, frappée par le rapprochement effectué par Mercedes Canas, étudie de plus près les logiques sociales de la violence conjugale et de la torture. La sociologue retrouve d'étonnants points communs entre les deux phénomènes, au niveau des méthodes et de la structure des actes ; elle note que d'autres rapprochements inquiétants peuvent être faits concernant aussi bien les effets psychologiques sur les personnes affectées que les résultats sociaux collectifs à travers le prisme du cas salvadorien.

L'enfermement dans un espace clos et hors des règles sociales normales, dans un espace de non droit, est une première méthode commune à la torture et à la violence conjugale. Il s'agit souvent dans les deux cas, de l'organisation d'un face à face dans un lieu, cellule ou intimité privée d'où les cris sortent rarement. Les témoins disparaissent, se taisent ou ne peuvent pas intervenir, subissant la même menace. Donc aussi bien dans la torture politique que dans la violence conjugale, la victime est placée dans une position de démoralisation et d'isolement matériel, moral et social, destinée à la fragiliser et à organiser son impuissance face à qui la maltraite. De plus la violence sexuelle est présente aussi bien dans la violence conjugale que dans la torture.

Un dernier parallèle particulièrement révélateur peut être établi avec une des techniques psychologiques de torture les plus courantes-réputée pour sa perversité et son efficacité : la technique du « tortionnaire bon, qui à la différence du reste de ses semblables qui maltraite et humilie, se montre aimable, compatissant, paternel » (Lira, Weinstein, 1990). Or, l'extrême vulnérabilité du torturé le rend sensible aux démonstrations

de protection et d'appui qui lui sont offertes, d'où une possible relation spéciale de dépendance dans laquelle la victime peut tomber envers le tortionnaire « aimable ». Il s'agit d'une forme de manipulation d'une cruauté raffinée pour pousser la personne à être tentée de « croire et avoir confiance en l'un de ses propres bourreaux ». « Découvrir que pendant la torture on s'est senti dépendant de l'un des tortionnaires est une auto révélation qui remplit la personne affectée d'angoisse, de culpabilité et d'agressivité » écrivent Lira et Weinstein.

Dans le cycle de la violence conjugale, les deux rôles-bourreau et personne compréhensive sont tenus par la même personne : le mari. Combien de femmes ont l'impression de ne pas avoir le même homme devant elle dans les deux cas ? Si une femme garde souvent espoir que son tortionnaire domestique change, c'est que souvent il change en effet pour redevenir par moments le mari qu'elle apprécie. Cette espèce de double personnalité est renforcée –voire permise– par la séparation entre sphère privée et sphère publique : l'immense majorité des maris violents, des violeurs et des pères incestueux dans la sphère privée, projettent à l'extérieur une image innocente de respectable travailleur, bon père, bon mari.

Voici donc énumérés quelques uns des points communs utilisés entre torture et violence conjugale sur le plan pourrait-on dire des méthodes utilisées par leurs auteurs. Les deux phénomènes possèdent également d'étranges ressemblances pour ce qui est des effets psychologiques produits sur les personnes qui en font l'objet. Les mêmes auteurs précédemment cités (Lira et Weinstein en 1990) définissent ainsi ce qu'elles appellent les « effets psychodynamiques de la torture » :

Les expériences de torture déclenchent une conjonction spécifique de conflits, appelons les psychodynamiques, du fait de leur force et de leur potentiel transformateur de la vie psychique. Ces dynamiques se combinent de diverses manières

pour affecter durablement les personnes victimes. Peuvent être cités entre autres les processus de dévalorisation de soi-même, de culpabilité, de confusion, bref...d'autodestruction. « La dynamique d'autodestruction peut se manifester par des répercussions psychologiques ou des symptômes psychosomatiques aussi bien chez des victimes de torture que de violence conjugale ».

Par ailleurs Lira et Weinstein développent à propos des effets de la torture, un concept clé lié à la spirale d'autodestruction : l'impuissance consciente. « L'impuissance forcée, la passivité du fait de supporter et du silence s'érigent en une paradoxale forme de protection » (Lira et Weinstein).

Ainsi l'apparente passivité des femmes si souvent décriée ou perçue comme une preuve de leur consentement et de leur goût masochiste « naturel » pour les coups, pourrait être analysée comme une forme de défense qui à la longue se transforme en impasse. Cette impasse est d'autant plus dommageable qu'elle peut être vécue dans la culpabilité, qu'elle perdure dans le temps et tend à se perpétuer à travers les générations : combien de mères tentent d'enseigner à leur fille à supporter en silence ? Dans cette perspective, la « passivité » avec laquelle certaines femmes vivent la violence conjugale, ne correspond pas à une tendance psychologique innée, mais bel et bien à un conditionnement psychodynamique concret.

Ainsi, de nombreux parallèles existent entre certaines méthodes de la torture et de la violence conjugale, qu'entre les effets psychodynamiques produits par l'une ou l'autre sur les personnes qui en font l'objet sur le plan individuel. De plus, les ressemblances marquantes entre les deux vont bien au-delà des mauvais traitements, de la brutalité et de la cruauté. Néanmoins, il n'est pas question bien sûr de confondre les deux phénomènes différents que sont la torture et la violence conjugale.

On peut citer des différences évidentes, le lieu de la torture et le tortionnaire sont inconnus des victimes dans le premier cas, le lieu des agressions et le bourreau lui sont familiers dans le deuxième cas ; la victime des violences conjugales n'est pas la dangereuse opposante politique à laquelle il faut arracher des renseignements.

Ainsi, tout en gardant à l'esprit que la mise en évidence des ressemblances ne signifie nullement que toute violence conjugale soit équivalente à toute situation de torture, il convient d'analyser le contexte qui permet l'exercice de la violence conjugale et plus généralement de la violence contre les femmes, en montrant à quel point, de même que pour la violence dite politique, il s'agit d'un contexte éminemment social.

Il faut en effet noter, que depuis la plus tendre enfance, tant l'éducation que les rôles sociaux masculins et féminins créent et confortent, chez les femmes et les hommes, deux attitudes opposées face à la violence.

Aux unes très tôt, on tente d'inculquer la passivité et la soumission. Aux autres, dont on fomente et valorise l'agressivité, on apprend que violenter « sa » femme est un signe indubitable de masculinité. En ce qui concerne maintenant le contexte qui rend possible l'acte de violence, il paraît intéressant de se référer à l'analyse très claire que Christine DELPHY propose en 1995 dans le cas de la violence domestique-conjugale selon ses termes. Bien loin de constituer un regrettable débordement d'une force ou d'une agressivité innée, la violence masculine est rendue possible précisément par le cadre de la « conjugalité », de la « domesticité », de la « sphère privée ».

Loin de justifier les actes violents par la pulsion instinctive, Delphy montre la responsabilité de la loi. Ce qui explique la violence conjugale, affirme t'elle c'est la conjugalité : c'est que

la société a créé une catégorie sociale – le privé -. Les règles qui s'appliquent partout ailleurs, qui régissent les rapports de tous avec tous, bannissent l'usage de la force, sont suspendues dans la sphère privée ou, plus exactement, sont remplacées par d'autres qui déclarent légitime l'usage de la force...La femme mariée est soustraite à la protection de la loi, tandis que l'homme marié est soustrait aux sanctions de la loi ». Autrement dit, le contexte de la violence contre les femmes, bien loin d'être naturel, est organisé par une conception globale du droit. L'édifice juridique patriarcal repose en grande partie sur la mise en place d'un droit particulier qui crée la sphère privée par le fait même de la constituer comme un espace de non droit. Le contexte de la violence contre les femmes est une construction sociale, un phénomène de contrôle social, un axe essentiel de la domination patriarcale. Précisément, c'est en repérant les conséquences collectives sociales de l'application de la violence contre les femmes, que nous ferons apparaître la dimension politique de celle-ci.

En effet la violence conjugale et la violence contre les femmes en général affectent bien plus que les personnes directement concernées, permettant une réelle économie de moyens. Car il n'est pas nécessaire de violer et de battre toutes les femmes tous les jours : quelques cas particulièrement horribles présentés avec éclat par la presse suffisent pour que chaque femme individuellement s'inquiète et redoute d'enfreindre les normes sensées la protéger de pareil sort. L'indignation et la résistance existent, mais l'autocensure, l'isolement, la passivité, la résignation semblent bien être les principaux effets obtenus.

En somme, la violence en général et la violence conjugale en particulier semblent constituer un rapport central dans le maintien de l'oppression des femmes et la perpétuation de l'ordre social existant. Si bien que la réflexion peut être poussée plus loin en ébauchant une comparaison entre « la

guerre de basse intensité » dont la torture est un élément-clé et la violence faite aux femmes où la violence conjugale occupe une place de choix. En effet, dans les deux phénomènes, on peut voir deux systèmes de contrôle social : la violence tant politique que contre les femmes, bien loin d'être un errement douloureusement incompréhensible ou un regrettable débordement de cruauté individuelle, apparaît alors au contraire comme une véritable institution qui lie la sphère privée et la sphère publique et qui est à la fois relation sociale et mécanisme de reproduction de rapports sociaux.

En conclusion, ce développement visait à démontrer notamment la responsabilité de la loi en matière de violence conjugale. Il est apparu clairement que le contexte de la violence contre les femmes, bien loin d'être naturel, est organisé par une conception globale du droit. Dans ces conditions, il paraît logique de plaider pour que la sphère privée ne soit plus un espace de non droit. Bien entendu, certaines législations évoluent et ponctuellement, on trouve dans quelques pays des articles de loi tendant à lutter contre la violence faite aux femmes. Il est urgent dans notre pays d'obtenir que la violence conjugale soit pénalisée.

Néanmoins, l'existence d'une loi n'est pas suffisante, il faudrait aussi mettre en œuvre dans le détail et au plus près de la réalité, des mécanismes susceptibles de protéger les femmes victimes. Inspirons nous par exemple de la loi cadre en la matière que l'Espagne a adoptée en 2004 pour pénaliser la violence conjugale.

Au total, cette analyse, représente la contribution du Réseau Wassila/AVIFE à la lutte contre les violences faites aux femmes. Il s'agissait dans cet exposé de développer les raisons qui poussent à proposer la pénalisation de la violence conjugale. Après avoir répondu à la question : pourquoi un plaidoyer pour cette pénalisation, il est urgent de se demander

désormais comment y parvenir. L'élaboration d'un projet de loi et de dispositions réglementaires, même si elles restent insuffisantes – leur existence ne garantissant pas qu'elles soient appliquées – contribuera néanmoins à mieux assurer la protection des femmes dans notre pays.

4 - Pour la suppression de la clause du « Pardon » dans la proposition de loi relative aux violences conjugales

Le sujet est d'importance puisqu'il concerne le projet de loi que le gouvernement a examiné le 26 août 2014 « portant amendement au code pénal à l'effet de renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes »

Nous voudrions mettre l'accent sur un point seulement et expliquer pourquoi nous exigeons la suppression de la disposition sur le Pardon, telle qu'elle est inscrite dans ce projet de loi.

Néanmoins, avant de revendiquer des modifications et d'interpeller les pouvoirs publics comme d'habitude, fidèles à notre rôle d'alerte et de vigilance, commençons par saluer la décision gouvernementale de légiférer sur les violences à l'encontre des femmes et des enfants, rappelant ainsi la mission prioritaire de l'Etat, à savoir la Protection des catégories les plus vulnérables de la société.

En outre, le signal, sans doute le plus fort au plan politique, est l'intrusion du Droit dans la sphère privée, au sein de la famille et surtout dans l'intimité du couple. Reconnaître en effet que la violence conjugale est un délit à sanctionner est, en soi, un évènement, une avancée qui devrait être porteuse de changement social. Car il n'était plus possible de tolérer l'ampleur du drame que sont les violences contre les femmes et les enfants et comme il s'agit de violences conjugales dans 80% des cas, il n'était plus acceptable que le foyer reste une zone de non droit, où, comme le résume bien la formule d'une sociologue « A l'intérieur du foyer l'homme est soustrait à la sanction de la Loi, la femme est soustraite à la protection de la Loi ». Il n'était plus possible également de méconnaître les conséquences dévastatrices de ces violences sur les individus, sur la cellule familiale, la société toute entière, en danger

mortel de dislocation. Il faut avoir à l'esprit le chiffre effroyable de 267 (!) femmes mortes sous les coups de leur époux durant l'année 2012, chiffre rapporté par les services de sécurité.

C'est dire la bonne nouvelle que pouvait représenter l'annonce d'une Loi, qui fasse barrage à l'impunité en matière de violence conjugale, et range la Protection de la famille au rang des priorités nationales. Quel espoir, quel réconfort pour les victimes en attente de reconnaissance, de justice et de solidarité !

Alors pourquoi, dans « l'esprit » de la Loi et de sa conception, figure cette ahurissante disposition sur le Pardon ? Examinons de plus près en citant intégralement le texte : « Les poursuites judiciaires sont abandonnées si la victime décide de pardonner à son conjoint ».

Expliquons pourquoi c'est la disposition de tous les dangers, qui vide de son sens et de son impact l'ensemble des clauses juridiques relatives à la violence conjugale, et risque même de les pervertir.

Plusieurs arguments peuvent être avancés :

En quoi le pardon est-il une norme de Droit ? Il n'a pas sa place dans un texte juridique puisqu'il renvoie aux mécanismes subjectifs de la relation interpersonnelle entre époux.

Autrement dit, alors que légiférer dans le champ nouveau de la violence conjugale apparaissait comme une lueur d'espoir dans la construction de l'Etat de Droit, avec cette clause, la violence conjugale est de nouveau « privatisée » avec retour à la case départ. Pas de coupable, pas de sanction, le traitement de la violence conjugale dépendant finalement du bon vouloir de la victime. N'est-ce pas tout simplement catastrophique ? Cet alinéa consacre, en fait, la faillite de l'Etat et de la Société à protéger réellement la

femme victime et ses enfants. Car malheureusement les enfants sont les autres victimes trop souvent méconnues de la violence conjugale, parfois directement agressés ou, dans tous les cas, traumatisés psychologiquement parce qu'exposés à cette violence. Or, le dépôt de plainte et l'action judiciaire mis en œuvre par les femmes qui ont eu le courage de vaincre les difficultés d'accès à la justice (la précarité, l'absence de logement, et tous les obstacles de la procédure) entraînent généralement une séparation avec la cessation de la violence. Se tourner vers la justice est donc un moyen de protection aussi bien pour la victime que pour ses enfants.

Par ailleurs, le pardon, suivi de l'abandon des poursuites judiciaires ne fera sûrement pas cesser les violences, car on connaît bien l'inéluctable récurrence dans le cycle infernal de la violence conjugale. De sorte que l'abandon des poursuites judiciaires signifie aussi l'abandon de la victime et de ses enfants que, sans état d'âme, on replonge dans une situation périlleuse.

Argument et remarque : le texte ne précise pas si, après avoir pardonné une ou X fois à son conjoint, la femme, soumise encore et toujours à la même violence, changeant d'avis et décidant de mettre un terme au pardon, peut réactiver les poursuites judiciaires ; autrement dit, le dossier est-il définitivement clos au niveau de la justice ou pas ? Quelles chances de sauvetage et quel recours a-t-elle encore après avoir « décidé » de pardonner à son conjoint ?

C'est dire à quel point, avec cette disposition, on peut être loin de l'intention de départ, celle de protéger la femme, ses enfants et la famille ! En réalité, ils peuvent être encore plus fragilisés, encore plus menacés dans leur intégrité, si ce n'est parfois, dans leur vie même !

Cette clause du Pardon est anticonstitutionnelle puisque dans les articles 34 et 35 de la Constitution il est stipulé que : « L'État garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique ou morale d'atteinte à la dignité est proscrite et réprimée par la Loi ».

Or, dans les paragraphes qui précèdent la clause du Pardon, le projet de loi évoque les conséquences physiques de la violence conjugale et parmi elles: « le handicap permanent ou l'amputation ». Donc, face à de telles atteintes à l'intégrité physique, l'État renonce à garantir l'inviolabilité de la personne humaine, sous prétexte que la victime a pardonné à son bourreau ?

Nous attendions plutôt, après l'énumération de dégâts physiques aussi graves dus à la violence conjugale, une rédaction de ce type : « Conformément aux articles 34 et 35 de la loi fondamentale, la puissance publique doit continuer les poursuites judiciaires contre l'auteur des violences, même si la victime se rétracte, décide de pardonner ou renonce à l'action en justice. »

Ainsi, cette clause introduit une grande confusion entre des notions appartenant à des registres totalement différents. Le registre du Droit oblige l'État et la société à prendre position, c'est-à-dire proclamer que la violence est condamnable, elle est punie par la Loi.

La victime a le droit et le devoir de se protéger et de protéger ses enfants. L'auteur des violences est coupable, comptable de ses actes, il mérite d'être sanctionné.

Le pardon, lui, est exclu du registre du droit, en est totalement distinct. Le pardon ne peut donc intervenir qu'après que justice soit faite, après que la victime ait été reconnue comme telle ; qu'elle ait ensuite la capacité de mobiliser toutes ses ressources intérieures pour consentir

au pardon, représente une étape supplémentaire et surtout facultative et strictement individuelle.

De plus, le législateur, s'est-il préoccupé de savoir comment le pardon, dans la réalité sociale, pourrait être obtenu ? Serait-il finalement une décision libre ou arrachée sous la contrainte ?

Il y a fort à parier hélas! que la victime subira le chantage et toutes sortes de menaces avec, sans doute, redoublement de la violence. Là encore, on risque d'aboutir à l'effet inverse de celui recherché. Voici donc un nouvel aspect susceptible de détourner la loi de son objectif, susceptible encore une fois de la pervertir. D'autant qu'il faut savoir que la proportion de femmes victimes de violences conjugales, capables d'aller au bout de l'action judiciaire, est très faible, parce qu'elles subissent toute une série de pressions, de mesures d'intimidation et de dissuasion de la part de leurs parents, de certains membres des services de sécurité, de professionnels de la santé ou des services sociaux, d'avocats et de magistrats. Fallait-il qu'à tous ces obstacles s'ajoute celui qu'introduit dans le texte de loi l'instance suprême, c'est-à-dire l'Etat ?

Nous parlons d'expérience en prenant l'exemple d'une disposition contenue dans les amendements du code de la famille adoptés en 2005. La polygamie n'est pas abolie mais le deuxième mariage peut être contracté, à la condition que la première épouse l'autorise. Nous avons vécu des situations de violence décuplée, subie par la première épouse avec parfois menace vitale, dans le but de lui arracher son consentement, tel que la loi l'exige.

De plus, indépendamment des risques physiques et des dangers encourus par les victimes contraintes au pardon, cette clause nous semble entachée d'une faute morale envers la victime de violence conjugale et de ses enfants. Il s'agit d'une

faute et d'une lâcheté puisque la responsabilité des poursuites judiciaires pèse entièrement sur la victime, ce qui est révoltant quand on questionne le terrain. Les victimes de violences conjugales répétitives et multiformes sont écartelées entre plusieurs sentiments : la peur, la honte, la culpabilité, la perte de l'estime d'elles-mêmes ; elles ont peur, elles sont perdues, s'isolent et ne savent plus, ne peuvent plus se protéger. Elles ont besoin d'aide pour voir clair, prendre des décisions, agir, se sortir d'un engrenage destructeur.

Pourquoi alors faire peser une telle charge sur des personnes aussi fragilisées et dont la faculté même de décision est grandement émoussée ?

L'Etat n'a pas le droit de se défausser sur la victime. Il a, au contraire, l'obligation de lui garantir un accès plus facile à la justice, de mettre en œuvre toutes les mesures concrètes d'assistance à toutes les étapes de la procédure. L'accompagnement de victimes, dont la société toute entière est responsable, ne relève pas de l'aide humanitaire et de l'action caritative ; il s'agit d'un droit à l'aide pas seulement proclamé haut et fort mais un droit à obtenir effectivement cette aide.

Aussi, l'Etat, censé, avec ce projet de loi, instaurer et renforcer la justice prend, en réalité, le parti de l'injustice vis-à-vis de celles-là mêmes qu'il déclare vouloir protéger, s'il maintient la clause du pardon.

Les nombreux arguments avancés jusque-là montrent donc que cette disposition introduit une telle confusion une telle incohérence, un tel danger, qu'elle doit disparaître tout simplement. D'ailleurs dans son esprit, elle rappelle une loi qui résonne encore douloureusement dans nos mémoires blessées : la loi sur la Réconciliation nationale qui a décrété la

réconciliation sans vérité ni justice, au détriment des droits des victimes du terrorisme.

Est-il question de prendre le risque de rééditer un déni de droit en pardonnant aux auteurs de violence conjugale sans juger leurs actes, sans les condamner ni les sanctionner, sans surtout reconnaître les droits de leurs victimes, toutes leurs victimes, c'est-à-dire leurs femmes et leurs enfants ? Si cette disposition du pardon était maintenue, elle risquerait de remettre les coupables sur le chemin de l'impunité. Ce faisant, l'Etat redonnerait aux agresseurs un « droit de violence » ; ce serait une façon de légitimer la violence conjugale.

Cette clause du pardon est aussi dans l'esprit du code de la famille auquel les timides amendements de 2005 n'ont rien apporté dans la réalité. Ce code demeure un texte anticonstitutionnel, lui aussi, puisqu'il est en contradiction avec l'égalité entre les sexes, consacrée par la loi fondamentale.

L'Etat est donc au pied du mur. Si l'on veut un véritable changement en matière de protection de la famille, il faut abolir le code de la famille et supprimer la disposition du pardon dans le projet de loi du 26 août 2014, sinon les violences contre les femmes et les enfants continueront à être légitimées ; la situation actuelle perdurera, l'Etat n'assumant pas ses responsabilités de protection des catégories les plus vulnérables de la société (femmes, enfants, handicapés, personnes âgées).

Finalement, ou bien la loi tiendra le pari d'être réellement une pierre dans l'édification d'un Etat de droit, ou bien la décision gouvernementale du 26 août 2014 ne restera pour l'histoire et encore une fois, qu'un simple effet d'annonce.

Malheureusement, notre questionnement de septembre 2014, pour ne pas dire notre crainte timidement exprimée à l'époque, semblent justifiée. En effet, le sort de ce projet

demeure, plusieurs mois après, incertain puisqu'il n'est toujours pas adopté. La discussion au niveau de l'APN a été âpre et inadmissible ; certains députés, sous couvert de fidélité à des préceptes religieux largement manipulés, ont tenu des propos indécents et haineux à l'égard des femmes pour manifester leur opposition au fait de voir criminaliser la violence conjugale. Ce déchainement indigne d'élus de la nation, montre bien que le statut des femmes demeure un enjeu primordial, au cœur du choix de société pour notre pays. Ce déchainement d'une partie des membres de l'Assemblée révèle leur volonté de maintenir le statu quo et la domination masculine d'un patriarcat archaïque. La violence est pour eux le moyen le plus efficace du contrôle sur le corps des femmes, leur sexualité, leur liberté et leur dignité.

5- Plaidoyer contre le harcèlement sexuel

Doit-on considérer les violences tel, le harcèlement sexuel, comme le prix payé par les Algériennes du fait de leur nouvel accès à l'espace public ?

À cet instant de la réflexion, il s'agit de s'interroger sur notre capacité à observer les rapports entre hommes et femmes à l'œil nu, dans les espaces publics où tout semble œuvrer à ce que les femmes traversent les lieux comme des ombres et que les hommes y passent la majorité de leur temps. En effet, tout semble y œuvrer...Et pourtant ! Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans les rues d'Alger, à l'université, dans les entreprises, sur les listes électorales et cependant, comment concevoir le corps des femmes dans un espace public ? C'est autour de lui que vont s'organiser les représentations qui vont poser comme un problème la présence des femmes sur les lieux de travail. Exactement comme on le fait pour les immigrés illégaux. Les arguments utilisés sont souvent ceux de la promiscuité avec des hommes étrangers à leur famille, la perturbation, donc, de l'espace de travail, *in fine*, la présence sur le lieu de travail traduisant l'absence au foyer, le fait de ne pas remplir correctement les fonctions premières de mère et d'épouse. Leur compétence, leurs acquis, leur légitimité à être 60 % de filles à l'Université par exemple, celle d'occuper des postes de responsabilité par le travail et la compétence sont donc peu reconnus, pour ne pas dire gommés.

Dès lors, l'apport financier de ces femmes est masqué, ce qui contribue à nourrir les attitudes incohérentes observées. Cela se manifeste par une ambivalence qui a pour résultat le souhait de disposer des revenus de ces femmes sans que cela ne se traduise par une redistribution des rôles dans la société. Il s'agit, ici, d'attitudes fondées sur le désir de préserver des identités masculines fondées sur un statut économique

dont les hommes ne sont pourtant plus seuls à disposer. De nombreuses femmes expriment elles-mêmes cette difficulté en percevant leur apport économique comme un soutien à une fonction principalement assumée par l'homme, cela même lorsque celui-ci est chômeur : « elle aide sa famille ». Naturellement cette attitude connaît des variations selon le statut économique et social des familles.

L'ensemble de l'édifice social a pour vocation de masquer le poids économique des femmes, il le refoule, si on observe que seulement 14 % des femmes font partie de la force de travail ! Quel gâchis ! Cette situation est ancienne puisqu'elle concerne déjà les femmes de la paysannerie depuis des siècles, comme les femmes d'artisans. Le travail féminin, dans le contexte algérien, a encore vocation à être masqué. Dans les meilleures situations, un homme ou un père s'enorgueillit de permettre à son épouse ou à sa fille de travailler. Cette attitude fait de lui un homme ouvert, qui permet à une femme de s'épanouir, mais masque l'utilité économique de son travail, son apport financier dans le budget familial.

Rappeler ces éléments de contexte, c'est rappeler la tension dans laquelle les femmes vivent leur rapport à l'espace public, mais c'est aussi éclairer les violences qu'elles subissent du fait de cette tension.

• Le harcèlement sexuel dans l'espace public

L'expression « harcèlement sexuel » est écoutée, parfois comprise, et souvent entendue comme « une demande explicite de relation sexuelle contre un service, une promotion professionnelle, voire un recrutement ». Cette définition est juste, mais restrictive. Elle concerne le harcèlement au travail mais le harcèlement sexuel couvre une réalité beaucoup plus étendue. Qu'en est-il du harcèlement que vivent les femmes, particulièrement les jeunes, dans la rue, tous les jours ?

Comment se manifeste-t-il ?

- Attouchements délibérés, contacts physiques imposés par un rapprochement inapproprié : parler à l'oreille, se pencher au-dessus d'une femme, poser le bras autour de ses épaules, lui toucher le visage, les cheveux,...

- Regards indésirables à connotation sexuelle, insistants sur les détails du corps.

- Remarques sexuelles non désirées, blagues, remarques incommodes.

- Surnoms malvenus : chérie, poupée, ma belle, papicha...

- Commentaires et allusions à caractère sexuel sur les vêtements de la femme, son anatomie, ou son apparence

- Étreintes, caresses, baisers imposés

- Se rapprocher de la femme de sorte à la frôler de tout son corps, la dominer physiquement.

- Expressions du visage : clins d'œil, envoi de baisers, léchage suggestif des lèvres.

- Gestes sexuels avec les mains ou par les mouvements du corps, etc.

La « drague », expression machiste de la domination masculine. Beaucoup de jeunes ou moins jeunes hommes qui squattent les rues ou y déambulent, tant dans les grandes villes que dans les petits villages, se sentent les habitants légitimes de ces espaces. Lorsqu'une femme passe devant eux, elle est considérée comme une intruse à remettre à sa place. Entendons-nous, à sa place de femelle. Car ces messieurs, toutes positions sociales et tous âges confondus, deviennent des prédateurs dès lors qu'ils se retrouvent entre eux, entre mâles !

Cette prédation est « socialement acceptée » avec la bénédiction explicite des prêcheurs de bonne morale. Les

femmes n'ont qu'à se voiler ou n'ont qu'à rester chez elles, pour ne pas exciter ces mâles ! Il n'est pas rare qu'une femme indisposée par des propos malvenus et qui y réagit se trouve agressée davantage jusqu'au passage à l'acte violent.

• **Le harcèlement dans les transports en commun, y compris le transport universitaire.**

Le film égyptien *Les femmes du bus 678*, de Mohamed Diab, aurait pu être tourné à Alger ou dans une autre grande ville de notre pays tant les faits qui y sont exposés sont identiques. Des pervers choisissent les heures de pointe pour exercer leur sport préféré : se coller aux femmes et se masturber ouvertement, dans le « refus de voir » de tous. La femme victime qui se retrouve coincée dans un coin du bus ou au milieu ne peut réagir autrement qu'en essayant de se frayer un chemin vers une porte de sortie. C'est elle qui subit l'agression et c'est elle qui en porte la honte. Il y a encore cette idée de « l'avoir cherché » qui la condamne, elle, en tant que « **femme** » ou plutôt en tant que « femelle » qui s'expose dans le territoire des mâles.

6- Contre l'ouverture de maisons de prostitution « en guise de mesure de protection des enfants » !! (2008)

Selon la Convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 :
« La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine »

«Le corps humain est inaliénable».

A l'occasion de la Journée mondiale de l'Enfance, le 1^{er} juin, une émission radio sur les agressions sexuelles et les enlèvements d'enfants a été l'occasion, de la part d'un participant à ce débat, d'une « proposition » de lutte contre ce fléau, solution miracle, qui malheureusement reprend en fait une attitude communément partagée par une frange de la société, une certaine presse et par des décideurs : la création de maisons de prostitution «pour répondre aux frustrations sexuelles des hommes» qui seraient à l'origine de ces crimes. Ces déclarations et ce raisonnement nous mettent dans l'obligation de dire pourquoi nous sommes absolument scandalisés que de tels propos puissent être tenus, et que ce type de « solutions » totalement trompeuses et allant à l'encontre de la dignité humaine, ont pour objectif de nous éloigner de mesures réelles de protection des enfants. Le Réseau Wassila/AVIFE de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants ne peut rester silencieux face à de telles déclarations. On peut se demander si cette manière de poser le problème n'est pas d'abord de justifier le crime. C'est parce « qu'ils ne peuvent assouvir leurs besoins sexuels » qu'ils commettent ces crimes. Si on suivait ce raisonnement, tous les êtres humains et donc les hommes, ne parlons pas des femmes, seraient des assassins en puissance puisque l'instinct sexuel arrive à maturité à la fin de l'adolescence 16-18 ans, à peu près, alors que le mariage n'intervient qu'autour de la trentaine. On devrait donc arriver à un chiffre beaucoup plus élevé de criminels. De plus, malheureusement, les faits sont têtus, être « frustré »

n'explique pas tout puisque même des hommes mariés, qui ont donc une sexualité connue et reconnue commettent ces agressions sexuelles et ces viols. Heureusement pour nous, il y a longtemps (quelques millénaires) la « civilisation » a permis le passage de la nature à la culture et fondé des règles de vie en société. Elle a élevé et fixé des interdits, et des lois, dont celui du respect de la vie et de l'intégrité des personnes, principe respecté par le plus grand nombre, et intériorisé par le processus de l'éducation (c'est ce qu'on appelle la morale) par une grande partie de la société humaine. Il reste que des crimes sont commis qu'il faut sanctionner et prévenir.

Est-ce que la légalisation des maisons de prostitution sous d'autres cieux a fait disparaître les viols d'enfant ? Non. Les agressions sexuelles, les enlèvements et viols d'enfants sont des crimes horribles dont les racines résident dans la perpétuation de la domination d'êtres humains par d'autres êtres humains et dans l'éducation à la violence pour les hommes, souvent assimilée à l'identité masculine. Le système de la prostitution ne fait que normaliser le principe de la domination et de l'exploitation du corps des femmes et des enfants en tant que catégorie vulnérable. La prostitution est-elle meilleure, légitime quand elle est enfermée dans une « maison » (rappellerait-elle la famille ?), gérée par des professionnels bénéficiaires de grades, promotions et retraite, dans une activité soumise à règlement intérieur, paiement d'impôts, contrôles administratifs avec ses fonctionnaires, sa bureaucratie au niveau communal, wilayal ou national?

Comment va-t-on fixer les besoins nationaux en bétail sexuel : 10% ? 15% de la population totale ? Plus ? Quel pourcentage suffira pour « répondre aux frustrations sexuelles de ces mâles » ?

Au fait, qui va aller meubler ces maisons de prostitution ? Comment va-t-on sélectionner cette catégorie de population à

sacrifier pour « l'intérêt public » ? Les femmes, les filles et les enfants des classes défavorisées, pour nourrir leurs familles, parce qu'il est impossible de trouver du travail ? Les SDF parce qu'on ne sait qu'en faire et où les mettre ? Les « blessés de la vie » ? Quand on sait que les prostituées sont souvent des personnes détruites ou fragilisées parce qu'abusées sexuellement ou victimes de violences ou de négligences graves par des proches dans leur enfance ? On sait surtout que le système de prostitution est basé sur la violence, la torture, pour générer des milliards de dinars, de dollars ou d'euros de par le monde, au profit des proxénètes, ce que montrent la plupart des enquêtes internationales.

Peut-on répondre à un crime par cet autre crime, la traite des êtres humains ? La légalisation des maisons de prostitution est la mise en esclavage sexuel officielle d'êtres humains donnés en pâture à des mâles, consommateurs ou proxénètes, des esclaves femmes surtout, mais aussi des hommes et des enfants et des adolescents puisque, peut-être, il faut répondre aux différents goûts ? Avec les traitements qui vont avec : viols, coups, chantages, tortures, assassinats et très souvent la drogue comme seul moyen pour la personne prostituée de vivre sa déchéance. Le libéralisme sauvage, la pauvreté et la précarisation sociale touchent de plus en plus de catégories de populations qui doivent trouver les moyens de survivre, quelles que soient les sources de revenus. La survalorisation des signes extérieurs de richesse et de consommation ostentatoire pousse également des jeunes, filles et garçons qui sans vivre dans la pauvreté, ne peuvent réaliser leurs aspirations, vers la prostitution ou la délinquance, à défaut de trouver un sens à leur existence dans une société qui ne leur offre aucune perspective !

Sur le plan international le libéralisme victorieux semble dessiner de plus en plus une intégration du sexe dans le marché économique mondial. Cette marchandisation du corps

humain est totalement contraire non seulement à la dignité et au respect de la personne mais également contraire au droit tel que défini dans les textes de loi. Elle génère de tels crimes qu'elle est aujourd'hui condamnée mondialement comme une violence, un avilissement de la personne humaine réduite à un objet par « celui qui paie ». Elle est le thème de campagnes de condamnation du système patriarcal de domination masculine qui l'a produite historiquement. De nouvelles législations au niveau mondial proposent des sanctions qui pénalisent les proxénètes et les consommateurs, contrairement à l'ancienne législation qui criminalisait les prostituées, et lancent des politiques d'aide à la réinsertion sociale de ces dernières.

Réglementer par l'Etat la prostitution est totalement anticonstitutionnel, à l'encontre de l'article 34 de la Constitution et contraire aux textes internationaux ratifiés par l'Algérie.

Trouvons de vraies solutions aux problèmes de violence sexuelle sur les enfants, dans le respect de la dignité et de l'intégrité de tous les citoyennes et citoyens, avec le reste du monde qui commémorera le 10 décembre 2008 le 60^e anniversaire de la déclaration des droits de l'Homme - les droits de la personne humaine pour être plus juste - et du (de la) citoyen (ne).

7- Plaidoyer pour le changement de l'image des femmes dans les médias

Un père ou un frère bat-il sa fille ou sa sœur ? C'est qu'elle a commis l'interdit, c'est pour préserver l'honneur. « Ils l'éduquent, la petite effrontée ! » Un voyou siffle une jeune étudiante dans la rue ? Pourquoi s'habille-t-elle de la sorte ? « Elle n'a qu'à se couvrir, l'allumeuse ! » Son mari l'a tuée : « c'est un drame passionnel ou un drame de l'adultère » ! Un crime d'honneur, peut-être ?

Ces justifications de la violence, étayées sur une tradition patriarcale extrêmement ségrégationniste à l'endroit des femmes, donnent la mesure de la situation dans notre pays, mais aussi dans tous les pays du monde où le droit n'est pas égalitaire, où la culture de domination des femmes continue d'agir, parfois même lorsque les gouvernements sont dotés de lois égalitaires. Ces mêmes justifications sont parfois reprises par les organes de presse. La violence exercée contre les femmes est pourtant inacceptable et ne saurait se satisfaire de justifications. C'est pour cela que le Réseau Wassila/AVIFE multiplie les interventions publiques, assure des journées de sensibilisation au traitement des violences faites aux femmes, journées ouvertes aux journalistes. Nous devons sortir ces violences de la sphère privée, les traîner et les traiter sur la scène publique, sous l'angle du Droit. Et les survivantes à ces violences ont le droit à la protection, et l'État a le devoir de les protéger.

7-1- Image des violences contre les Femmes et éthique des journalistes

Nous aimerions aborder 2 points

La violence sociale comme résultat de la violence première qui est la violence familiale et conjugale, violence contre les femmes

Notre responsabilité en tant que citoyennes et citoyens et la responsabilité des médias

a-La première violence que constate l'enfant, fille et garçon, et ce qui va construire son imaginaire et sa personnalité, c'est la violence à l'intérieur de la famille; il voit là qui a droit de violence et est dans l'impunité, et qui doit accepter cette violence ; toutes les autres violences, à l'école, à l'université, dans la rue, au travail, au stade ne seront que l'application de ce premier apprentissage, de cette violence fondamentale qui n'a pas été sanctionné, et réparé, par la justice. Il est Témoin et parfois victime lui-même et tous les beaux discours des valeurs de solidarité, des valeurs de la famille, des constantes nationales et religieuses, ne toucheront pas l'enfant que nous avons été ; c'est un discours totalement creux, qui ne fait que souligner le hiatus entre les règles sociales et le discours correct. On a alimenté la violence sociale. Nous n'allons pas citer de chiffres, seulement observer qu'on a laissé la famille gérer toute seule la violence, en disant c'est une affaire privée. Mais comment reconstruire une paix dans les familles, reconstruire les liens sociaux quand la justice n'a pas rappelé haut et fort les normes qui fondent la vie en société, quand le criminel n'a pas reconnu ses torts, quand on demande à la victime de pardonner alors que, précisément parce qu'elle est victime, elle ne peut se défendre face à son agresseur. C'est l'Etat qui doit assurer la protection des plus faibles. La victime, elle, est contrainte par la société, comme par ses conditions de vie, de pardonner.

L'acceptation de la violence contre les femmes dans la famille, dans la rue, au travail, un discours des plus ségrégationniste contre les femmes, a conduit à la violence politique, à l'enlèvement et au viol de masse ; et grâce à la Réconciliation nationale aujourd'hui la violence s'est démocratisée, il n'y a qu'à lire la presse tous les jours avec ses lots de violences. Il n'y a plus d'interdits, de tabous, de limites

au désir de puissance de chacun, aujourd'hui cette violence extrême s'installe dans les familles.

Il y a quelques années nous recevions des femmes victimes de coups et blessures, aujourd'hui nous recevons des femmes qui ont été égorgées et qui ont survécu, des femmes brûlées vives et qui ont survécu, des femmes qui subissent des tortures, des femmes que les maris ou des frères poussent à la prostitution et jettent à la rue, des parents traumatisés par leur enfant drogué, que ce soit un garçon ou une fille, des enfants abusés sexuellement par le père ou l'oncle ou le grand père, des enfants délinquants qui tuent pour 100 DA.

La violence sociale que nous observons est le résultat de l'impunité érigée en règle sociale. Or sans rappel de la loi, sans une loi égalitaire qui définit la place et le besoin de dignité de chacun, sans la justice, sans la sanction qui dit à la victime, tu es innocente, tu es la victime, et c'est l'autre le coupable, la violence ne saurait cesser.

Plus on est faible socialement, c'est-à-dire moins on a de droits sur le plan juridique, économique, civils, plus on est exposé à la violence, et cette faiblesse pour les femmes est redoublée par l'image qui en est faite dans les medias, une image loin d'être positive et qui sert à justifier et légitimer cette violence. Cette image est surtout loin de refléter leur réalité.

b-Notre deuxième point concerne notre responsabilité et celle des médias Si l'on veut diminuer la violence dans la société, et c'est notre objectif en tant qu'association contre les violences et pour l'égalité des droits entre femmes et hommes et pour la citoyenneté, nous devons changer l'image de la femme telle qu'elle est souvent donnée dans les medias, cet être mineur, immature, irresponsable, qui doit être constamment protégé par un mâle, une personne dont les seuls centres d'intérêts sont le mariage, la beauté, et la cuisine. La réalité est

bien plus complexe mais malheureusement on ne la voit pas beaucoup.

La société a été profondément bouleversée ces 20 dernières années, et nous voyons chaque jour les conséquences de ces bouleversements dans la vie quotidienne des familles, dans la vie publique, les difficultés, dans tous les aspects de la vie des citoyennes. Toutes ces difficultés agitent la société et fracturent de plus en plus le lien social, et la précarité domine l'existence de la grande majorité de la population, précarité dans le sens aussi bien matériel que dans le sentiment de sécurité et dans la capacité à se projeter dans l'avenir et maîtriser le cours de sa vie.

La responsabilité des journalistes est très grande car si nous sommes éduqués par la famille et par l'école nous sommes éduqués aussi par les médias. D'abord parce que nous sommes tous des consommateurs des médias. Ce qui se dit, ce qui s'exprime, comment ça s'exprime, les images qui illustrent les événements qui nous touchent tous en tant que femmes et hommes, cette culture qui se crée et qui est diffusée par tous, influencent nos idées, nos comportements et nos réflexions. Toutes ces images construisent notre imaginaire aussi bien individuel que collectif. Combien de temps passe t'on devant la TV ou avec la radio ? La jeunesse, filles et garçons, recherche des modèles dans lesquels ils peuvent se reconnaître et se projeter. Or quelle image renvoient les médias qui touchent 24h sur 24h des millions de gens ? Quels modèles proposent-ils ?

Est-ce qu'on voit tout ce bouillonnement, cette diversité, cette complexité sociale ? Est-ce qu'on voit les femmes dans leur vie quotidienne, dans leur travail, dans leurs études, les trésors de débrouillardise qu'elles développent pour devenir autonomes : elles acceptent les bas salaires, elles bricolent dans les petits métiers pour améliorer leur vie et celle de leurs

parents, de leurs sœurs et frères, ou de leurs enfants ? Est ce qu'on voit comment elles doivent se battre pour être acceptée dans le boulot, dans l'espace public, comment elles doivent se battre pour concilier leurs responsabilités professionnelles, les conditions de transports, sans parler des conditions de logement ?

Est-ce que tous ces nouveaux rôles des femmes dans la famille ou dans l'espace public, ces rôles qui s'imposent parce qu'il s'agit d'une question de survie, sont visibles dans les medias ? Non.

Pourtant les choses changent d'abord par le fait que les femmes sont là, il y a des femmes partout, dans la presse, à la poste, chef de chantier, vendeuses, vétérinaires dans les abattoirs, agricultrices, sans parler des enseignantes, juges, avocates, médecins, beaucoup de femmes sont à des postes de responsabilité.

Leur présence est un repère pour les jeunes, et sans discours cela signifie : vous êtes capables de faire autant sinon mieux, cela a un fort impact sur le plan symbolique ; c'est une avancée majeure. Mais tous ces changements n'apparaissent pas suffisamment dans les médias. C'est tout cela la vie des femmes et pas seulement ces femmes des séries TV, super maquillées, jeunes, belles, habillées comme des stars, dans des salons dorés, qui se jalouent pour accrocher l'intérêt d'un homme.

Alors qu'est ce qu'on attend de vous les journalistes ? On attend de la responsabilité et de l'éthique parce que tout ce que vous allez écrire, toutes les images que vous allez produire ont un impact très fort sur la société, et c'est donc votre responsabilité que nous voulons engager.

Les médias donnent des moyens de réfléchir à ces nouvelles situations, à ces mutations qui se produisent chaque

jour, comment construire son identité, à partir de quelles représentations, quels modèles, comment analyser des événements.

Alors qu'est ce qu'on attend des journalistes: d'abord qu'ils s'interrogent sur leurs actes : comment rapporter les faits de la violence contre les femmes, cette violence qui mine la vie des femmes et des familles ?

Quelle image donnent-ils des femmes? Il ne s'agit pas pour nous d'en faire des victimes éternelles ni des êtres purs, mais de parler de citoyennes qui ont droit comme les autres citoyens à la sécurité et à la dignité.

Le thème des violences n'est plus tabou depuis quelques années, mais il ne s'agit pas de compter les victimes, et de publier les chiffres pour donner un aspect d'objectivité et de scientificité. Les citer comme de simples faits, sans les replacer dans leur contexte politique et social sans indiquer leurs causes, leurs conséquences sur la victime et sur tout le groupe social c'est les normaliser, c'est dire que l'on ne peut rien y changer et donc accepter cette violence comme un fait naturel.

Il nous faut aussi un journalisme d'investigation, qui pose des questions à sa société, qui la mette devant ses contradictions et ses responsabilités. Quelle est la politique des institutions pour diminuer cette violence ? Quelles mesures ont été prises, sont elles efficaces, ont-elles permis une diminution de la violence ? Comment exercer sa profession tout en respectant la dignité des citoyennes et des citoyens pour cesser de reproduire les clichés et les stéréotypes, sur les femmes et sur ce qu'elles sont ou devraient être par essence, ou sur les hommes et ce qu'ils devraient être. Tous les citoyens, femmes et hommes ont besoin de plus de sécurité et de dignité dans la famille, dans la vie sociale et politique.

Que penser d'une charte éthique pour lutter contre toutes les formes de violence ? Afin d'engager les journalistes à la création d'une charte d'éthique, nous avons développé un certain nombre de rencontres avec eux (conférences de presse, sessions de sensibilisation, multiples interventions). Ces échanges ont, notamment, lieu à l'occasion de commémorations.

7-2-Chroniques parues dans TSA (Tout Sur l'Algérie) et Chroniques d'Afrique

7.2.1-En novembre-décembre 2012, les militantes du Réseau Wassila/AVIFE ont publié, grâce au soutien de l'équipe du journal en ligne « *Toutsurl'algérie* » (TSA) une chronique régulière consacrée à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces chroniques ont été l'occasion de faire connaître l'histoire et la signification du 25 novembre et de dénoncer des situations rencontrées.

Pourquoi et comment commémorer le 25 novembre ?

Nous commémorons, chaque année, le 25 Novembre. Ce jour où trois sœurs, Patricia, Minerva et Teresa Mirabel, appelées souvent « les sœurs Mirabel », ont été assassinées le 25 novembre 1960 en République Dominicaine, sur ordre du dictateur Rafael Leonidas Trujillo. Cet ignoble assassinat suscita une grande émotion populaire et déclencha un large mouvement de contestation. Le 30 mai 1961, le dictateur fut exécuté dans une embuscade tendue par des membres de ses propres forces armées.

En 1981, se tint à Bogota (Colombie) la première Rencontre féministe pour l'Amérique latine et les Caraïbes. De nombreuses femmes dénoncèrent les violences qu'elles avaient subies au sein de leur famille ou hors du cercle familial, ainsi

que celles commises par l'État (tortures, viol des prisonnières politiques, etc.)

À l'issue de cette rencontre, il fut décidé de faire du 25 novembre la Journée de l'élimination de la violence à l'égard des femmes, commémorée ensuite dans de nombreux pays d'Amérique latine. Et 39 ans après l'assassinat des sœurs Mirabel, à l'Assemblée générale des Nations unies, lors de sa 54^e session, le 19 octobre 1999, les représentants de la République Dominicaine et de 74 autres États membres présentèrent un projet de résolution visant à faire du 25 novembre la Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Le 17 décembre suivant, ce texte deviendra la résolution 54/134 qui définit cette violence comme tout acte portant un préjudice physique, sexuel ou psychologique aux femmes, que ce soit dans la sphère privée ou publique. Cette résolution a été votée parce que la violence faite aux femmes est le fléau mondial le plus partagé, dans tous les pays, dans tous les groupes sociaux, culturels, économiques. Partout, la violence exercée contre les femmes est tolérée et partout des femmes meurent ou survivent, mutilées physiquement et psychologiquement, à leurs blessures. Les agresseurs sont majoritairement des proches : le mari, le père, le frère, etc.

Du 25 novembre, journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, au 10 décembre, journée mondiale des droits humains, s'organise un peu partout dans le monde la quinzaine d'activisme contre les violences faites aux femmes. Le fléau de la violence est tel qu'une quinzaine suffit à peine pour bousculer les consciences engourdies, faire entendre la voix de celles qui souffrent en silence et faire parler celles et ceux, qui, bien que témoins de cette souffrance, ne disent rien.

Le premier pas vers une société non violente est de dénoncer la violence. Partout. Sous toutes ses formes !

● **Bibia**

Bibia a vécu 46 ans de mariage comme une femme et une mère de famille modèle. Elle a été élevée et a éduqué ses propres enfants selon les mêmes principes : « une femme se doit de s'occuper de ses enfants, entretenir le foyer, prendre en charge ses beaux-parents et les malades, sous l'autorité de l'époux, et recevoir aussi parfois des coups ». Ses enfants sont mariés à l'exception d'une fille célibataire de 35 ans et d'un fils de 40 ans, malade mental.

Elle a participé à la construction de la maison familiale grâce à ses travaux de couture qui ont contribué à acheter des briques et des sacs de ciment. Aujourd'hui, l'homme lui demande de lui signer une autorisation pour se remarier, sinon il la répudiera. Elle refuse cette dernière humiliation car elle estime avoir droit, à son âge, à un peu de respect. Il la bat et les met dehors, elle et sa fille. Elle est étonnée et choquée de cette nouvelle situation. Elle a, toute sa vie, tenu son foyer avec économie et sagesse, consacré sa vie à sa famille et à ses enfants, supporté les violences et les brutalités du mari sans rien exiger de lui. Est ce qu'il peut la mettre dehors avec autant de facilité ? Comment la loi peut elle être aussi injuste ? « Je n'ai droit à rien après 46 ans de mariage ? Est ce que je n'ai pas droit à un toit pour ma vieillesse ? Et on parle des droits des femmes ! »

Le Code de la famille, article 8, permet aux hommes la polygamie. Ils sont 3 % en Algérie. Donc au moins 6 % de femmes, voire plus, souffrent de cette polygamie. Cela doit changer. Cet article du Code de la famille est à abroger: il met en danger la stabilité de la famille, c'est une menace constante sur la tête des femmes et c'est en complète contradiction avec le principe d'égalité entre les citoyens inscrit dans la Constitution

et les conventions internationales des droits humains, ratifiées par notre pays.

Un autre article du code de la famille, l'article 48, qui fixe les conditions de dissolution du mariage, cite « la volonté de l'époux » comme première condition, ce qui est dans les faits le droit de répudiation. Cet article doit être supprimé aussi. On ne peut pas tolérer ce pouvoir absolu accordé aux époux, mettant les femmes dans des postures de subordonnées que l'on peut congédier à tout moment de leur vie.

Le mariage engage deux personnes, deux citoyens. Le divorce doit engager les deux personnes aussi. Les femmes ne sont pas des meubles qu'on achète et qu'on dépose à la déchetterie lorsqu'on n'en veut plus. Ce sont des personnes !

● **Une braise...**

Cette femme est une braise, elle brûle sous nos yeux. Trop de souffrance, trop de douleurs. Je l'avais connue, admirée, aimée, grande dame faisant face à son destin. Et pourtant, ce même destin a eu raison d'elle. Il l'a brisée. A présent elle erre avec ses enfants. Elle a toujours tenu à les avoir avec elle, ne pouvant pourtant les protéger du plus dur: sa détresse de mère. Elle a vaillamment résisté, longtemps confrontée aux violences de son père, puis à celle de son mari, à la maladie.

Mais un jour elle a été abattue, petit animal si malheureux. Le plus dur ce fut de ne plus rien pouvoir faire pour ses enfants, abandonnés qu'ils étaient tous, de sa famille, de la belle famille, de la société. Elle dort, avec ses grands yeux faméliques, blottie contre ses petits dans l'encadrement d'un immeuble. Elle n'avait pas 16 ans lorsque ses parents l'avaient mariée. Elle n'avait pas 20 ans lorsque son mari s'était remarié la renvoyant, ainsi que leurs trois enfants, du petit deux pièces dans lequel il voulait « vivre tranquille » avec sa nouvelle épouse. Ses parents avaient accepté de la garder, elle, leur fille

mais pas « ses enfants à lui », faisant abstraction que ce sont ses enfants à elle aussi. Elle ne se résolut pas à cette solution! Elle prit un grand sac, y mit toutes leurs affaires et partit. Elle trouva refuge chez son frère, mais, dans son petit logis, il ne les garda que trois jours, elle et ses enfants.

Ce sont eux, elle et ses petits, que vous croisez tous les jours au coin de la rue. C'est vrai, ils deviennent de plus en plus agressifs mais avez-vous remarqué combien ils ont perdu leur joliesse ? Combien cette femme si belle n'est plus que de grands yeux ouverts, guettant les prédateurs? Ceux du jour, comme ceux de la nuit ? Les prédateurs ne la regardent plus, ils convoitent sa petite. La leur cèdera-t-elle pour quelques dinars? Pourra-t-elle longtemps la protéger ou la poussera-t-elle, elle-même, doucement à se donner pour nourrir les autres ?

Cette femme est une braise ! Des braises peuvent allumer un feu ! Qui s'en approche se brûle. Elle est un cas parmi des milliers qui peuplent les coins de rues de nos grandes villes. La famille veut bien récupérer sa fille, mais les enfants sont à laisser chez leur géniteur. La mère n'est qu'une erreur de parcours, un ventre de transit ! Ainsi, se pense la filiation dans notre société.

La femme qui refuse de jouer les ventres de transit, qui veut voir grandir sa progéniture se voit refuser la porte des siens et la protection de son Etat. Notre Etat qui a ratifié la convention des droits de l'enfant regarde, indifférent, des milliers d'enfants errants dans les rues, grandissant dans la détresse en jonglant avec les mécanismes de survie.

A quand une politique de protection ?

● **Conséquences des violences sur les enfants**

On oublie souvent les enfants nés ou grandissant dans un climat de violence. On pense à tort qu'ils grandiront et

oublieront. On pense aussi que la mère violentée doit rester avec le père pour rester avec eux, que « c'est mieux pour eux... » Tellement de préjugés, tellement de difficultés aussi à considérer la question sous un angle différent, tant il manque les alternatives et les dispositifs d'aide sociale à l'enfance blessée, comme aux mères survivantes de violences. La blessure date parfois de la vie intra-utérine parce que la maman n'allait pas bien psychologiquement, ou parce qu'elle avait reçu des coups sur le ventre. Pendant les premiers mois de la vie de l'enfant, si sa maman est triste, il le devient aussi et cela se manifeste par des difficultés à s'alimenter et à s'endormir. Il peut aussi pleurer beaucoup, développer des désordres psychosomatiques précoces, faute de pouvoir exprimer autrement son malaise.

Plus tard et assez vite, l'enfant tente d'intervenir entre ses parents, souvent en essayant de protéger sa maman. Ce faisant, il s'expose à recevoir lui-même des coups qui peuvent l'invalider durablement. Il pleure souvent sans motif apparent ou, au contraire, se mure dans le silence, comme pour se faire oublier. Très tôt, il peut développer des troubles de l'attention, un retard dans le développement et une tendance à la somatisation, voire à développer de lourdes maladies chroniques.

À la crèche ou à l'école, les maîtresses et maîtres attentifs à leurs élèves peuvent remarquer l'attitude des enfants qui vivent dans un climat de violence. Ils sont soit hyperactifs avec des troubles de l'attention et des difficultés à l'apprentissage, soit au contraire très investis dans l'apprentissage tout en ayant de réelles difficultés sociales et une « humeur triste ». Ces enfants ont en général de la difficulté à établir des relations d'amitié avec leurs camarades et avec tout l'entourage. Face à l'adulte, les enfants survivants de violence adoptent des comportements pouvant osciller entre séduction, manipulation ou opposition.

Ils ne font pas confiance aux adultes et ne sont pas sécurisés par leur présence. Parfois ils réagissent avec impulsivité et essaient de résoudre leurs problèmes par l'usage de la violence. Ils ont appris que la violence est « un moyen » de régler les conflits. Leur comportement ne leur attire pas la sympathie des autres enfants, ce qui les renferme encore plus dans leur isolement.

Certains enfants témoins d'actes de violence en deviennent traumatisés (mère qui gît dans le sang tandis que le père continue de la frapper...). Ils développent alors une forme particulière de stress qu'on appelle un état de stress post traumatique, PTSD. L'enfant est alors assailli par les images de violence, fait des cauchemars, développe des terreurs nocturnes, régresse à des phases antérieures de son développement.

On doit aussi savoir, qu'en dépit de la violence du père, l'enfant peut lui être attaché. Il se trouve alors tiraillé entre ses deux parents et souffre d'un conflit de loyauté envers sa maman. Il est à craindre aussi que les petits garçons s'identifient au père violent et les petites filles à la mère victime, reproduisant plus tard cette modalité relationnelle basée sur un rapport de force.

Aujourd'hui, il y a peu de dispositifs de protection de l'enfance. Si vous connaissez des enfants vivant dans un environnement violent, ouvrez leur votre porte et permettez-leur de vivre des moments dans un environnement exempt de violence.

Ils apprendront ainsi que la violence n'est pas une fatalité et auront la chance d'avoir d'autres modèles d'identification. L'école peut aussi offrir cet espace alternatif de rapports basés sur la communication, la coopération et l'amitié.

Les enfants sont des êtres en développement. Protégeons-les et offrons-leur un environnement sûr qui leur donne envie de grandir.

● Pour mes enfants

Que de fois avons-nous entendu cette phrase prononcée d'une voix atone par des femmes rompues, détruites, vidées de tout souffle de joie par des années d'humiliations et de violences. A faire le bilan d'une vie marquée de déceptions, de ratages, où il n'est même plus possible de se souvenir des rêves de jeunesse et des aspirations. Et 10 ans, 15 ans, 30 ans sont passés, dans l'attente de jours meilleurs.

« Les enfants sont petits mais ils vont grandir..... Ils ne doivent pas s'apercevoir qu'il me bat, qu'il m'insulte ; ils ne doivent pas souffrir d'être séparés de leur père, d'un divorce..... Où serais-je allée de toute façon ? ».

Ne reste que la rancœur d'une vie ratée et les dégâts sur les enfants.

Les enfants vivent et perçoivent cet immense gâchis. Ils sentent, voient, entendent tout ce qui se passe autour d'eux : le trouble des adultes, les silences, les regards effrayés, les gestes esquissés, arrêtés, les histoires chuchotées. Ils baignent dans cette violence diffuse autour d'eux, dirigée vers celle qui les porte et doit les protéger, celle qui doit, en principe, leur donner sécurité et estime de soi. Ils vivent cette violence comme elle, dans leurs journées, dans leur sommeil, dans leurs rêves interdits, leur innocence bannie, préoccupés dans leur inconscient de ces menaces, jamais acceptées comme « normales ». Et parfois, ils la subissent directement.

L'enfant est plus instruit par le modèle donné par l'adulte que par ses discours. Alors comment grandir, comment apprendre, s'ouvrir au monde, jouer dans l'insouciance,

quand se pose constamment la question : « Comment va-t-elle me protéger des monstres alors qu'elle est incapable de se défendre ? » « Comment vais-je la retrouver à la sortie de l'école ? » « Qui est cet homme violent ? Ce n'est pas possible, ce n'est pas mon père ? »

Quelle image donnent les parents ? Une personne fragile, en qui il ne peut avoir confiance pour le protéger ? Un père incontrôlable, incapable de l'éduquer ou de le guider ? Pire, quelqu'un qui peut diriger cette violence à tout moment contre lui ?

En se raccrochant à ce bout de phrase, des femmes veulent persister à donner un sens à tous leurs efforts pour survivre et continuer à croire qu'elles protègent leurs enfants par ce silence, alors qu'ils souffrent comme elle, et aussi pour elle. Alors ? Continuer un semblant de vie « normale » et accepter des années durant mille et une insultes, coups, vexations, quand on sait chez les enfants, les conséquences de cette violence sur leur vie d'adulte ? La mère a la responsabilité de se protéger et protéger ses enfants.

• **Les violences contre les femmes et les enfants, un indicateur de la dignité d'une Nation**

Elle a frappé doucement à ma porte, c'est la première fois depuis six mois. Elle vient demander un livre. Elle a douze ans, c'est la petite voisine, benjamine d'une famille très honorable, ses frères et sœurs plus âgés sont tous scolarisés, aimables, bref une belle famille ! Pourtant, une nuit des cris..., des appels au secours..., les enfants viennent frapper à ma porte car je vis seule. Mais arrivée sur le pallier je vois que tous les voisins sont là.

La mère git par terre, ruisselante de sang, la fille aînée a le bras cassé d'avoir voulu défendre sa mère. Mais tous ces signes-là ne sont rien face à la détresse des enfants de

voir toute leur pauvre vie exposée publiquement: un père, méconnaissable, hurlant, encore prêt à battre, y compris les voisins qui tentent de le calmer. La détresse de cette enfant, honteuse de la brutalité de l'adulte, craignant pour la vie de cette pauvre mère sans ressources et qui répète « mais où aller avec mes enfants ? Où dormir ? Que leur donner à manger ? »

Plus jamais ces enfants ne seront souriants et joviaux dans l'immeuble, comme leur mère. Ils passeront chaque fois très vite, murmurant d'un air gêné « bonjour, madame ». La seule personne à l'aise, car il n'avait fait « que la corriger, n'est-ce pas ? » c'est le père. En réalité il feint d'être paisible, convaincu de son bon droit.

Il me semble qu'à la peur des coups s'est superposé un fort sentiment de perte de dignité. Dans les rapports aux autres, les victimes de violences restent engluées dans un sentiment de honte, honte d'avoir subi, de n'être pas parties.

Mais, réfléchissons ensemble : où cette famille pouvait-elle aller ? Vers quel centre d'hébergement d'urgence ? Vers qui pouvait-elle se tourner pour une prise en charge juridique et matérielle ? Les associations contre les violences faites aux femmes et aux enfants disposent de si peu de moyens ! Pour ma part, je traîne la honte de n'avoir rien pu faire, d'avoir seulement été placée dans un rôle de voyeuse par la société, par le fait de n'avoir moi-même pas trouvé de recours. Aucune institution ne pouvait recevoir leur détresse.

Quand une Nation ne permet pas le débat et ne laisse que la violence comme mode d'arbitrage, elle ne peut prospérer dignement.

• **La cour des miracles**

Vous ne les voyez pas mais elles sont là, à deux pas de chez vous. Elles, ce sont Fatiha, Houria, Ferroudja, Hadda, et toutes les autres, au détour d'une répudiation, d'un divorce, d'un viol,

d'une grossesse hors mariage, d'une fugue, d'une tentative de suicide, après avoir été humiliées par un mari, un frère, un père. Elles se retrouvent hors champ, et cherchent refuge dans la rue. Mais la rue est impitoyable, elle ne fait pas de cadeau.

Alger « by night ! » : elles sont là, à délimiter leur territoire d'une nuit, sur des cartons de fortune, ramassant les morceaux de leur vie et protégeant les enfants pour qui elles ont quitté leur famille.

Fatiha était quotidiennement battue par son mari. Epuisée par les coups, les insultes et les humiliations, elle divorce. La garde de ses trois enfants lui revient. Sans bagage, sans emploi, sans revenu, sans toit, elle retourne chez ses parents dans un appartement beaucoup trop plein.

Injonction de rendre les enfants au père. Après plusieurs mois de résistance elle se résigne à donner ses deux filles à leur père déjà remarié et garde le petit.

Nouvelles pressions de la famille qui voit en elle et son fils deux bouches de trop à nourrir. Désespérée, elle quitte le « cocon familial » où ronronnent les valeurs de compassion, de piété et de solidarité...

La descente aux enfers commence : de centre en centre, des cages d'escalier pour quelques nuits, des portes qui se ferment... La rue...

La famille lâche, la société fait semblant de ne pas la voir, on lui offre l'aumône pour gagner une place au paradis, les institutions lui donnent la « chorba » du ramadan, le sacro-saint « couffin de l'aïd », la classent dans des bilans et statistiques de l'année, et la mettent aux oubliettes....

C'est chez d'autres femmes, comme elles, qu'elle trouvera un peu de solidarité. Tout près de chez vous, une vingtaine de familles, en majorité des femmes seules avec des enfants, squattent des « carcasses » d'appartement.

Les estropiées de la vie...Elles tentent de reconstruire un semblant de maison dans l'hostilité des murs de béton ouverts aux grands vents, d'un sol cimenté glacial, des espaces imaginaires de cuisine, de chambre et de salle d'eau sans eau.

Ici c'est leur univers... ici c'est la cour des miracles.

• **Leur douleur muette, notre silence complice...**

Un jour je rendis visite à F. Elle portait le bras en écharpe. Elle présentait une grosse ecchymose sur l'avant-bras gauche, manifestement un coup porté par un objet, une longue trace bleue était visible. Elle disait être tombée dans les escaliers du jardin. En fait son mari l'avait frappée et elle s'était farouchement défendue. Elle avait essayé de placer un bandage sur son avant-bras pour le protéger car elle souffrait. Elle devait avoir d'autres ecchymoses car elle se mouvait parfois avec peine. Elle n'est jamais allée chez le médecin. Elle tentait désespérément de me dire la chute accidentelle: " Que crois-tu donc, qu'il m'a frappée ? "

Je n'ai rien dit. Je n'ai pas dit, va voir un médecin, ou, pars de la maison, ou même, le salaud... Je l'ai laissée toute seule se débattre dans sa douleur. Je ne lui ai même pas demandé de me raconter comment cela s'était passé. Je me suis tue, puis j'ai parlé d'autre chose. Je me souviens de cette gêne que nous ressentions toutes les deux, elle de ne pas pouvoir dire qu'elle avait mal, qu'elle était humiliée, qu'il l'avait frappée, moi de ne pas pouvoir dire que je savais qu'elle avait mal, qu'elle était humiliée, mais nous étions toutes deux honteuses de ce qu'un autre avait fait. Elle, honteuse d'avoir été frappée, humiliée, cela signifiait qu'elle n'avait aucune valeur et moi, ne réagissant pas, en ne le condamnant pas, j'approuvais ce jugement sur elle. Je crois que la terreur de risquer un tel traitement me faisait refuser de savoir, refuser de demander des explications. Le danger était là, je voulais l'ignorer, le repousser hors de ma conscience.

La douleur, la colère, la rage, l'humiliation, qu'avait-elle ressentie ? Par ce silence je me conduisais comme si elle était responsable de cette violence, et moi en tant que femme, puisque je risquais le même traitement, je partageais un peu cette responsabilité. Je savais qu'elle avait plusieurs fois déjà subi des violences, mais elle n'avait jamais soulevé la question en ma présence, c'était toujours par des tiers que je l'apprenais. Moi je n'osais pas lui poser des questions et elle n'avait pas jugé utile de m'en parler. Pourquoi ? Je n'étais peut-être pas assez attentive, assez sensible à sa douleur, plus préoccupée par mes propres angoisses. Je me disais, sans doute, pour me rassurer, qu'elle était capable de se défendre. C'est vrai, c'était une femme solide, prenant en charge toutes les responsabilités sans hésitation, dure avec elle-même, ne se plaignant jamais, ni de sa faim, ni de la faim de ses enfants, pendant qu'il allait manger seul chez ses parents quand l'argent venait à manquer. Elle faisait des kilomètres à pied, avec ses trois petites, pour rendre visite à ses propres parents. C'était sa seule " sortie ". Nous n'avons jamais reparlé de cet après midi là. »

Il faut parler des violences avec les proches, et il faut écouter les paroles de celles qui les subissent. Poser des questions à la victime lui permet de sortir le trop plein de souffrance, elle n'attend souvent que ça, mais il faut l'écouter sans la juger ou lui dire ce que vous auriez fait à sa place. Il faut l'aider à rechercher de l'aide auprès des proches ou des professionnels de la santé ou les gens de loi. La violence ne peut que s'aggraver si elle n'est pas dite, si elle n'est pas dénoncée et s'il n'y a pas volonté de changer la situation.

7-2-2-Chronique d'Afrique

Le Réseau Wassila/Avife est solidaire des femmes victimes de violence à travers le monde.

« Fémicide » à l'Est de la République Démocratique du Congo : quand vous croiserez une de ces femmes dans la rue

en Algérie, pensez qu'elle est peut être une survivante de ces guerres.

Louisa, psychologue humanitaire témoigne : « Bénédicte était en train de coucher son petit dernier malade de malaria lorsqu'elle entendit des cris venant de loin. Jacquie, sa ménagère qui vit dans une annexe de la maison vint aussitôt la rejoindre: « Vite, vite, Madame allons, ce sont des miliciens! » dit-elle à Bénédicte.

Bénédicte affolée se mit à tirer de leur sommeil ses deux filles, l'aînée âgée de 14 ans et la plus jeune de 8 ans. Elle réveilla aussi son garçon de 11 ans et le tout petit dernier brûlant de fièvre qu'elle porta sur son dos. Son mari avait été tué deux années plutôt par l'armée régulière, accusé de complicité passive avec les miliciens. Chose que Bénédicte ne cesse de réfuter. Les allégations avaient été portées par un rival de son mari, qui tenait un commerce, l'un des plus importants de la ville de Kasseyini. Elles décidèrent de se diriger vers le lac Albert, où des soldats des Nations Unies tiennent un check point. Elles allaient se réfugier dans le seul lieu qui leur semblait sécurisé.

A peine eurent-elles franchi la porte de la maison, qu'un jeune garçon, enfant-soldat, 14 ans à peine les arrêta « Où allez-vous comme ça ? » Elles pleurèrent, implorèrent de les laisser passer, le jeune garçon demeura intraitable. Il donna un coup sec sur la tête de Bénédicte qui tomba de tout son corps par terre. Jacquie et les filles essayèrent de la relever quand un groupe de cinq miliciens arriva. Ils se mirent à rire.

« Je commence avec la petite », dit le premier, visiblement le chef. Aussitôt dit, il tira vers lui la petite dernière accrochée aux jupes de sa maman. Elle se débattit, cria mais personne ne vint à leur secours. Tous regardèrent la scène invraisemblable du crime se dérouler sous leurs yeux. Le frère essaya de

défendre sa sœur, un coup de fusil immobilisa son élan. Il décéda à l'instant.

Bénédicte, Jacquie et les autres enfants ne surent plus quoi faire, ni comment s'arracher, même mentalement de ce qui se déroulait sous leurs yeux. La petite qui venait de subir le premier viol, toute ensanglantée est laissée par terre. Les autres miliciens violèrent Jacquie, Bénédicte et la fille de 14 ans. Les cris des femmes s'éteignirent. Leurs corps semblaient inanimés. Combien de temps cela dura-t-il ? Une heure ? Deux ? Toute la nuit ?? Le soleil tira Jacquie de sa torpeur. Elle était dénudée, le corps tout endolorie. A côté d'elle gisait le corps sans vie de la petite dernière. Bénédicte avait perdu connaissance mais semblait encore vivante. Jacquie réveilla la jeune fille de 14 ans, elle aussi dénudée. Bénédicte avait une grosse plaie ouverte sur le crâne.

Jacquie courut chercher de l'aide. Le village était désert. Presque plus personne, quelques personnes âgées, assises comme des zombies devant leurs maisons.

Désespérée, Jacquie revient auprès de sa maitresse et des deux enfants survivants. Elle prit le petit garçon dont la fièvre avait baissé, le porta sur son dos et tira par la main, la jeune fille de 14 ans: « Nous devons partir, sinon, ils reviendront et nous trouveront ici ». La jeune fille se mit à protester : « Je ne peux pas laisser maman ici, il faut la soigner »

« Nous devons partir parce que nous ne pouvons rien faire pour ta maman. Sur la route, si nous trouvons du secours, nous reviendrons la chercher ».

Ne laissant point d'espace à la discussion, Jacquie prit la fille par le bras et l'exhorta à marcher.

Elles purent rejoindre le lac Albert et traverser vers l'autre rive sur une pirogue de pêcheurs.

J'ai rencontré Jacquie et la jeune fille de 14 ans, trois mois plus tard dans le centre d'accueil pour survivantes de viol de Bunia. Le jeune garçon avait près de 3 ans. Nous ne réussîmes à obtenir aucune nouvelle de Bénédicte qui avait sans doute succombé à ses blessures.

L'histoire de ces femmes n'est malheureusement pas « originale » ni « unique » à l'Est de la République Démocratique du Congo. Chaque jour, des dizaines de femmes sont violées par les parties en conflit : tantôt par des miliciens, tantôt par les forces de l'armée régulière et tantôt aussi par des voisins ou des membres de la famille. Dans le désordre général de la guerre, les interdits tombent et le viol se banalise. Les uns, l'utilisant comme arme de guerre pour humilier le clan adverse, les autres, pour punir. Chacun trouve son excuse. Les Femmes sont désignées comme les « grandes coupables » de cette guerre. Elles survivent par milliers, blessées dans leurs corps, abîmées à jamais dans leurs cœurs.

La communauté internationale observe depuis plus d'une décennie sans répondre efficacement aux cris de détresse. Les millions de dollars versés en aide à travers des ONGs d'urgence ou à travers le gros programme de maintien de la paix des Nations Unies permettent peut être de garder en vie une grande partie de la population à l'Est de la RDC, mais n'empêche pas la tuerie psychologique et symbolique de la moitié de cette population, les femmes.

Un « fémicide », génocide contre les femmes, est en train de se dérouler dans l'impunité totale en République démocratique du Congo !

8- Pour l'abolition de la peine de mort car les luttes féministes s'inscrivent dans la défense des droits humains

Le 10 octobre 2014, journée internationale contre la peine capitale, la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme, la LADDH, organise une rencontre en son siège pour notamment rendre publique et faire signer une Déclaration intitulée « Ensemble contre la peine capitale »

Le Réseau Wassila/AVIFE adhère à cette déclaration, en accord avec d'autres associations et a souhaité participer au débat en livrant une brève contribution à la suite de l'intervention d'ouverture du président de la LADDH.

Maitre Benissad a souligné que la peine de mort pose des problèmes d'ordre philosophique, politique et moral. Les personnes qui accompagnent le condamné dans ses derniers moments, comme les avocats, ont bien montré à travers des témoignages vécus, combien leur conscience est mise à mal et leur éthique professionnelle pervertie, face à celui dont ils ont assuré la défense et dont l'exécution est imminente, puisque la grâce présidentielle a été refusée.

Parmi les acteurs sociaux impliqués dans la mise à mort on pense rarement aux médecins. Et pourtant, l'histoire montre que leur participation a été nécessaire dans le but – ô combien paradoxal, « d'humaniser » cet acte punitif barbare. En effet, le rôle assigné aux médecins par les nations « civilisées » fut celui d'améliorer les modalités pratiques et de faire évoluer les techniques de l'exécution. A la fin du XVIIIe siècle, le docteur Guillotin imagina l'instrument qui porte son nom, en mettant au point une lame qui, grâce à ses caractéristiques, assure l'efficacité du tranchant. Dire qu'il avait été reçu par l'infortuné roi de France Louis XVI à qui le docteur Guillotin présenta son invention !!

Placé dans cette situation, le médecin est amené de manière pernicieuse à dissocier complètement le geste technique qui utilise son savoir, en l'occurrence de l'anatomie du cou, d'avec la finalité de la dite technique- finalité de la mise à mort alors que le médecin est voué aux seuls soins, au maintien de la vie et de la santé d'autrui.

Ce détournement de la mission médicale, cette perversion, montre à quel point la peine de mort est incompatible avec l'éthique médicale, ce qui représente un argument de poids pour sa suppression pure et simple et plaide en faveur des peines alternatives.

C'est dire, au regard de l'exemple précédent, qu'avec la contribution de médecins à l'exécution de la peine capitale, il s'agit d'éviter le piège de l'argument humanitaire. Ce dernier vise à justifier le recours à l'exécution capitale par le caractère « propre », « humain », « sans souffrance », des méthodes utilisées pour provoquer la mort d'un condamné. Dans le même esprit que les « scrupules » et les préoccupations humanitaires du Dr Guillotin, on peut citer aussi l'inventivité de chirurgiens sollicités pour réaliser des amputations correctes « propres » et rapides de mains et excisions diverses, pour exécuter donc des mutilations primitives. L'argument humanitaire revient ici avec sa pernicieuse logique et son caractère fallacieux. Il en est de même lorsque la torture est médicalisée. Celle-ci est également justifiée par ceux qui la pratiquent, par une série d'arguments spécieux qu'il convient avant tout de réfuter : certains médecins acceptent par exemple de donner leur avis sur le seuil de tolérance de la victime ou le risque vital à continuer les supplices. Ils participent ainsi au cauchemar qu'est la torture, ils deviennent des médecins tortionnaires en s'impliquant dans les violations des droits de l'Homme dont la torture est une forme extrême, comme l'est la contribution à l'exécution capitale.

Que penser aussi des circonstances où le médecin doit se prononcer sur l'aptitude du condamné à subir la mort ? Cette déraison s'est illustrée de manière tragi comique aux Etats Unis assez récemment. Le médecin doit bien sûr signer l'acte de décès mais seulement d'un décès provoqué par l'application d'une sanction, selon une procédure réglementaire. Or ce condamné mourut d'une crise cardiaque avant la mise en œuvre de l'exécution. Que faire alors pour ne pas inscrire la mention « mort naturelle » sur le certificat de décès ? Il fut trainé et installé sur la chaise électrique, pourtant déjà sans vie ; il reçut, comme il se devait, la décharge électrique « létale » en conformité avec le protocole légal. Ne faut-il pas, quand on est précipité dans un engrenage pareil, en présence d'un scénario où le macabre le dispute au ridicule, poser la question de fond : si l'exécution capitale peut conduire à un tel non sens c'est que, par essence, elle est à rejeter pour elle-même. Cette mesure susceptible d'engendrer l'insensé est à supprimer puisqu'elle est contraire à l'éthique qui, par définition, est quête de sens.

Ainsi, quelles que soient ses justifications, le médecin qui participe à des atteintes aux droits humains, mutilatrices, punitives, torture, exécution capitale, agit de façon contraire à l'éthique médicale qui lui commande un rôle de médiateur de la vie et ne connaît que le droit de faire vivre et de soigner.

L'argument « puisque le condamné doit mourir, autant le faire mourir humainement » situe exactement l'enjeu du problème. Il s'agira de médicaliser ou d'abolir la peine de mort.

Il y a aussi un autre acteur dont on ne parle jamais et qui est pourtant hautement impliqué : le Président de la République. De quoi relève au juste la disposition juridique nommée « grâce présidentielle » ? A notre avis, elle rend compte du profond malaise que génère l'exécution capitale, au sein même de l'institution judiciaire. Celle-ci en principe souveraine,

indépendante du pouvoir judiciaire, reconnaît qu'il est « juste », qu'il est « légal » de remettre en question le verdict, c'est-à-dire sa décision mûrement pesée. Avec cette disposition, elle abandonne et son indépendance et sa souveraineté. Elle s'en dessaisit pour soumettre la réappréciation du bien fondé de la peine capitale par le chef du pouvoir exécutif. Quel aveu d'incertitude et de désarroi ! Cette construction qui voit le Droit de vie ou de mort laissé entre les mains d'une seule personne, fut-il le Président de la République, est frappée d'une fragilité terrifiante. En plus de constituer une atteinte à l'un des grands principes républicains, le concept de la grâce présidentielle est arbitraire et dangereux. Il est menacé par la banalité de l'erreur humaine ; il est un instrument de répression exemplaire dans la dérive politique du pouvoir absolu dans les dictatures. Comment accepter que la vie d'un condamné dépende in fine d'une mesure aussi subjective, variable au gré des contextes politico-sociaux à travers le monde ?

Les failles multiples qui entachent ce principe de grâce présidentielle conçue sans doute comme recours suprême dans le processus juridique, sont à verser, nous semble-t-il, à l'argumentaire des partisans de l'abolition de la peine capitale. En effet, à l'instar de la proclamation faite en direction des médecins « médicaliser la peine de mort ou l'abolir », on peut en proposer une de ce type en ce qui concerne le chef de l'Etat « recours en grâce arbitraire ou abolition de la peine capitale », remplacée bien sûr par des sanctions alternatives.

L'exposé précédent a permis un arrêt sur les positions intenable, contraires à l'éthique auxquelles sont acculés les acteurs directs ou indirects de l'exécution capitale : les avocats, les religieux par exemple. Nous avons voulu davantage illustrer le rôle des médecins et celui du Président de la République. Finalement, tous sont mis à l'épreuve de situations de violation de droits humains, dont la torture et

l'exécution capitale représentent des formes extrêmes. De même que le plaidoyer pour faire cesser la torture n'est plus à argumenter, nous appelons à défendre avec force le bien fondé de l'Abolition Universelle de la peine de mort.